



Troisième Année : N° 12

Octobre-Novembre 1913

Quatrième Année : N° 1

Les idées et les faits

COMPARAISONS

Nous avons, à plusieurs reprises, démontré ici même que les Arabes d'Algérie jouissent, en matière religieuse, d'un régime privilégié comparativement à celui des Catholiques de France.

Un ami de la *Revue Antimaçonnique*, M. le chanoine Maurice Landrieux, vicaire général de Reims, souligne cette situation dans un intéressant petit livre, *l'Islam* (1).

Il rappelle tout d'abord que notre gouvernement maçonnique, qui s'empare en France des édifices religieux afin de les laisser tomber en ruines, emploie, en Algérie, l'argent des contribuables à construire de nouvelles mosquées. Les prêtres catholiques sont spoliés d'un traitement qui n'était que la rente dérisoire des biens d'Eglise volés en 1793 ; mais on paie exactement les muphtis et les imans, qui soufflent chaque jour aux Arabes la haine de notre domination. Et le chanoine Landrieux ajoute :

« Pendant quinze à vingt ans, les bateaux français transportèrent gratuitement les pèlerins au foyer même du fanatisme, à La Mecque, où les *Oulémas*, par leurs prédications, entretiennent et exaspèrent la haine contre le *Roumi*.

« Aujourd'hui encore, les représentants du gouvernement français vont saluer officiellement les pèlerins sur le bateau, au moment du départ.

(1) Chez Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris ; in-16 de 104 pages : 0 fr. 60.

« Les armateurs ont ordre d'embarquer une quantité d'eau suffisante, en prévision des ablutions rituelles, afin que les dévots passagers puissent vaquer librement à la prière pendant la traversée.

« En 1908, on a dû retarder le départ du pèlerinage, à cause de la peste ; mais le Gouverneur Général, en notifiant cette mesure, exprimait ses regrets du ton dont on fait les excuses : *Le gouvernement de la République, profondément respectueux des croyances musulmanes, a le regret de...*

« On annonce, à coups de canon, le lever et le coucher du soleil pour le Rhamadan (carême musulman).

« L'accès des mosquées de Tunisie est interdit aux Européens. Ce sont des sanctuaires inviolables, territoires sacrés que le pied du *Roumi* n'a jamais foulés.

« Inaugure-t-on quelque part une mosquée, une Médersa (université musulmane), les officiers de la garnison, les fonctionnaires, Gouverneur, Résident, Préfet en tête, sont mobilisés.

« Le 8 mai 1905, M. Jonnart présidait ainsi, en grande pompe, à l'inauguration de la Médersa de Tlemcen : *La France a pris l'engagement, dit-il, de respecter les croyances des peuples qui s'étaient soumis à elle. Cet engagement, elle l'a observé scrupuleusement. Mais elle ne s'est pas contentée de faire ce qu'elle avait promis : elle a voulu davantage. Elle a compris qu'il était de son devoir de travailler au développement intellectuel et moral des indigènes, en mettant à la disposition d'une élite un enseignement supérieur qui convînt particulièrement à leurs sentiments et à leurs idées.*

« Le directeur de la Médersa accentua encore cette déclaration : *Nos élèves, dit-il, seront musulmans à la sortie de la Médersa comme ils le sont à leur entrée, car notre premier devoir, ici, est de toujours éviter de froisser les sentiments religieux des jeunes gens qui viennent à nous.* »

Heureux Arabes... Ce n'est pas demain que les Catholiques français peuvent espérer voir leur gouvernement entourer d'une pareille sollicitude le culte traditionnel de la France. Ce n'est pas à eux que le chef de l'Etat dirait, comme le fit le président Fallières le 18 avril 1912, à Tunis : « Soyez assurés que la République française « s'attachera, comme par le passé, à respecter vos lois et vos traditions religieuses ». Et trois jours plus tard, à Gabès : « Nous ne « voulons pas toucher à vos croyances ; le domaine de la conscience « est inviolable ». Le domaine de la conscience musulmane, bien entendu ! La conscience des citoyens Français ne saurait prétendre à posséder les mêmes droits que celle de nos sujets arabes...

Pourquoi cette différence de traitement ?... On ne saurait l'attribuer à une affinité particulière entre la Franc-Maçonnerie, aujourd'hui régnante, et la foi musulmane, car les FF. . sont les maîtres à Constantinople comme à Paris, et ils ne témoignent pas, en pays turc, d'une sympathie exagérée pour la religion du Prophète.

Est-ce donc par habileté diplomatique, pour mieux faire accepter notre domination par les indigènes, que le gouvernement maçonnique entoure d'égards l'Islam africain ?... S'il en était ainsi, son calcul serait étrangement faux, car il aboutit à persuader les Arabes de la supériorité de leur Foi — qui leur commande précisément l'extermi-

nation des Infidèles que nous sommes. C'est ce que met en lumière un excellent article de M. Louis Bertrand, dans *le Gaulois* :

« Bien loin de les convaincre, dit-il, ce sont eux (les Arabes) au contraire qui, dans l'intrépidité de leur foi, se flattent de nous convertir.

« D'abord ils ne peuvent pas concevoir que nos yeux se ferment obstinément à l'éclatante lumière de leur vérité. *Ensuite l'intérêt que nous accordons à leur littérature sacrée, nos fondations savantes pour l'étude de la philosophie arabe, leur apparaissent comme des victoires du Livre sur l'incrédulité.* Un Européen capable de lire le Coran est, pour beaucoup d'entre eux, un musulman futur. Un homme qui prononce en arabe, dans le texte proféré par Allah lui-même, une sourate de la loi, doit être touché à la longue par la vertu persuasive enclose dans les syllabes saintes.

« A ce propos, l'auteur de *l'Ame arabo-berbère* nous raconte une anecdote bien curieuse, que je m'en voudrais de ne pas citer.

« Un vénérable vieillard musulman lui disait un jour :

« Pour toi, qui lis sans trop de peine le pur arabe; pour toi qui prononces
« souvent le nom sacré d'Allah, tu n'as plus grand'chose à faire pour devenir
« un des nôtres. Il ne tient qu'à toi d'être sauvé... Mais si trop d'erreurs
« t'enserrent encore, comme je t'estime, comme j'ai fait de toi mon ami, voici
« ce que je promets de faire pour toi, le jour où, accomplissant l'inéluctable
« devoir de tout fidèle, je serai obligé de me lever pour la guerre sainte. Je
« t'avertirai d'avance; je te trouverai une cachette; ou bien je faciliterai ta
« fuite. Ainsi, alors que tous tes frères périront, s'ils ne se convertissent, tu
« seras, grâce à ta bonté et à notre amitié, libre, sain et sauf. Allah te per-
« mettra de marcher dans sa voie... »

« Le gouvernement français est en grande partie responsable de cet état d'esprit. Nos administrateurs témoignent un respect si exagéré pour le Coran qu'ils en ont comme rehaussé le prestige aux yeux des indigènes. Ils invoquent l'autorité du Livre à tout propos et hors de propos, jusque dans les questions d'hygiène les plus élémentaires. Ils relèvent les écoles islamiques, et ces persécuteurs du Catholicisme s'évertuent pieusement à réchauffer le fanatisme musulman.

« Se rendra-t-on bien compte, arrivera-t-on à comprendre que ce sont les Français qui ont rénové, réveillé dans le nord de l'Afrique les études coraniques, qui se mouraient de leur belle mort? Sur l'initiative et sous la protection du gouvernement français libre penseur et promoteur de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, on enseigne, dans les Medersas officielles, aux jeunes tholbas, futurs cadis, futurs imans, la théologie et le droit musulmans. Dans ces écoles, véritables foyers où se rallume la vieille pensée islamique, on disserte gravement sur les 99 attributs d'Allah. Et ces écoles sont placées sous les auspices des saints marabouts de l'Islam, témoin la Médersa d'Alger.

« Comme un séminaire vit à l'ombre d'une cathédrale, l'Ecole où nous formons nos fonctionnaires musulmans de l'ordre judiciaire avoisine le sanctuaire majestueux, la Zaouïa, dont le centre est le tombeau du Saint, du Vertueux, du Béni, de l'Etoile polaire, du divin Abou-Zid Sidi Abderrhaman Ettssaalbi, fils d'Omar, fils de Maasour, fils de Mahmed, fils de Saaba, fils de Mekli, fils d'Abou Thaleb, qui est l'oncle de l'apôtre d'Allah : sur lui soient la prière et le salut éternel !...

« Réfléchissons-y un instant; ce cléricisme d'exportation nous apparaîtra comme une des plus joyeuses bouffonneries de notre incohérent régime. Ce cléricisme n'a pas même l'excuse de l'intérêt politique bien entendu, puisqu'en définitive ses effets se retournent contre nous, puisqu'il n'aboutit qu'à renforcer la barrière religieuse qui nous sépare de nos sujets musulmans.

« La contradiction entre les principes de notre gouvernement et sa conduite

est tout simplement stupéfiante. Voit-on un de nos ministres de l'instruction publique inaugurant en grande pompe un lycée Saint-Thomas d'Aquin ou un lycée Saint-Ignace de Loyola ? Or, les politesses que nous refusons aux saints catholiques, nous les accordons dévotement aux saints de l'Islam.»

Contradiction surprenante, il est vrai, mais dont il n'est pas impossible de découvrir la cause secrète. Cette cause, nous l'avons déjà exposée à nos lecteurs : le Gouvernement maçonnique sait que nos Arabes d'Algérie répondraient par une insurrection à une persécution religieuse analogue à celle qu'il fait subir aux Catholiques. Cette insurrection serait réprimée, sans doute : mais quels sacrifices de tout genre n'entraînerait-elle pas !

Comme le disait si justement Mgr Bouissière, évêque de Constantine, dans l'interview que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, il est certain que si les agents des domaines avaient voulu faire l'inventaire des mosquées, « ils auraient été reçus à coups de fusils » : or notre Gouvernement laissera toujours en paix une religion dont les adeptes sont prêts à faire parler la poudre.

Voilà ce que les Catholiques de France, bafoués, brimés, mis hors de la loi, feraient bien de méditer...

L'APPEL AUX ARMES

Cette méditation s'impose plus particulièrement à eux au moment où les feuilles de gauche, depuis l'*Homme libre* jusqu'à la *Lanterne*, sont d'accord avec les organes de droite pour prédire une nouvelle offensive dirigée contre les Catholiques. Sous la poussée de la Franc-Maçonnerie, — qui veut sa revanche du vote de la loi de trois ans, — le gouvernement s'achemine à grands pas vers une nouvelle persécution religieuse.

Sans doute M. Barthou voudrait ne l'entreprendre qu'à demi ; s'en tenir, par exemple, à de nouvelles lois scolaires rendant plus étroit encore le carcan que la Secte a rivé au cou de la jeunesse française. C'est dans ce sens qu'il est allé parler à Aix-les-Bains, au Congrès de la maçonnique Ligue de l'Enseignement, de la nécessité de « défendre l'école laïque » et de « passer des paroles de confiance aux actes de protection ». Mais il est peu probable qu'on lui permette de s'arrêter en si beau chemin ! La suppression, plus ou moins hypocrite, de l'enseignement libre, les pénalités contre la résistance éventuelle des parents, ne sont qu'un article du programme de la Franc-Maçonnerie. Cette dernière entend aller beaucoup plus loin : maintenant que la propriété des édifices du culte a été enlevée à l'Eglise par un vote du Parlement, la secte désire — les vœux émis dans le Convent de 1913 en font foi — procéder à la désaffectation graduelle de nos cathédrales, églises et chapelles. « Ce sont », n'a-t-elle pas cessé de dire depuis vingt ans, « les batteries

maçonniques qui doivent en faire retentir les larges voûtes et les vastes piliers ? » Tout au plus, comme elle n'a pas assez de Loges ou de groupes de Libre Pensée à installer dans les édifices profanés, consentira-t-elle à transformer ceux qui resteront inoccupés en salles de cinémas ou de cafés-concerts...

Eh bien ! nous n'hésitons pas à dire que si les Catholiques de France, en présence de cette profanation, restent encore dans leur passivité, s'ils n'ont — nouveaux Boabdils — pour leurs églises souillées et pour leur culte traqué « que des larmes et point de sang », ils mériteront les crachats de nos Arabes d'Algérie et de nos Annamites d'Indo-Chine. Ceux-ci, dans leur asservissement, ont su garder assez de foi religieuse pour être prêts à sacrifier leur vie à la liberté de leur culte. Sera-t-il réservé au pays qui envoya aux Croisades, en 175 ans, un million de ses fils, de voir les Sarrasins du xx^e siècle polluer ses sanctuaires sans que cette honte soit lavée d'un peu de sang?... Nous ne voulons pas le croire ! Et nous sommes convaincus que l'élan qui ramène en ce moment la France vers le culte de saint Michel — bien délaissé depuis Louis XIII — est la manifestation sensible d'un retour à l'état d'âme des Catholiques d'autrefois, de ces Catholiques qui répondaient aux violences de l'Albigéisme par la croisade de Simon de Montfort, et qui opposaient à la torche incendiaire des Réformés les mousquets de la Sainte Ligue.

Nous sommes pleins de sympathie pour les Associations de Chefs de famille (cette création d'un de nos ligueurs, M. le chanoine Tournier), et nous sommes heureux de voir M. François Veillot les indiquer, dans le *Soleil*, comme un précieux élément de défense catholique; nous pensons le plus grand bien des Unions Diocésaines et nous approuvons M. Rocafort d'en conseiller, dans l'*Univers*, la généralisation en France; nous ne refusons même pas de seconder l'effort de ceux qui croient encore, malgré la pression officielle et les urnes à double fond, pouvoir déplacer la majorité dans le Parlement... Mais, plus que sur toutes ces initiatives approuvables, nous comptons, pour la libération de l'Eglise de France à l'heure des périls graves qui vont l'assaillir, sur la réorganisation de la Sainte Ligue — c'est-à-dire sur la création d'une association qui grouperait tous les Catholiques résolus à résister, en combattant jusqu'à la mort, le jour où les francs-maçons du Pouvoir, ou ceux de la Révolution, tenteront d'interrompre le culte et de profaner les églises.

« Si une telle association avait dû naître », diront les éternels désenchantés qui sont la paralysie de l'opposition, « c'est au moment des inventaires de 1906 qu'on l'aurait vu se former; maintenant il est trop tard... » Voilà qui est étrangement méconnaître le caractère des Catholiques français, qui ne se décident à la résistance ouverte qu'après avoir longtemps souffert, en silence, les pires maux. Lors

de la grande crise de la Réforme, au xvi^e siècle, les Catholiques passèrent quarante-cinq années, de 1527 à 1572, à résister mollement aux brigandages huguenots. Pendant ce demi-siècle, tandis que nos provinces étaient dévastées par les disciples de Calvin et par leurs alliés les reîtres d'Allemagne, tandis que trente mille églises, chapelles ou couvents étaient brûlés et plus de deux cents villes saccagées, plus de quatre mille moines, religieuses ou prêtres martyrisés — que faisaient les Catholiques ?... Ils se défendaient en désordre et isolément contre l'agression ; ils imploraient l'aide du Pouvoir (presque constamment prêt à pactiser avec l'adversaire) ; ils espéraient des temps meilleurs. Les coups de vigueur d'un Montluc ou l'opiniâtre résistance des Guise étaient des initiatives isolées, initiatives auxquelles manquait généralement l'approbation de la masse catholique, inerte et craintive. Il fallut que le péril en vint au point d'être presque sans remède pour que le peuple de Paris, et à sa suite celui des provinces, se ressaisît, en août 1572, et fit la Saint-Barthélemy.

Ce geste libérateur accompli, restait à organiser les Catholiques dans la France entière, pour éviter le recommencement des entreprises huguenotes. Pendant trois ans rien ne se fit, tant l'œuvre paraissait difficile à conduire et démesurée. Henri de Guise lui-même hésitait. Qui donna alors le signal du rassemblement des Catholiques résolus à vivre libres ou à mourir ? D'après les uns, ce fut le seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne, en Picardie. Notre ami Oscar Havard donnait récemment, au *Soleil*, une autre version : le fondateur de la Sainte Ligue fut, d'après lui, un simple bourgeois de Paris, le parfumeur Bruyère. Et il ajoute :

« En un clin d'œil, dans toutes les villes, magistrats, boutiquiers, artisans, après avoir juré au pied de l'autel « la Sainte-Union », foncent contre les huguenots. Sous les auspices de deux Ordres religieux, les Jésuites et les Capucins, les volontaires affluent ; des batailles s'engagent et Paris devient la citadelle de la défense. Les compagnons d'Henri IV ne s'expliquent pas qu'une telle milice s'avise de leur tenir tête. Ces braves chrétiens décident pourtant du sort de la religion nationale. Si les bourgeois, oisifs et papelards, exhalent, dans les plates rhapsodies de la *Satire Ménippée*, leur lassitude et leur égoïsme, les petites gens, en revanche, pour sauver leur patrimoine idéal et la France de demain, acceptent sans murmure tous les déboires.

« Tandis que partout en Europe » — dit admirablement Mgr Baudrillard — « la masse du peuple reçoit par indifférence, par surprise ou par force, la Réformation, de la main avide et brutale de ses princes, le peuple français ne se laisse ni séduire ni tromper. Il défend sa foi par tout moyen et l'impose même à son roi. C'est une des pages les plus grandes d'une histoire féconde en traits généreux. Il est beau de protester contre les horreurs des guerres de religion ; *il est plus beau et moins facile de les endurer afin de rester fidèle à ce qu'on tient pour la vérité.* »

« Qu'ajouterais-je à ces lignes ? Elles nous tracent notre devoir. La banqueroute de la stratégie orale nous interdit de prolonger une expérience que quarante ans de défaites ont discréditée. Prolonger cette tactique serait livrer définitivement à l'ennemi la fortune du Catholicisme et le sort de notre postérité. Dieu nous demanderait un compte sévère de cette félonie. »

C'est tout à fait notre sentiment, et, de tous les devoirs publics qui s'imposent actuellement aux Catholiques français, nous n'en connaissons pas de plus pressant que celui de protéger nos églises, par la réorganisation d'une Sainte Ligue, contre les profanations annoncées.

S'il existe quelque part un seigneur d'Humières ou un parfumeur Bruyère conscient de ce devoir, qu'il n'hésite pas à donner le signal de la coalition nécessaire : nous savons un certain nombre de nos concitoyens qui sont fermement résolus à y répondre. Et, le branle donné, on ne manquera ni de duc de Guise ni de cardinal de Bourbon...

LA LEÇON DE L'ULSTER

De telles paroles, nous le savons bien, vont directement à l'encontre de l'état d'esprit « légalitaire » qui a fait tant de ravages en France depuis la Révolution. Mais nous ne nous piquons pas de partager cet état d'esprit — lequel est en faillite un peu partout, et notamment en Angleterre, où l'on crut longtemps qu'il avait sa source dans l'âme anglaise elle-même

Croyance bien exagérée, d'ailleurs, car les Anglais n'ont jamais hésité à sortir résolument de la légalité quand ils ont estimé que celle-ci violait les droits de leur conscience ou lésait systématiquement leurs intérêts. Il n'est pas besoin, pour le prouver, de remonter jusqu'à l'an 1636, où John Hampden, en refusant de payer une taxe de 20 schellings exigée de lui pour la flotte, — geste qui commença la Révolution d'Angleterre —, violait certainement la légalité alors existante, qui était l'usage ancien et la volonté du roi, afin de tâcher d'en établir une autre, meilleure à son avis : le vote de l'impôt par le Parlement. Pour ne se préoccuper que de la période contemporaine, la chute du ministère conservateur Balfour, il y a douze ans, fut obtenue par un procédé qui n'avait rien de bien légal : la coalition de 630.000 contribuables, appartenant aux confessions protestantes hostiles à l'Eglise Anglicane, qui refusèrent simultanément de payer leurs impôts tant qu'une loi scolaire, qu'ils jugeaient inacceptable au point de vue religieux, n'aurait pas été rapportée. Le ministère, incapable de sévir contre une pareille multitude, dut se retirer, et la loi fut rapportée... Cas concret que nos Associations de Chefs de Famille feraient bien de méditer, au lendemain des menaces proférées à Aix-les-Bains, pendant le Congrès de la maçonnique Ligue de l'Enseignement.

En ce moment même, les populations britanniques, dont nul ne prétendra, nous le répétons, qu'elles n'ont pas le sens de la légalité, sont en train de montrer qu'elles savent résolument sortir de celle-ci pour peu qu'elles croient menacé un de leurs intérêts supérieurs, tel que l'intérêt religieux.

C'est de l'agitation qui sévit en Irlande, dans la province protestante de l'Ulster, que nous voulons parler.

Lorsque Henry VIII, Elisabeth la sanglante et Cromwell s'acharnèrent sur l'Irlande catholique, pour la protestantiser par la hache et le bûcher, ils déchaînèrent surtout leurs violences sur l'Ulster, qui, de la province la plus riche et la plus peuplée, devint bientôt presque déserte. Autant pour la repeupler que pour récompenser leurs partisans, les tyrans de la Grande-Bretagne distribuèrent à des protestants amenés d'Angleterre les terres des malheureux suppliciés et proscrits. Ainsi se trouva formée, au nord de l'Irlande restée catholique, une enclave puritaine, dans laquelle revit aujourd'hui encore l'état d'âme des « têtes rondes » de Cromwell.

Or, cette enclave protestante est aujourd'hui en ébullition du fait que la Chambre des Communes a voté par deux fois le *Home Rule*, c'est-à-dire le droit pour l'Irlande de s'administrer librement, comme le font les colonies britanniques, d'avoir son Parlement particulier, siégeant à Dublin, son organisation fiscale et douanière indépendante, ses lois d'État — bref, son autonomie complète, pour tout ce qui n'a trait ni à la défense nationale ni aux Affaires Etrangères.

L'idée pour les protestants de l'Ulster de se trouver en minorité — il y a à peine 20 % de protestants en Irlande — dans un État appelé à avoir sa législation autonome, leur semble une chose effrayante. Ils se rappellent les cruautés de leurs pères à l'égard des Catholiques et soupçonnent ces derniers de vouloir s'en venger dès qu'ils ne seront plus sous le contrôle du pouvoir anglais. Ils redoutent d'être, à leur tour, persécutés dans leur religion. Le projet de *Home Rule* — tenu jusqu'ici en échec par l'opposition de la Chambre des Lords — deviendra loi automatiquement, dès qu'il aura été adopté une troisième fois par la Chambre des Communes, ce qui ne saurait tarder : les protestants de l'Ulster ont décidé de ne pas attendre jusque-là pour formuler leurs revendications et les appuyer par une démonstration armée.

Les revendications sont simples ; ils demandent que l'Ulster, province où ils constituent la grosse majorité de la population, ne soit pas, pour l'application du *Home Rule*, assimilée au reste de l'Irlande. Ou bien cette province continuerait à être rattachée directement à l'Angleterre et à envoyer ses députés au Parlement de Londres ; ou bien une autonomie particulière lui serait accordée ; de toute manière, elle ne devrait relever en rien du Parlement irlandais de Dublin.

Ce programme, acceptable à première vue, s'est heurté aux graves objections formulées par les Irlandais catholiques : L'Ulster fait partie intégrante de la terre irlandaise ; commerçant, industriel et minier, il est le complément nécessaire de l'Irlande du Sud, de l'Est et de l'Ouest, qui est surtout agricole ; on ne peut concevoir deux régions, dont la vie économique est aussi enchevêtrée, relevant à la

fois d'administrations étrangères l'une à l'autre; les craintes de persécution religieuse sont vaines et injurieuses pour les Catholiques; auraient-elles quelque apparence de fondement, qu'il serait facile d'y parer en posant tout de suite des bornes précises au droit de légiférer en matière scolaire et religieuse.

Le gouvernement libéral, qui a besoin, pour conserver sa majorité, des 80 députés catholiques d'Irlande, a trouvé ces objections très fortes et a fait savoir aux protestants de l'Ulster qu'ils devraient se résigner.

C'est alors que ceux-ci, comme nous le disions plus haut, sont sortis résolument de la légalité, pour la défense de leur idéal religieux.

Sur la convocation d'un membre du Parlement, sir Edward Carson, les districts protestants ont envoyé des représentants à une assemblée réunie à Belfast, capitale de l'Ulster. Cette assemblée a décidé que le jour même où le projet de *Home Rule* serait adopté en troisième lecture par la Chambre des Communes, et deviendrait ainsi définitif, l'Ulster proclamerait son autonomie. A l'effet de l'assurer, les membres d'un gouvernement provisoire ont été désignés, avec titulaires pour les départements de l'Intérieur, des Finances, de la Justice, des Chemins de fer, des Postes et Télégraphes et de l'Armée. Sir Edward Carson est le chef de ce gouvernement provisoire qui comprend, en outre : un des plus grands seigneurs du royaume, le duc d'Abercorn ; l'amiral lord Charles Beresford, qui était récemment encore commandant en chef de la flotte de la Manche ; le marquis de Londonderry et quinze autres lords.

Un gouvernement provisoire ne se conçoit pas sans trésor et sans troupes. Sir Edward Carson l'a si bien compris qu'il a ouvert une souscription publique, pour la constitution d'un fonds de 25 millions de francs, et une liste d'enrôlement, pour la création et l'armement d'un corps de volontaires. Souscription et enrôlement ont marché de pair, à pas de géants. Sir Edward Carson, le marquis de Londonderry et M. R.-M. Liddell ont souscrit chacun 250.000 francs ; M. Henry Musgrace, 425.000 francs ; Sir Samuel Mac Coughy a télégraphié d'Australie qu'il s'inscrivait en tout cas pour 1 million, et pour davantage au cas où la souscription ne fournirait pas la somme nécessaire. Ceci n'est pas à craindre, car les 25 millions de francs demandés ont été trouvés en dix jours. Certains riches capitalistes de l'Ulster ont souscrit jusqu'à 10 0/0 de leur fortune ; quant aux pauvres, il n'en est guère qui n'aient joint leur pièce d'argent à ces paquets de banknotes. Mais le spectacle le plus impressionnant a été celui de l'organisation militaire.

Sir Edward Carson en mandait 25.000 volontaires. Ce chiffre n'est pas tout à fait atteint encore ; mais on a pu cependant faire défiler, dès le 27 septembre, dans les rues de Belfast, 11.000 volontaires, groupés en une division d'infanterie à quatre régiments. Ces régiments

étaient bien recrutés, solidement encadrés par d'anciens officiers et d'anciens sous-officiers, et avaient à leur tête deux colonels et plusieurs officiers supérieurs en activité, résolus à envoyer leur démission le jour même où le *Home Rule* sera voté, et à passer au service du gouvernement provisoire. La cavalerie et l'artillerie sont en voie d'organisation. Le service d'ambulances est entièrement prêt et campe sous la tente à Pirbright. Bref, ce gigantesque effort, fourni par une faible partie de l'Angleterre protestantes, sur la simple appréhension d'entraves à sa liberté religieuse, donne une haute idée de ceux qui l'ont entrepris et engendre, de mélancoliques comparaisons sur la combattivité actuelle des Catholiques français...

C'est ici que l'on peut toucher du doigt l'évidence de notre thèse : à savoir qu'une collectivité confessionnelle, résolue à faire appel aux armes pour assurer sa pleine indépendance religieuse, est assurée d'avoir gain de cause, dans l'état présent de l'organisation politique en Occident. En effet, tant que les protestations des huguenots de l'Ulster parurent devoir rester platoniques, le gouvernement de MM. Asquith, Lloyd George et de lord Winston Churchill garda un calme olympien et annonça que le *Home Rule* serait appliqué sans modification d'aucune sorte ; on menaçait des rigueurs de la loi les résistances éventuelles. Quand le gouvernement provisoire de Belfast eut été constitué, cette assurance fit place à une inquiétude non dissimulée et à des offres de conciliation. Enfin, au lendemain de la revue des volontaires, le ministère libéral s'affola, promit de respecter tous les droits légitimes, et, ne pouvant rompre avec les Irlandais catholiques qui forment l'appoint de sa majorité parlementaire, chargea lord Loreburn de trouver coûte que coûte un terrain d'entente, au besoin par l'octroi de l'autonomie aux quatre comtés les plus strictement protestants de l'Ulster.

C'est dans ce sens que s'oriente en ce moment le débat, sans que Sir Edward Carson et ses collègues — qui, légalement, devraient être en prison comme coupables de haute trahison — aient consenti même à ralentir leurs préparatifs militaires.

Il nous a paru bon de montrer à nos lecteurs que si l'idée de la résurrection de la Sainte Ligue paraît vétuste et impraticable aux Catholiques français d'aujourd'hui, quand il s'agit d'empêcher la profanation de leurs églises cette même idée semble toute simple aux protestants d'Angleterre, qui ne sont mus cependant que par une crainte sans doute imaginaire. Et ces hommes d'un sens pratique proverbial, étrangers à toute rêverie chevaleresque, ne se contentent pas de trouver naturel et indiqué l'appel aux armes pour la protection de leur foi ; ils mettent sur pied en quelques semaines, et dans une seule province, des forces imposantes, qui font hésiter un gouvernement armé d'une loi votée par la Chambre des Communes.

Catholiques français, vous qui êtes le nombre, et qui auriez la paix religieuse demain, *si vous vouliez les moyens de l'avoir*, pensez quelquefois à la leçon que vous donnent en ce moment les protestants de l'Ulster... Et répétez-vous chaque matin la parole de Solon que nous vous avons déjà citée : « Athéniens, si vous endurez ces maux à cause de votre lâcheté, n'accusez pas les dieux de votre infortune ! »

DIDEROT ET LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

M. le chanoine Lecigne a consacré à Diderot, dont on vient de célébrer le deuxième centenaire à grand renfort de pompes officielles, un article énergique que nous sommes heureux de reproduire ici. Les incidents d'ordre universitaire qui se sont produits à Langres, à l'occasion de l'inauguration de la statue de ce précurseur de la Révolution, incidents dont nous parlons plus loin, gagneront à être soulignés par cette savoureuse présentation du héros de la fête :

« Déjà la République avait offert à Diderot un piédestal de bronze sur le boulevard de Paris. Il trône là, cocasse et débraillé, comme un cocher de fiacre en goguette qui aurait confondu, dans l'obscurité, le socle d'une statue avec le siège de son sapin. Il cause et il rit. A sa grimace, à ses yeux lubriques, à ses lèvres hideuses, à son geste effronté, on devine ce qu'il peut dire. On passe vite et on s'étonne que les agents de la police des mœurs n'aient pas encore ramassé et conduit au Dépôt ce maroufle dont la présence est un perpétuel attentat à la pudeur.

« On rirait de ces fêtes, si l'on ne devait d'abord en pleurer. Elles compromettent le bon renom de notre pays ; elles achèvent de corrompre l'esprit public. Les entrepreneurs de centenaires sont, en quelque façon, les éducateurs de la jeunesse : ils lui proposent des exemples, des modèles, des sujets d'enthousiasme et des objets d'imitation. Quel est donc ce héros que l'on dresse au-dessus de la foule et dont on veut consacrer la mémoire ?

« L'homme est un gros viveur, un gros mangeur, un gros buveur. Sa jeunesse fut un long jeûne ; il a connu la fringale dans les mansardes hautes et l'insomnie sous les ponts de la Seine. Pour vivre, il rajeunit les industries de Panurge et du valet de Gascogne ; il ment et il vole. Un jour, il rencontre sur son chemin un pauvre Carme, qui a pitié de sa figure hâve et de ses souliers écoulés ; il lui fait croire qu'il est tourmenté du désir de renoncer au monde. Frère Ange le recueille, le nourrit, l'habille, lui remplit l'estomac et les poches. Une fois bien lesté et bien argenté, Diderot plante là le Frère Ange, n'oubliant rien... fors lui dire au revoir. Panurge ascète se mue bientôt en un Gargantua de bas étage. Diderot a le gosier en pente roide. Il aime à « se crever de mangeaille » et il s'en vante. Il se repose d'une indigestion en une ripaille, d'une beuverie en une orgie. Le tonneau de Diogène est à la fois l'enseigne de son école et le symbole de ses goûts.

« Au foyer, il réalise l'idéal des « amants illustres » et des pères indignes. Il a épousé, après une comédie de courte vertu, Marie-Toinette Champion. La pauvre femme ! Elle n'était pas la première par ordre d'ancienneté ; elle fut vite reléguée au rang d'esclave par ce Don Juan de ruisseau. « Elle resta seule et sans société », nous dit sa fille, M^{me} de Vandeuil. Diderot courait la prétentaine avec Sophie Voland et un tas de nymphes volantes, se justifiant lui-même avec la fameuse phrase du *Neveu de Rameau* : « Il pourrait arriver que ce que vous appelez vice, moi je l'appelle vertu. »

« Le père est digne de l'époux. Il a une fille qu'il adore. Il s'est chargé lui-même de l'éducation d'Antoinette. J'ose à peine citer la trop fameuse page où il nous fait assister à ses cours de morale pratique. Cela commence par cette ligne qu'on me pardonnera de rapporter : « Je lui montrais le luxueux avec sa poitrine asthmatique et les restes de plusieurs maladies qu'on ne guérit point... » Antoinette fait de rapides progrès avec un tel précepteur. Diderot tombe en extase devant son œuvre et il s'enhardit vers d'autres confidences :

« Je l'ai trouvée si avancée que, dimanche passé, chargé par sa mère d'aller la promener, j'ai pris mon parti et lui ai révélé tout ce qui tient à l'état de la femme, débutant par cette question : *Savez-vous qu'elle est la différence des deux sexes ?* » Elle n'avait pas quinze ans... Ce père n'est pas loin de ressembler à un ignoble personnage.

« Il a d'autres titres, encore aux hommages de la République. Diderot n'a pas eu de patrie. Il ne s'est souvenue de sa qualité de Français que pour saper la maison sociale qui l'abritait. On dirait que rien ne l'attache à nous, ni dans les idées ni dans les sentiments. Il ne comprend rien à l'art français, aux disciplines d'élégance et de clarté qui caractérisent le grand siècle. Il déclame contre Racine et Molière, comme feront plus tard les lourds docteurs de Germanie. La tradition politique lui est aussi odieuse que la tradition littéraire : un pachyderme dans un magasin de porcelaines, c'est à quoi fait songer Diderot quand il parle de nos institutions. Ses lettres à Catherine II sont remplies de blasphèmes contre la France : « Nous (Français) sommes gueux comme des rats d'église. Nous vendons nos diamants et nous dépouillons nos galeries pour réparer les ravages du contrôleur général. » Cet ennemi de la monarchie française est d'ailleurs à plat ventre devant le despotisme russe. Catherine II devient, en ses dithyrambes, « l'image fidèle de la divinité » ; elle évoque à son esprit

La magnificence des dieux
Et la tendresse d'une mère.

« Il rougit de la « servilité » des poètes de Louis XIV, mais il ne rougit pas d'écrire à la tsarine des phrases comme celles-ci : « O Catherine, soyez sûre que vous ne régnerez pas plus puissamment sur les cœurs à Saint-Petersbourg qu'à Paris. Vous avez ici une cour, et vos courtisans ce sont tous nos habiles gens. »

« On ne modère pas les ferveurs idolâtriques d'un Diderot. La tsarine a du sang sur les mains ; elle vient de faire égorger Pierre III dans sa prison de Robschok. Qu'est-ce que cela fait ? Le pauvre fou continue de chanter et d'adorer. Il écrit à Falconet : « Le buste de Sa Majesté est placé sur un piédestal, au centre de ma bibliothèque, et c'est là que le père, la mère et l'enfant vont de temps en temps faire leur prière du matin. C'est là que, cédant aux sentiments tendres dont leur âme est remplie, ils disent conjointement : « Etre immortel, tout-puissant, éternel, qui fais les grandes destinées et qui veilles sur elles, conserve à l'Univers, conserve à la Russie cette Souveraine ; accorde-lui de longues années et à sa nation une splendeur et une félicité durables. Ainsi soit-il ! » Lisant cela et le reste, Turgot avait un haut-le-cœur et se détournait en esquissant une grimace : « Diderot baise les mains de l'impératrice ! » écrivait-il à Condorcet. La tache de sang sur ces belles mains ne refroidissait pas le servile enthousiasme du moujik parisien.

« Mais j'y songe : Diderot a fait mieux encore. Il me semble que j'entre à la fin dans les raisons occultes des fêtes que l'on prépare. Diderot a jeté les bases de la morale laïque. Et cette morale est d'une simplicité qui ravit : suivre la bonne nature, se fier à elle et lui obéir en tout, telle est pour Diderot la voie nouvelle de la perfection.

Le Neveu de Rameau est l'immortel aïeul des générations que nos maîtres nous préparent. Rameau représente l'individu libéré de toutes les règles et

de tous les préjugés qui entravent l'instinct de l'homme animal. Pudeur, retenue, décence, autant de vieux mots qui créent des jougs insupportables. Le mariage est révoltant, car il « viole la liberté du mâle et de la femelle en les enchaînant pour jamais l'un à l'autre » Pourquoi condamnez-vous l'inceste, l'infidélité, l'inconduite ? Rien n'est réel que l'immédiate jouissance. Le devoir, c'est de suivre l'instinct ; le bonheur, c'est le plaisir, et, comme dit Rameau : « Boire de bons vins, se gorger de mets délicats, avoir de jolies femmes, se reposer sur des lits bien mollets, excepté cela le reste n'est que vanité ! »

« Vous protestez ; vous accusez Rameau de faire le singe et de parader dans le vice, il vous répond aussitôt : « J'aurais été vertueux, si la vertu avait conduit à la fortune ; on m'a voulu ridicule et bouffon et je me le suis fait ; pour vicieux, nature seule en avait fait les frais ; et quand je dis vicieux c'est uniquement pour parler votre langue. » Ah ! que voilà donc un directeur de conscience facile et commode ! Il ne complique rien et ne raffine point pour le plaisir de raffiner. Si son école a une annexe, ce ne sont pas les cloîtres, pas même les foyers honnêtes, mais tout simplement la cage des singes au Jardin des Plantes. Il résume toute sa philosophie en une formule lapidaire : *Bonne table, bon lit, de l'argent... et vive la sagesse de Salomon !* Je demande qu'au lendemain du centenaire, et comme conclusion pratique de la grande fête nationale de Diderot, on fasse graver en lettres d'or cette maxime de vie sur les murailles de nos écoles laïques.

« Et les instituteurs ne manqueront pas d'ajouter, pour bien éclairer l'esprit de leurs disciples, que Diderot fut de l'avis de M. Barthou sur le grand problème du jour. Voltaire et Rousseau sont déistes : Diderot est un « athée incurable », selon le mot de M^{me} Necker. A soixante ans, il nomme Dieu « une mauvaise machine dont on ne peut faire rien qui vaille ». Il était à son lit de mort ; le curé de Saint-Sulpice, M. de Tersac, se présenta à son chevet. Diderot le regarda avec des yeux où la haine flambait : « Je vous entends, curé », — lui dit-il — « vous ne voulûtes pas enterrer Voltaire parce qu'il ne croyait pas à la divinité du Fils. Eh bien ! quand je serai mort, on m'enterrera où l'on voudra. Mais je déclare, moi, que je ne crois ni au Père, ni au Fils, ni au Saint-Esprit, ni à personne de la famille. Adieu, Monsieur le Curé ! » Diderot était en avance sur son siècle s'il annonçait le nôtre. De nos jours, sous le consulat de M. Poincaré, on l'eût nommé ministre de l'Instruction publique, Et ce n'est pas lui qui se fût contenté de répondre par le silence aux questions indiscrettes de M. Groussau...

« Tel fut l'homme pour qui le Sénat commande des fêtes commémoratives. Nous demandons quels lendemains se prépare un peuple qui se permet d'exalter jusqu'aux nues les prophètes de l'anarchie, de l'athéisme brutal et de l'immoralité bestiale. »

Après ce magistral portrait du personnage, on sera moins surpris de la sympathie dont les pires révolutionnaires ont toujours entouré la mémoire de Diderot. L'autre jour encore, à l'occasion de l'ouverture à Lisbonne du Congrès international de la Libre Pensée, les carbonari portugais qui résident à Paris, pour y surveiller les pros-crits réfugiés, se rendirent en corps à la statue de Diderot, boulevard Saint-Germain : ils la fleurirent de fleurs rouges et vertes, couleurs de la Révolution portugaise. Venant de tels admirateurs, l'hommage n'était pas déplacé.

Précisément parce que les hommages de ce genre sont ceux qui conviennent à Diderot, on est en droit de souhaiter que ce dernier ne soit pas proposé en modèle aux jeunes écoliers français. C'est ce

qu'avait compris l'inspecteur d'Académie de Chaumont, lequel adressa, avant les fêtes de Langres, la lettre suivante à l'inspecteur primaire de cette ville :

ACADÉMIE DE DIJON.

Chaumont, 6 octobre 1913.

Inspection académique de la Haute-Marne.

« L'inspecteur d'Académie à M. l'inspecteur primaire à Langres.

« J'ai l'honneur de vous informer que je trouve préférable, vu les contestations auxquelles donne encore lieu le nom de Diderot, que les élèves des écoles de Langres ne participent point officiellement aux fêtes de son bicentenaire. Je vous prie de vouloir bien voir à ce sujet M. le maire, qui comprendra, j'en suis convaincu, notre scrupule de neutralité scolaire.

« *L'inspecteur d'Académie,*
(Illisible.)

Le fonctionnaire qui a écrit cette lettre est, au témoignage du *Matin* lui-même, « un universitaire très distingué, républicain irréprochable ». Mais ce fonctionnaire a, malheureusement pour lui, quelque notion de décence morale, ce qui est bien compromettant sous le régime actuel... On le lui a suffisamment fait voir, car sa décision, à peine connue, a été rapportée par M. Barthou, qui a expressément prescrit que les enfants des écoles assisteraient à l'inauguration du monument de Diderot. En même temps, de la *Lanterne* à l'*Homme libre*, en passant par le *Radical* et les *Nouvelles*, toute la presse maçonnique s'est déchaînée contre le malheureux inspecteur d'Académie et a réclamé sa tête.

Sans doute l'obtiendra-t-on ! N'est-il pas nécessaire qu'il en soit ainsi pour que la neutralité scolaire, qui est encore inscrite dans la loi, soit « interprétée dans le sens laïque », suivant la délicate expression d'un des orateurs du dernier Convent ?

DIDEROT ET L'ENCYCLOPÉDIE

On ne peut guère écrire le nom de Diderot sans penser à l'*Encyclopédie*, dont il fut peut-être, après d'Alembert, le plus fécond collaborateur. C'est là qu'il cristallisa, sous une forme scientifique, tous les sophismes haineux dilués dans son œuvre et c'est à lui qu'on doit les chapitres bourrés des plus dangereuses idées. Depuis cent cinquante ans que l'*Encyclopédie* a répandu son venin intellectuel sur la malheureuse Europe, celle-ci a vu Eugène Sue et Tolstoï, Karl Marx et Kropotkine : elle n'a rien lu de plus pernicieux et de plus redoutable pour le bien public que la vieille *Encyclopédie*, dont les articles s'élaboraient et se corrigeaient sous la présidence d'honneur de Voltaire, dans cet hôtel du baron d'Holbach où se réunissaient d'Alembert, Turgot, Helvétius, Condorcet, Diderot, Grimm, La Harpe, Thiriot, Damilaville, Naigeon, Lagrange et le comte d'Ar-

gental. De là partaient les mille libelles audacieux qui prêchaient au peuple l'irréligion et la haine de la monarchie traditionnelle. Là siégeait, au milieu des conjurés, le garde des sceaux Lamoignon, dont le premier devoir eût été de les poursuivre. Les révélations faites par un des membres du club secret, M. Leroy, lieutenant des chasses royales, à Bertrand de Molleville, ont fait connaître cette complicité et beaucoup d'autres.

Les rois eux-mêmes, d'ailleurs, accordaient leur faveur aux philosophes francs-maçons qui conspiraient leur ruine. Louis XV fit lever la défense qui avait d'abord frappé l'*Encyclopédie*, sans autre motif d'indulgence qu'un bon mot qui lui fut dit après dîner. L'impératrice de Russie, Catherine II, redoutait quelque retard dans l'apparition des volumes empoisonnés. Elle faisait offrir à Voltaire, par l'intermédiaire de comte Schouvaloff, de publier l'édition à ses frais. Et Voltaire répondait à Schouvaloff : « Je doute que les savants qui
« ont entrepris l'*Encyclopédie* puissent profiter des bontés de Sa
« Majesté Impériale. attendu les engagements qu'ils ont pris en
« France... J'écris toutefois à M. Diderot pour lui persuader d'a-
« chever la première édition sous vos auspices. »

Voltaire, en effet, écrivait à Diderot pour lui annoncer la bonne nouvelle : « Assurément, c'est un énorme soufflet pour mes ennemis
« que la proposition de l'impératrice de Russie ; mais croyez-vous
« que ce soit le premier de cette espèce que les marouffles aient reçu ?
« Oh ! que non ! Il y a deux ans que le roi de Prusse, qui pense
« comme nous, et qui pense aux plus petites choses en en exécutant
« de grandes, leur en avait appliqué un tout pareil... » En effet, Frédéric II avait, lui aussi, offert à Voltaire d'imprimer l'*Encyclopédie* à ses frais.

C'était l'époque où Malesherbes, directeur de l'Imprimerie en France, supprimait impitoyablement les livres des écrivains catholiques, de « ces marouffles » qui osaient riposter au feu des philosophes révolutionnaires, favoris des Rois.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SAINTE ALLIANCE

Si la plupart des souverains temporels favorisèrent alors, ouvertement ou indirectement, l'*Encyclopédie* et la littérature maçonnique, il faut en accuser la frivolité des uns et le calcul égoïste des autres, qui croyaient débarrasser leur autorité d'un contrepois gênant en battant en brèche l'Eglise.

L'heure vint où les catastrophes révolutionnaires se chargèrent de montrer aux dynastes combien est étroite la solidarité de leurs intérêts et de ceux de la Religion. Frédéric II n'était plus là pour déplorer ses erreurs de tactique, — à défaut d'un repentir qui n'eût sans doute pas trouvé le chemin de son cœur, — mais Catherine II

vit la Révolution. Elle en fut assez épouvantée pour faire détruire les livres jadis édités à ses frais et pour interdire la Franc-Maçonnerie dans ses Etats. La nécessité de sauver leur couronne obligea les princes à brûler ce qu'ils avaient adoré et à former un vaste syndicat monarchique pour lutter contre les idées révolutionnaires.

Après 1815, ce Syndicat pouvait devenir une puissance irrésistible, en raison de sa presque universalité et des moyens dont il disposait ; il s'édulcora et s'affadit jusqu'à n'être plus que la *Sainte Alliance* — c'est-à-dire, suivant l'expression des ministres anglais, qui refusèrent d'y adhérer, « une déclaration de principes dépourvue de toute « prévision d'application matérielle ».

Comment s'était évaporée, au moment décisif, la ferme volonté du tsar Alexandre I^{er} de créer, avec l'aide des souverains alliés, une véritable et effective Union des Princes contre la Révolution ?... On a cherché l'explication de ce changement d'attitude dans l'influence que prit, à cette époque, sur l'âme exagérément mystique du Tsar, une femme intrigante qui était une émissaire de la Franc-Maçonnerie occultiste : la baronne de Krudener. C'est elle qui, en orientant Alexandre I^{er} vers des rêveries théosophiques, lui fit momentanément perdre de vue les âpres réalités dont il lui fallait s'inspirer. Grâce à elle, la *Sainte Alliance* — qui aurait dû être un solide traité international d'entr'aide militaire et de surveillance policière contre la Révolution — fut simplement une pieuse invocation à la Providence, dépourvue de toute sanction pratique. Plus tard, la baronne de Krudener fut disgraciée ; mais, alors, l'instant favorable était passé et il ne se représenta jamais au même degré qu'en 1815.

Un de nos confrères kabbalistes, dont nous aurons certainement l'occasion de nous occuper quelque jour, M. Paul Vulliaud, directeur des *Entretiens idéalistes*, a publié dans le *Journal des Débats* du 23 août 1913 une note bien curieuse au sujet de M^{me} de Krudener. Cette note a pour auteur un écrivain occultiste contemporain d'Alexandre I^{er}, nommé Coëssin, et auteur d'un ouvrage appelé *les Neuf Livres*. Coëssin était membre d'une sorte d'institut mystique, appelé la *Maison grise*, sorte de Maçonnerie théosophique, à laquelle appartenaient aussi M^{me} de Krudener et une amie de celle-ci, M^{me} d'Argense. C'est dans ce cénacle que paraît avoir été préparée l'intrigue dont Alexandre I^{er} fut la victime.

Voici ce que raconte Coëssin dans un des manuscrits qu'il laissa à son ami Charles Ledru, manuscrit que celui-ci publia en brochure, en 1869, sous le titre : *Quelques mots comme préambule du passé, du présent et de l'avenir de l'Humanité*.

« On croit généralement que les quatre articles composant le traité auquel on a donné le nom de *La Sainte Alliance* ont été dictés à l'empereur Alexandre par la baronne de Krudner (*sic*). Cette opinion est fautive. C'est une autre dame, la marquise d'Argense, femme du marquis d'Argense, lieutenant-colonel du régiment du Roi avant la Révolution, qui a dicté

cette pièce singulière à l'empereur Alexandre, au nom de la Sainte Vierge.

« Et voici comment. A l'époque où l'empereur de Russie et le roi de Prusse se trouvaient à Paris, par suite de la Coalition, M^{me} la baronne de Krudner habitait le rez-de-chaussée de l'hôtel Montchenu, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Cet hôtel avait un jardin assez grand, où se trouvait une petite porte qui donnait sur les Champs-Élysées. C'est par cette porte que l'empereur Alexandre se rendait tous les jours chez M^{me} de Krudner, vers les onze heures du soir. La soirée se passait en discours mystiques, en grande partie proférés par M^{me} de Krudner. Beaucoup de personnes se rendaient à cette réunion. Si je les nommais ces personnes, on verrait que chacune y allait par un motif différent.

« Vers les onze heures et demie, tous les étrangers se retiraient, et M^{me} de Krudner, sous le nom d'agapes, faisait apporter du pain, du vin et du fromage. L'empereur participait à ce repas singulier.

« M^{me} la marquise d'Argense avait été liée, dans sa jeunesse, avec Mesmer. Elle était fille d'un marquis de Pons qui s'était donné quelque célébrité comme visionnaire. Elle avait émigré, avec son mari, pendant la Révolution française et ils étaient rentrés l'un et l'autre en France avec le Roi qu'ils avaient accompagné à Gand, d'où ils étaient venus après les Cent Jours.

« M^{me} d'Argense s'introduisit chez M^{me} de Krudner par le moyen de M^{me} de Lezay-Marnezia, dont le mari avait été, avant la Révolution, capitaine au régiment du Roi. C'est dans ce régiment que M. d'Argense avait été lieutenant-colonel. »

L'auteur entre dans beaucoup d'autres précisions ; puis il raconte les détails de la scène où fut rédigé le fameux traité :

« M^{me} de Krudner évacua son appartement tout entier, disposa toutes choses pour le grand mystère, et l'empereur, avec M^{me} d'Argense, restèrent seuls dans le cabinet de M^{me} de Krudner, qui était au fond de l'appartement.

« Là, M^{me} d'Argense, femme âgée de soixante ans, et qui paraissait en avoir plus de soixante-dix, à cause de ses infirmités et d'une paralysie qui lui ôtait l'usage des bras, se plaça dans le lit de repos, ordonna au nom de Marie, mère de Dieu (c'est ainsi qu'elle appelait la Sainte Vierge), à l'empereur Alexandre de se mettre à genoux, de porter la main gauche sur l'Évangile et d'écrire de l'autre les quatre articles de la Sainte Alliance.

« L'empereur de Russie, après les avoir écrits de sa main, promit solennellement de les faire accepter par l'empereur d'Autriche et par le roi de Prusse, et, conformément à sa promesse, se rendit dans la journée chez les deux souverains. »

Inutile de dire que le texte dicté au tsar Alexandre par M^{me} d'Argense n'avait pas été rédigé par l'étrange porte parole de la Sainte Vierge... Coëssin ajoute, en effet, négligemment :

« On m'a assuré que sa rédaction fut confiée à M. Bergasse, qui faisait partie de notre société et qui a quelque penchant pour le mysticisme. Je ne serais pas étonné qu'on se fût adressé à lui pour cet objet, mais je ne suis pas certain de ce dernier fait. »

Voilà qui établit péremptoirement le caractère maçonnique de l'emprise exercée alors sur Alexandre I^{er}. Le Tsar devait s'en dégager plus tard, grâce à l'écrivain Kotzebue, qui le ramena à une con-

ception plus saine de ses devoirs et de la réalité. Mais, bien que M^{me} d'Argense eût perdu à ses yeux son prestige de messagère de la Sainte Vierge, il ne lui en continua pas moins la pension de 10.000 francs qu'il lui avait accordée en 1815.

La Franc-Maçonnerie, elle, fut moins clémente pour Kotzebue, dont la plume avait éclairé le Tsar : elle fit assassiner le vigoureux écrivain par un membre du *Tugend Bund*, l'étudiant Sand.

LA PENSÉE ET LE GESTE

C'est un curieux spectacle que celui de souverains comme Alexandre I^{er}, maître absolu d'un empire que 1812 et 1814 avaient mis au premier rang des nations, écrivant à genoux, une main sur l'Évangile, sous la dictée d'une vieille sybille, émissaire des sociétés secrètes, la formule de traité mystique que presque tous les monarques de l'Europe devaient finalement contresigner. Bien des fois dans l'histoire la Franc-Maçonnerie occultiste a placé sur la route des dynastes, ou des hommes d'État appelés à jouer un rôle décisif, l'agent mystérieux destiné à leur présenter les volontés de la secte comme des oracles de l'au-delà. Et le procédé a presque invariablement réussi, depuis Cagliostro enserrant dans ses rets le cardinal de Rohan, jusqu'au charlatan Philippe, de Lyon, qui possédait, il y a moins de dix ans, une grosse influence à la cour de Russie.

Ainsi s'affirme, dans la rencontre de ces deux extrêmes que sont l'autocrate couronné et l'aventurier initié, et dans la soumission au moins momentanée du premier au second, l'éternelle supériorité de la pensée qui conçoit sur le geste qui exécute. A l'instant où l'émissaire maçonnique obsède la pensée de son auguste interlocuteur et lui arrache une imprudence ou une faute, qui songerait, voyant la scène, à incriminer le monarque abusé ? Il mérite seulement qu'on le plaigne.

Or ce monarque est un être, sinon toujours génial, du moins d'intelligence au-dessus de la moyenne, ayant cette habitude de la réflexion qu'acquièrent vite les hommes dont chaque acte a des conséquences importantes. Il est donc en état de se défendre mieux qu'un autre contre l'emprise de l'idéologue fascinateur.

Qu'on pense maintenant au degré de responsabilité de l'ouvrier misérable, de l'étudiant désabusé, du raté aigri, qui cherche une diversion à sa souffrance matérielle ou morale dans la lecture des organes révolutionnaires et dans la fréquentation des réunions anarchistes. Lui aussi, comme le souverain assiégé par la Secte, rencontre son mauvais génie. Celui dont il suit la doctrine n'est pas une sybille prétendument inspirée par la Sainte Vierge : c'est le rédacteur et l'orateur qui le bercent de leurs périodes haineuses, qui exaspèrent sa rancœur, la changent en soif de sang, et qui, finale-

ment, mettent le poignard à portée de sa main ou lui fournissent une formule d'explosif.

Nous disons hautement que cet homme, prédisposé par la condition misérable de son esprit à être entraîné et dominé, n'est pas coupable ou ne l'est qu'à un degré inférieur. Celui qui l'est pleinement et éminemment, c'est le théoricien, l'intellectuel, le doctrinaire, qui, conscient de ce qu'il fait, verse dans l'âme de son public les suggestions qui armeront les mains des simples qui l'écoutent. Celui-là, l'Inquisition, cette admirable institution de préservation sociale, le châtiât sans pitié — tandis qu'elle était clémente et douce à ceux que le doctrinaire avait égarés, quelle que fût leur obstination. Ainsi se montrait-elle fidèle à la pensée de Celui qui a dit : « *Misereor super turban!* » et qui a ajouté : « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! »

En notre xx^e siècle, où le Paganisme règne, après nous avoir lentement pénétrés depuis deux cents ans, il est ridicule de parler encore, en matière de pénalité, de ce Crucifié qu'on a chassé des prétoires. Aussi n'a-t-on garde de s'inspirer des principes chrétiens quand il s'agit de juger un révolutionnaire ayant donné carrière à son impulsion secrète.

Ce révolutionnaire est-il un prolétaire, brûlé d'alcool et de discours frelatés, qui, sous le coup d'une excitation momentanée, a poignardé un souverain ou un ministre ?... La guillotine, le garrot ou la corde l'attendent, et ses amis eux-mêmes n'essaieront que pour la forme de le disputer à la mort.

Mais ce révolutionnaire est-il un intellectuel, auquel n'ont manqué ni la faculté de juger les idées ni celle de peser les mots ? a-t-il tranquillement, les pieds dans ses pantoufles, écrit l'article meurtrier qui doit armer le bras de tel de ses lecteurs ? a-t-il, en un mot, tiré du néant un crime qu'un autre, obéissant à sa suggestion, va commettre ?... Oh ! alors ce révolutionnaire est sacré et sa personne est inviolable. Toute la société moderne, avec sa morale, la morale laïque, est debout devant lui pour le défendre. Pour elle, en effet, ce fabricant de Caserios et de Ravachols est tout le contraire d'un criminel ; c'est un penseur, qui a le droit sacré de penser comme il lui plaît, et par conséquent d'estimer l'assassinat légitime ; qui a le droit sacré d'extérioriser sa pensée, et par conséquent d'essayer de convaincre autrui de la nécessité d'assassiner. Le crime n'existera qu'à l'instant où la pensée de l'un commandera l'acte de l'autre, et alors, seul, l'auteur de l'acte devra être puni.

Cette théorie vient de trouver son application dans un procès dont le verdict final a été, à notre avis, un pur scandale.

Voici les faits. Le 11 octobre 1912, la *Bataille syndicaliste*, organe de la Confédération Générale du Travail, publiait un article relatif à un voyage éventuel d'Alphonse XIII à Paris. Cet article contenait des passages dans le goût de celui-ci :

« Dieu merci ! on sait encore siffler à Paris. On y a même conservé la formule des poudres chloratées qui font des viandes royales un salmigondis libérateur. Ollé ! camarades, apprêtons-nous à recevoir l'assassin de Ferrer ! »

Le 26 octobre, nouvel article, sur notre Armée cette fois, avec des gentillesses dans le genre de celle-ci :

« Lorsque viendra le jour des nécessaires représailles, nous ne perdrons pas notre temps à savoir s'il y a de bons ou de mauvais gradés : tous au mur ! »

Le Parquet, qui ne poursuit guère, n'a pu s'abstenir de poursuivre dans cette circonstance. La provocation au meurtre était si nette qu'un verdict sévère s'imposait. Après une condamnation par défaut l'affaire est revenue sur opposition... et le Jury a acquitté ! Argument péremptoire fourni par la défense : « La provocation au meurtre est un délit d'opinion, et il ne peut pas y avoir sous un régime républicain, de délit d'opinion. » M. Gustave Téry, M. Urbain Gohier, M. Laisant, témoins à décharge, ont été du même avis.

M. Maurice Pujo aussi, d'ailleurs... Empêché d'assister au procès, il a fait connaître son opinion par écrit, dans la carte suivante, dont la défense a donné lecture :

MAURICE PUJO

« aurait dit, avec son estime pour la sincérité et la loyauté indubitables de M. Edouard Sené, son adversaire politique, les vœux formés par un patriote et un royaliste pour que la Cour d'assises ne frappe pas une pensée violente mais franche, alors que la même pensée, sous des formes plus voilées et plus dangereuses, a conduit au ministère des sans-patrie.

« Il aurait demandé aux jurés de ne pas donner à la pensée internationaliste l'honneur et le privilège de la prison et de rendre la liberté à M. Morel et à M. Sené, afin que le combat égal puisse reprendre entre nous. Les patriotes n'ont pas besoin d'être aidés par des menottes. Ils se sentent assez forts pour vaincre peut-être un jour des esprits aussi sincères, aussi généreux et aussi droits que M. Edouard Sené. »

Geste chevaleresque qui, adressé à pareille ribaudaille de presse, fait sourire. Le jour où les « gardes communales » que l'on est en train d'organiser auront déclanché la Révolution, M. Edouard Sené les invitera à faire avec les « viandes » de M. Pujo un « salmigondis libérateur », et le Tribunal Révolutionnaire, si d'aventure on lui défère notre confrère, ne l'acquittera certainement pas.

GÉMISSONS ! GÉMISSONS ! GÉMISSONS !

Si nous regrettons l'imprudente chevalerie de M. Maurice Pujo à l'égard de la *Bataille syndicaliste* — qu'il perd son temps à vouloir amadouer — il convient, par contre, d'applaudir sans réserve au

coup formidable qu'il vient de porter au personnel maçonnique en la personne de Jean Delpech, le fils du 33^e Delpech, sénateur de l'Ariège et ancien Président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient.

Adeptes fervent de la Morale Laïque, Secrétaire Général de la Fédération des Etudiants Républicains, Jean Delpech était un agréable spécimen de politicien cambrioleur. Depuis des années, il râflait systématiquement autour de lui les portefeuilles, les objets d'art, les instruments de précision, le contenu des tiroirs. Comme ce talent d'un ordre particulier n'avait pas été sans s'ébruiter, des plaintes furent, à plusieurs reprises, déposées contre lui ; mais la situation politique du voleur était assez solide et la ferblanterie maçonnique de son père assez resplendissante pour que ces plaintes n'eussent pas chance d'aboutir. En fait, non seulement aucune des poursuites dont il fut l'objet ne fut continuée jusqu'au bout, mais Jean Delpech, prenant l'offensive, obtint à plusieurs reprises des condamnations sévères contre ses accusateurs.

Voici un court résumé des exploits de ce louveteau, ainsi que des actes d'indulgence, pour ne pas dire de complicité, auxquels la justice maçonnique ne craignit pas de se laisser entraîner à son endroit.

En juin 1908, Jean Delpech s'empare, à Versailles, d'un portefeuille contenant des billets de banque et des valeurs. Il commet plusieurs faux pour négocier les valeurs. Découvert et poursuivi, il va aller échouer aux Assises. Son 33^e de père entre alors en scène et tout s'arrange comme par enchantement. L'affaire est classée.

En octobre 1909, Jean Delpech vole le drapeau de la chapelle espagnole, avenue de Friedland. Le fait étant constaté par de nombreux témoignages, un mandat d'arrêt est décerné contre lui. Son tr. . ill. . père intervient : le mandat est aussitôt retiré et l'affaire classée.

En octobre 1911, Jean Delpech met au pillage le laboratoire de la Sorbonne et s'empare d'instruments de précision dont il fait argent chez des brocanteurs. Un professeur, M. Vélain, dépose une plainte et désigne Jean Delpech comme l'auteur de ces vols. La plainte est classée sans même qu'il soit procédé à une enquête.

En février 1912, Jean Delpech est reconnu coupable des vols de la Sorbonne : des preuves irrécusables sont produites contre lui. Le théosophe Liard, vice-recteur, et le dreyfusard Appell, doyen de la Faculté, refusent cependant de porter plainte. Le *Matin* lui-même a avoué depuis que ce fut « afin de ne pas éclabousser le père qu'on décida de ne pas poursuivre le fils ».

En juillet 1912, Jean Delpech, se sentant entouré de la suspicion générale, demande au Conseil de Discipline de la Sorbonne un certificat d'innocence. Ce certificat est accordé au fils du Gr. . M. . par les mêmes professeurs qui connaissaient sa culpabilité.

Outré de ces « laissez voler » décernés par la magistrature maçonn-

nique à un malfaiteur avéré, M. Maurice Pujo avait dénoncé les faits dans l'*Action Française*. Prenant l'offensive, Jean Delpech n'eut qu'à faire briller le grand cordon paternel pour obtenir des tribunaux du Régime deux condamnations contre M. Maurice Pujo, la première à 500 francs d'amende, 1.000 francs de dommages-intérêts et des insertions; la seconde à 1.000 francs d'amende, 2.000 francs de dommages-intérêts et des insertions.

Après ce dernier procès, Jean Delpech déclarait publiquement à qui voulait l'entendre : « La prochaine fois que Pujo s'occupera de moi, je lui flanquerai deux balles dans la peau, Je passerai aux assises. Ce sera le procès de l'innocent persécuté et je serai acquitté triomphalement. »

Hélas ! trois fois hélas ! cinq mois n'étaient pas écoulés que M. Maurice Pujo, qui s'était juré de prendre Jean Delpech sur le fait, le faisait arrêter, avec un de ses complices, en flagrant délit de cambriolage. Cette fois, il n'existait plus de moyen d'éviter au fils du Tr. Ill. Gr. Inspect. Gén. le sort des malandrins de son espèce : il fut incarcéré,

Mais sa famille conserve bon espoir de le tirer de peine et s'efforce présentement de le faire passer pour fou. Il n'est pas impossible qu'elle y parvienne...

Moralité : au beau temps des « abus de l'Ancien Régime », quand un fils de grande famille s'était laissé entraîner à commettre un seul des nombreux exploits par lesquels s'est signalé le fils Delpech, sans doute on lui épargnait la marque et le pilori, mais c'était pour l'envoyer méditer quelques années — non point à la Bastille, prison de choix, réservée aux princes du sang, aux maréchaux de France et aux gens de lettres — mais dans un cachot du Fôr-l'Evêque, de Vincennes ou de Pignerol. Là, s'arrêtaient, en ce temps de bon plaisir, les privilèges de la naissance...

Aujourd'hui, où nous vivons sous le règne de l'Egalité, où nous connaissons les joies d'une organisation vraiment démocratique, il en va différemment : le fils d'un grand seigneur du Régime peut, en toute sécurité, voler, cambrioler et commettre des faux : sa naissance le protège. Mieux encore : ceux qui constatent ses vols et qui les dénoncent sont traduits, à sa place, devant les tribunaux, flétris comme diffamateurs et frappés de lourdes amendes. Tant un sénateur franc-maçon de la République est, quant aux privilèges, au-dessus d'un duc et pair d'avant 1789 ! Tant le cordon chamarré de 33^e l'emporte sur le ruban moiré du Saint-Esprit !...

« OPPOSANTS » RÉVOLUTIONNAIRES

Alors que des faits aussi précis viennent attester l'immensité de la fumisterie révolutionnaire, on peut voir certains personnages

— dont on ne sait s'ils sont plus complices que dupes ou plus dupes que complices — mais qui se réclament de l'Opposition, vanter aux Catholiques les bienfaits de la Révolution maçonnique de 1789.

C'est ainsi qu'au Congrès tenu à Metz par les Catholiques allemands un certain M. Malou est venu apporter le salut des Catholiques de France. Ce personnage était, il y a peu de semaines encore, le directeur du *Courrier de la Meuse*, journal « progressiste et libéral » ; il avait été, aux élections de 1910, candidat catholique à Verdun ; il est encore dans l'Est une des sommités de l'Opposition. Or, voici quelques passages de son discours, passages que nous empruntons au texte sténographié qui a paru dans son propre journal :

«... Aujourd'hui, on approfondit l'histoire, et les causes économiques de la grande Révolution française de 1793 ressortent de plus en plus. L'idée de charité sociale s'éclaire et apparaît en un relief puissant à la lumière de « cette lampe brûlant dans un tombeau ».

« La Révolution de 1793 lézarda le vieil édifice social et le fit crouler... Dès lors, nul ne put ignorer le problème angoissant que les anciennes monarchies avaient été incapables de résoudre.

« Les Montagnards, eux, plus près de la foule, écoutant son cœur et comprenant ses besoins, virent qu'il fallait, dans une juste mesure, accorder à l'individu des droits suffisants, tout en lui imposant des devoirs qui le liaient au Tout social...

« Le peuple ne s'y méprit pas. Les Girondins expièrent bientôt cette faute impardonnable de n'avoir pas su comprendre ses désirs, et quand, plus tard, la foudre frappa la Montagne, ses doctrines subsistèrent. C'est d'elles que l'on se réclame aujourd'hui, quand on essaie d'allier ces deux parties du problème social opposées seulement en apparence : les droits et les devoirs du citoyen envers la société, les droits et les devoirs de la société envers le citoyen.

« De l'harmonie de tout cela résulte la charité véritable...

« Kant, que la Révolution avait attiré comme l'aimant attire le fer, formulait ainsi la thèse de Robespierre, au point de vue philosophique et moral : Respect et amour de l'humanité en soi-même et chez les autres...

« La République sut allier le Droit à la Force. »

C'est dans un journal catholique de Verdun — de Verdun où la Révolution exerça ses fureurs les plus sanglantes jusque sur des fillettes de quinze ans — qu'ont paru ces lignes enthousiastes de l'œuvre révolutionnaire ; c'est un candidat des Catholiques qui les a signées...

En faut-il davantage pour faire éclater à tous les yeux cette vérité QU'IL N'Y A PAS PRÉSENTEMENT D'OPPOSITION, et qu'il n'y en aura pas tant qu'on n'aura pas rappris aux Français leur Histoire, qu'ils sont les seuls en Europe à ne pas connaître.

Beaucoup de nos amis nous ont demandé pourquoi l'*Institut Anti-maçonnique de Paris* faisait, chaque année, dans ses cours, une part aussi large aux questions historiques ?... Parce que l'étude de l'Histoire vraie, dégagée des légendes d'origine maçonnique, est le meilleur antidote des maux dont nous souffrons.

On a fait la Révolution en faussant l'Histoire ; on la défera en la redressant.

LA DOCTRINE ANTIMAÇONNIQUE

Nous ajouterons que cette connaissance de l'Histoire vraie n'est guère possible que par l'étude de la doctrine antimaçonnique.

Il n'est pas de jour où nos amis ne se heurtent à d'excellents catholiques, à des opposants pleins de bonne volonté, qui leur disent : « M'abonner à la *Revue Antimaçonnique* ? Faire partie de votre Ligue ? Suivre vos cours ? A quoi bon ?... Je suis antijuif et antimaçon convaincu : je n'ai donc rien à apprendre chez vous et ce n'est pas moi que vous avez besoin de convertir. » Raisonement d'une simplicité émouvante et qui désarme généralement ceux à qui on les tient...

Après cela, vienne un candidat d'« opposition » à la manière du Malou dont nous parlons plus haut, qui proposera aux Catholiques d'admirer non seulement la Révolution, mais spécialement la Montagne, c'est-à-dire Robespierre, Marat et tous les Terroristes et nos « antimaçons convaincus », qui n'ont « rien à apprendre » étant « tout convertis », soutiendront cet étrange « opposant » avec toute l'énergie de leur bonne foi. Trompés et trahis par lui, ils s'écrieront qu'il ne faut décidément plus se fier à personne, et ce ne sera pas le moment — ah ! mais non — de leur conseiller d'entrer dans une Ligue antimaçonnique.

Quelques cours entendus, et même quelques séances de sections, auraient pourtant suffi pour inculquer à ces « convaincus » assez de connaissances antimaçonniques pour leur permettre de distinguer l'ivraie du bon grain et un Terroriste de sacristie d'un vrai catholique. Leur persuasion qu'ils n'ont « rien à apprendre » les condamne, au contraire, à être indéfiniment vaincus.

Et cela est vrai, non seulement de la masse des opposants de droite, mais encore des individualités souvent éminentes qui luttent au premier rang de l'Opposition. Notre confrère Louis Latapie, de la *Liberté*, est certainement un homme de bonne volonté, en même temps qu'un journaliste de grand talent. Tel de ses articles contre le Bloc est un petit chef-d'œuvre de vigueur et d'ironie. Mais il n'a jamais pris rang dans nos organisations antimaçonniques, ni même feuilleté les lourds volumes de ces maîtres de l'Antimaçonnisme que sont le P. de Barruel, l'abbé Proyart, le P. Le Franc, Eckert, Robison, l'abbé Gyr, dom Benoît, Claudio Jannet, le P. Deschamps, Crétineau-Joly, Mgr Meurin, Mgr Delassus. Faute d'avoir lu ces classiques (que tout antimaçon devrait posséder dans sa bibliothèque), ou même de les avoir entendu résumer, Louis Latapie laisse échapper,

quand il parle de Franc-Maçonnerie, des naïvetés qui doivent amuser, non seulement ses contradicteurs francs-maçons, mais jusqu'au F. : portier de la Loge *les Vengeurs de Galilée*.

C'est ainsi que notre excellent confrère, ayant dit son fait à la hideuse secte qui a désorganisé l'Armée, avait été amené à conclure : « Tout officier franc-maçon est, par définition, un mauvais officier ou un mauvais franc-maçon. »

Le maçonnique *Rappel* lui objecta immédiatement les FF. : Hoche, Augereau, Kellermann, Kléber, Murat, Oudinot, Moncey, Masséna, etc., en leur vivant francs-maçons actifs, ce qui ne les empêchait pas d'être des officiers assez passables. Déconcerté par cette réplique, M. Latapie n'eut d'autre ressource que de se précipiter sur son *Dictionnaire Larousse*, lequel lui apprit qu'outre les guerriers qui précèdent la Franc-Maçonnerie avait eu l'insigne honneur de compter parmi ses membres Napoléon I^{er} et Napoléon III, Philippe Egalité, Louis-Philippe, et le duc d'Orléans son fils, et des ministres, et des écrivains, et des savants...

Ce *Larousse* Providence lui révéla, en outre, l'existence d'une définition du Grand-Orient de France, qui était officielle en 1865, et qui assignait pour programme à la Franc-Maçonnerie : « l'amélioration morale et matérielle de l'homme, le progrès de l'Humanité, les idées philosophiques de *tolérance*, de *fraternité*, d'*égalité*, de *liberté*, « abstraction faite de la foi religieuse ou politique. »

Enthousiasmé de cette découverte, notre confrère prit sa plume de Tolède et, dans la *Liberté* du 4 octobre, répliqua au *Rappel* que l'association qui opprime aujourd'hui la France n'a plus rien de commun que le nom avec celle qui posséda jadis des adhérents aussi illustres et un programme aussi rassurant. « La Franc-Maçonnerie », dit-il, « a évolué de telle sorte qu'elle est aujourd'hui à l'antipode de son origine et qu'elle combat avec violence tout ce qu'elle représentait autrefois... Ce fut dans le passé une Association pour le bien, composée d'hommes généreux, désintéressés, mettant en commun leur besoin de justice, leur idéal de fraternité. Ce n'est aujourd'hui qu'une Association de petits profiteurs, se rencontrant dans des caves pour étudier les meilleurs moyens d'exploiter la République. »

On surprendrait bien M. Latapie, évidemment, si, l'obligeant à lire nos classiques ou à suivre nos cours, on lui faisait toucher du doigt cette vérité, qu'il est à cent lieues de soupçonner, que la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle s'organisa en Angleterre vers 1650, était une filiale de la société secrète révolutionnaire des Rose + Croix, que son but était déjà nettement antireligieux et antisocial lors de la refonte de la Grande Loge d'Angleterre, en 1717; que vingt ans après s'être implantée en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc., elle y répandait déjà systématiquement les mêmes doctrines que détiennent aujourd'hui les Combes et les Vadécards; qu'elle régla

enfin, dans leurs moindres détails, les atrocités révolutionnaires... — « Mais les Rois, les princes, les prélats francs-maçons?... », gémirait M. Latapie; « mais la déclaration de 1865?... »

— Venez chez nous, mon cher confrère, et l'on vous apprendra ce que vous ignorez, à savoir que cette déclaration, aussi vieille que la Franc-Maçonnerie, est toujours en usage; que son hypocrisie abrite les méfaits de nos francs-maçons modernes comme elle abrita ceux de leurs devanciers; et qu'elle sert encore (bien qu'on commence, grâce à notre propagande, à mieux connaître la Franc-Maçonnerie) à duper des braves gens dont la sincérité vaut bien celle d'Oudinot, de Moncey ou de Murat...

Ne voyez, d'ailleurs, aucune raillerie dans ce qui précède. Vous n'êtes probablement pas électricien, et, s'il vous avait fallu résoudre un problème d'électricité, vous auriez eu besoin d'étudier quelque temps ce fluide mystérieux en compagnie de spécialistes; votre tort, celui de tous ceux de vos confrères qui, comme vous, parlent de la Franc-Maçonnerie, c'est de ne pas avoir commencé par étudier cette association ténébreuse. Il existe des spécialistes de la question, qui sont les antimaçons; il existe des Ligues antimaçonniques, où la vérité sur la secte est connue, tant au point de vue historique que contemporain. Que ne vous y documentez-vous, avant d'enseigner à votre public en matière aussi délicate? Ce serait plus long que d'ouvrir le *Larousse*, mais certainement aussi plus sûr et plus intéressant.

LE CRIME RITUEL DE KIEFF

Volontiers nous proposerions en exemple à notre confrère Latapie son confrère Charles Maurras. Ce dernier a un savoir assez étendu, et en assez de matières fortes ou subtiles, pour se permettre de ne pas connaître à fond la question juive. Vienne un problème ayant trait aux côtés obscurs de cette question, et Charles Maurras, s'il se trouve embarrassé, n'aura pas recours au *Dictionnaire Larousse* et ne tentera pas de professer au petit bonheur. Il dira simplement et nettement, comme il l'a fait dans l'*Action Française* du 11 octobre: « Nous ne sommes ni pour ni contre la théorie du crime rituel; nous ne savons pas ce que c'est. » Robuste et tranquille franchise, que peut seul se permettre un homme qui possède par ailleurs une science indiscutée.

A l'encontre de Charles Maurras, nous savons ce que c'est que le crime rituel, et nous en connaissons, non seulement la théorie, mais l'histoire précise. Le crime rituel est une survivance, chez certaines sectes juives modernes, du culte sanglant de Moloch, auquel Israël fut passionnément attaché pendant des siècles; mais c'est une survivance transformée jusqu'à un certain point par le temps écoulé, par l'absence de continuité parfaite dans la pratique, et surtout par la

grande modification que subit l'état d'âme des Juifs quand le Christianisme naquit, puis triompha.

Dans son livre sur *les Juifs et le Talmud*, qui a déjà reçu les hautes approbations ecclésiastiques qu'on lira plus loin, Flavien Brenier raconte comment les Hébreux, à leur entrée dans la Terre Promise, se mélangèrent aux populations cananéennes, et, au témoignage des Livres saints, leur empruntèrent bientôt leur culte et leurs dieux.

« Ces dieux cananéens étaient les mêmes que ceux de la Phénicie, « dont les hardis marins de Tyr et de Sidon établirent les autels par- « tout où ils pénétrèrent. c'est-à-dire non seulement à Carthage, mais « sur tout le littoral de la Méditerranée. sur la côte ouest et nord de « l'Europe, sur la côte occidentale d'Afrique et jusque dans la mer « Rouge. C'était Moloch, le dieu-taureau (ailleurs honoré sous les « noms de Melkarth et de Baal), avec sa gigantesque statue de fonte, « creuse et rougie au feu, dans laquelle on jetait des victimes humai- « nes ; Moloch, dont le veau d'or n'était que la figure emblématique, « et qui exigeait de ses fidèles le sacrifice le plus douloureux : celui « de leur enfant premier né... Au lendemain de la conquête comme « lorsqu'ils furent maîtres du sol, sous leurs Juges comme sous leurs « Rois, les Hébreux s'adonnèrent en grand nombre au culte de « Moloch et d'Astarté, leur élevèrent des *hauts lieux* et firent passer « par le feu leurs enfants. Les Prophètes ne cessent de leur reprocher « ces sacrifices humains » qui se prolongèrent, d'une manière cer- taine et constatée par l'Histoire, pendant près de mille ans. de 1560 à 587 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire de la conquête de Canaan à la captivité de Babylone.

Un si long usage des sacrifices avait enraciné chez les Juifs le goût du sang — qui était naturel en eux, si l'on songe que, dès le temps de Moïse, ce dernier les mettait en garde contre la tentation d'en boire à la chasse ou devant l'autel des sacrifices (*Lévitique*, xvii, 10 à 14). Il est évident qu'en leur défendant absolument de goûter « le sang d'aucune chair », le législateur sacré avait surtout pour but d'inspirer à ses compatriotes une horreur naturelle pour cette espèce de communion par le sang de la victime qui était le rite essentiel des sacrifices humains alors pratiqués en Canaan. Du sang des taureaux immolés à l'Éternel au sang des enfants sacrifiés à Baal, le glissement était trop facile : l'interdiction d'absorber un sang quelconque, dans quelque occasion que ce fût, avait surtout pour but de rendre la barrière plus haute entre les deux cultes. La défense de Moïse n'empêcha pas, d'ailleurs, la pratique des sacrifices humains de régner un millier d'années en Israël, à peine contrariée par de brefs retours à l'orthodoxie moïsiatique.

La Captivité de Babylone modifia profondément les conditions d'existence du peuple hébreu. Les Juifs qui revinrent en Palestine, au bout de 70 ans de servitude, étaient amendés par le malheur et

sincèrement ralliés à la religion de Moïse. Sans doute, parmi eux, un certain nombre de lettrés rapportaient de Babylone la doctrine secrète panthéiste des Collèges de prêtres chaldéens ; mais ces lettrés, groupés dans la société occulte des Phariséens, croyaient trop peu au Dieu personnel des Juifs orthodoxes pour ne pas mépriser à plus forte raison le sanglant Moloch qu'avaient servi leurs pères. S'ils firent quelque différence entre les deux religions rivales, c'est qu'ils étaient obligés, par politique, de se conformer en public à la religion de Jéhova, et même de renchérir sur les exigences de son culte, tandis qu'ils n'avaient, par contre, aucune raison de ménager les Molochistes tombés en défaveur. Les sacrifices humains connurent donc un temps d'arrêt en Israël.

Ils ne disparurent cependant pas complètement. En effet, la Captivité de Babylone n'avait frappé que l'élite de la population juive : les Chaldéens ayant négligé d'emmener en captivité le prolétariat hébreu, « ceux qui n'avaient rien » (*Jérémie*, XL, 10). Dans cette classe inférieure, rien ne vint donc interrompre la pratique des sacrifices humains. Sans doute, après le retour en Palestine de Zorobabel et des exilés, le culte de Baal-Moloch dut se cacher, comme il l'avait fait déjà bien des fois, devant l'orthodoxie de nouveau régnante. Mais il apparaît qu'il ne cessa pas d'exister et subsista obscurément — à l'état de pratique interdite, comme l'était la nécromancie — jusqu'après l'époque du Christ. En effet, quand les Phariséens, au II^e siècle, se préoccupèrent de réorganiser la nation juive, en lui donnant pour code le Talmud, on les vit consacrer l'existence du sacrifice molochiste à leur époque par des prohibitions qui ne laissent aucune place au doute : « Lorsqu'un homme meurt en laissant un fils mineur à sa mère, et que les frères héritiers du père disent : *Qu'il grandisse parmi nous !* alors que la mère réponde : *Qu'il grandisse auprès de moi !* Il faut le laisser chez sa mère et non pas chez ses héritiers naturels, CAR IL POURRAIT ARRIVER QU'ILS L'ÉGOR- GENT LA VEILLE DE LA PAQUE. » (*Traité Kethuboth*, 102 b.)

Ce texte talmudique établit très nettement trois faits : le premier, c'est que le Molochisme n'avait pas disparu en Israël et que, de même qu'au temps d'Achab et de Jézabel, il avait soif de sang juvénile ; le second, c'est que les Phariséens rédacteurs du Talmud et docteurs de la nation juive, s'efforçaient de protéger leurs ouailles contre cette survivance des pratiques cananéennes ; le troisième, et le plus important, c'est que le sacrifice molochiste était en voie d'évolution.

Qu'on compare, en effet, ce sacrifice, tel qu'il est décrit au temps de l'ancien royaume d'Israël, avec celui que redoutent alors les rédacteurs du Talmud et dont ils indiquent clairement la nature. Au temps où les Hébreux, sourds à la voix des Prophètes, sacrifiaient sur les « hauts lieux », ils immolaient de préférence leur enfant premier-né ; ce sacrifice s'adressait à Baal-Moloch, le dieu-taureau, c'est-à-dire que ceux qui le pratiquaient avaient renié Jéhova et devaient se

soucier assez peu, vraisemblablement, des rites de la religion moïsiatique, et notamment de la Pâque. Au contraire, à l'époque où les rédacteurs du Talmud légifèrent, si le fond du sacrifice sanglant est toujours identique à lui-même, la pensée qui l'inspire a évolué : on ne suppose plus qu'un père puisse immoler son fils, — ce qui était jadis la règle pour le premier né, — mais on admet que des oncles aient encore la tentation de sacrifier leur neveu, persistance évidente de l'ancienne coutume, à peine atténuée dans son horreur ; seulement, ce n'est plus au milieu des solennités d'un culte étranger que ce crime est supposé devoir s'accomplir : c'est à l'occasion de la Pâque juive.

Cette évolution s'explique fort bien si l'on songe que sept siècles ont passé depuis la ruine des derniers « hauts lieux » en Judée ; que, plus tard, la prise de Tyr et celle de Carthage ont privé l'horrible religion phénicienne de ses sanctuaires d'élection ; qu'enfin les Molochistes juifs, depuis la Captivité de Babylone, appartiennent à la classe inférieure de la population — c'est-à-dire à celle où les pratiques matérielles subsistent encore obstinément alors que le sens qu'on y attachait s'est depuis longtemps obscurci. Obligés de suivre ostensiblement la religion juive officielle et ne pratiquant plus leurs rites sanglants qu'en cachette, les Juifs molochistes avaient été insensiblement amenés à mélanger leurs deux religions, l'extérieure et la secrète. Aussi le Talmud ne parle-t-il point du sacrifice à Baal (dont les Molochistes d'alors ne devaient plus connaître la religion), mais bien de l'immolation d'un jeune parent pour la Pâque, — probablement par suite d'une obscure assimilation, dans ces cerveaux inférieurs, de l'enfant à l'agneau pascal.

Cette forme intermédiaire du crime rituel, pendant la période qui coïncide avec les premiers âges de l'Eglise, avait ceci de particulier qu'elle ne menaçait d'aucun péril les populations non juives. Il est assez remarquable, en effet, que les prédicateurs des neuf premiers siècles — qui ne se font pas faute de dénoncer les Juifs comme instigateurs des persécutions impériales, puis de s'indigner *de arrogantia Judeorum* — ne mêlent jamais à leurs plaintes l'accusation de crime rituel. C'est donc que la nature de ce dernier était restée telle que le Talmud l'indique : c'est-à-dire que le sacrifice des Molochistes ne pouvait être accompli qu'en suppliciant un jeune enfant de leur parenté, ou tout au moins de leur race. Comme à l'époque phénicienne, ce sacrifice avait pour but l'obtention des faveurs de l'au-delà et non la vengeance à exercer contre une race ennemie.

Il en fut autrement au fur et à mesure que la religion du Christ alla s'étendant et florissant. Quand fut constituée cette magnifique collectivité qui s'appelait la Chrétienté, quand les peuples qui la composaient eurent reconnu l'inconvénient d'avoir au milieu d'eux une population juive hostile, turbulente et dénuée de probité, des

mesures de protection furent prises contre les Juifs et ceux-ci furent soumis à un joug souvent fort dur. La haine juive — déjà surexcitée de mille manières par les prescriptions haineuses du *Talmud*, qui affirme que la vie d'un non-Juif n'est pas plus sacrée que celle d'un animal — s'enflamma davantage encore contre les Chrétiens : jusque-là, elle s'était contentée de sacrilèges prudents, susceptibles d'être commis à petit bruit, de profanations d'hosties consacrées, de crucifix flagellés le Vendredi Saint dans les synagogues. A partir du x^e siècle, et surtout du xi^e, on commença à trouver, exsangues, les veines tariées, des cadavres d'enfants chrétiens. Le crime rituel avait encore évolué.

Il est devenu, cette fois, la manifestation suprême de la haine contre cette religion du Christ dont le triomphe s'affirme définitif. C'est bien à elle que l'on en veut, car, même lorsque la sanglante pratique fera des victimes en pays musulman, c'est toujours à des enfants chrétiens que l'on s'attaquera de préférence. Bientôt, d'ailleurs, les enquêtes ouvertes, les procès criminels instruits amèneront des révélations qui ne laisseront aucun doute sur les mobiles de ces crimes répétés et sur la manière dont on les accomplit.

Tout d'abord, il convient de noter que pas un instant les juges du Moyen Age, avec cet étonnant sentiment de la mesure et du *distin-guo* qui les caractérise, ne confondent les Juifs molochistes avec l'universalité des Juifs. Ils savent que les sinistres saigneurs d'enfants sont une petite minorité dans la race hébraïque ; et, si celle-ci tout entière est parfois frappée de bannissement, après des crimes rituels trop nombreux, c'est par mesure de précaution, dans l'impossibilité où l'on est de mettre tous les coupables hors d'état de nuire ; c'est souvent aussi parce que la solidarité juive a déterminé les Juifs d'une région à appuyer de toute leur influence et de tout leur argent leurs compatriotes molochistes tombés aux mains de la Justice. Le déchaînement de la Juiverie universelle autour du crime rituel de Kieff nous donne en ce moment une idée de ce qui se passait au Moyen Age, quand une bande molochiste était prise et jugée ; faut-il être surpris si nos aïeux, qui n'avaient pas la Presse juive pour les abrutir et les tromper, ripostaient à ces « mouvements d'opinion » un peu trop tapageurs par des expulsions en masse ?...

Les pièces des procès faits, à diverses époques, aux Juifs molochistes permettent de déterminer le caractère que leurs rites ont présenté du xi^e siècle à nos jours. Tout d'abord, il apparaît que si le crime rituel évoluait et devenait surtout un acte de haine antichrétienne, il gardait, par contre, certaines particularités fixes qui le rendent toujours semblable à lui-même depuis les temps bibliques.

C'est ainsi que la victime devait être un enfant (de préférence un garçon) âgé de moins de treize ans, — non que cet âge eût une vertu

propre, mais parce que le molochiste (c'est un point qui n'a pas changé depuis trente siècles) ne peut offrir valablement en holocauste qu'une victime vierge, et que treize ans est l'âge considéré chez les Juifs comme nubile. Cela est si vrai qu'à défaut d'enfant mineur de treize ans, le molochiste peut sacrifier un chrétien d'âge plus avancé, pourvu que ses habitudes de vie permettent raisonnablement de le supposer vierge : c'est la raison pour laquelle fut martyrisé à Damas, en 1840, le P. Thomas, dont le meurtre souleva une émotion mondiale.

C'est ainsi encore que l'enfant — souvent après avoir été torturé — devait être dévêtu, bâillonné et lié, après quoi on lui piquait les veines et on laissait sa vie s'écouler avec son sang qui était recueilli dans des bassins. Le corps, une fois exsangue, n'était jamais enterré, mais jeté en quelque lieu retiré, pour obéir à une prescription visant les Chrétiens, qui les condamne à être privés de sépulture. Quant au sang, il était partagé entre les diverses fraternités molochistes, qui en introduisaient des parcelles dans leurs azymes de la Pâque — implacable survivance de la coutume phénicienne de communier au sang de la victime humaine ! Le procès fait aux Juifs de Tyrnau, en Hongrie, en 1494, fit constater l'existence d'une association molochiste dont les groupements, chaque année, tiraient au sort la ville où serait recueilli le sang chrétien nécessaire : le sort, cette année-là, était tombé sur les molochistes de Tyrnau.

Plusieurs des petites victimes de la superstition juive ont été canonisées par les Souverains Pontifes. De ce nombre sont Saint Guillaume, martyrisé en 1144, à Norwich (Angleterre) ; Saint Henri, martyrisé en 1220, à Wissembourg (Alsace) ; Saint Hugues, martyrisé en 1255, à Lincoln (Angleterre) ; Saint Werner, martyrisé en 1286, à Obereswel (Allemagne) ; Saint Simon, martyrisé en 1475, à Trente (Autriche) ; Saint Laurentin, martyrisé en 1485, à Vicence (Italie). La canonisation engageant formellement l'infaillibilité pontificale (ce que ne fait pas la béatification), les efforts récents de lord Rothschild pour amener le Vatican à nier l'existence du crime rituel étaient destinés à échouer piteusement : il en sera réduit à considérer comme une négation du Molochisme la constatation, impossible à ne pas faire, que la loi de Moïse et le Talmud sont d'accord pour interdire aux Juifs la consommation du sang. Nous avons vu plus haut comment cette interdiction renforce la thèse du crime rituel, loin de la contredire.

Nous renvoyons ceux de nos lecteurs que la question du crime rituel intéresse au numéro de mai 1912 de la *Revue Antimaçonnique*. Ils y trouveront, sur ce sujet, d'intéressantes études de nos amis l'abbé Duperron et le comte de Lafont de Savines. Félicitons certains de nos confrères de la grande presse d'opposition d'avoir, ces temps

derniers, puisé à pleines mains dans ces études, et regrettons seulement qu'ils n'en aient pas cité les auteurs...

Pour nous, nous espérons que le rapide historique qui précède contribuera à jeter un peu de lumière sur le procès de Kieff, que les Agences juives du monde entier sont parvenues à rendre presque aussi obscur que l'affaire Dreyfus.

Nous nous réservons, d'ailleurs, de revenir sur cette affaire — dont nous avons, les premiers, il y a deux ans, entretenu le public français.

UN PARALLÈLE

Nous avons publié à cette place, dans notre dernier numéro, des documents, d'origine maçonnique cependant, qui montrent de quels scandales les hôpitaux laïcisés sont le théâtre.

Voici, également d'après un journal maçonnique de l'Aisne, un assez joli trait à mettre en parallèle avec ceux que nous avons cités :

« Plusieurs parties de la Chine sont infectées de la lèpre, et l'on trouve malaisément, si ce n'est dans les ordres religieux, le courage et l'abnégation nécessaires pour aller affronter la terrible maladie.

« Tous ceux ou celles qui soignent les lépreux sont sûrs d'être, tôt ou tard, contaminés et de succomber à une mort atroce — par lambeaux.

« Dernièrement, l'évêque de Canton écrivit à l'archevêque de Montréal, pour solliciter l'envoi de religieuses canadiennes, en vue de la création d'une léproserie.

« Des milliers de pauvres lépreuses tendent vers nous », disait-il, « leurs mains suppliantes... Trois ou quatre religieuses suffiraient, car elles se feraient aider par les moins malades... »

« L'archevêque de Montréal, au reçu de la lettre, se rendit au couvent des sœurs de l'Immaculée-Conception, composé de quarante religieuses ; il leur exposa la situation, l'étendue du sacrifice...

« — Mes enfants », leur dit-il, « il nous faudrait quatre volontaires ; que celles qui se sentent prêtes à partir se lèvent... »

Les quarante se levèrent à la fois.

« A quelque opinion qu'on puisse appartenir », dit à ce propos le journal radical de l'Aisne, « il faut s'incliner très bas devant ces obscures héroïnes. »

Ces obscures héroïnes, nous en avons beaucoup en France : on les en chasse et on les force à porter au dehors le rayonnement de leur charité.

PROFESSION RELIGIEUSE

Samedi 20 septembre, à la maison-mère des Dames de la Congrégation hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve, boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine, une touchante cérémonie réunis

sait dans la chapelle une élite de fidèles venus de tous les coins de la France.

Quatorze jeunes religieuses prononçaient leurs vœux solennels. Un rite, digne de l'antiquité chrétienne, appelait surtout l'attention des assistants. L'anneau des divines épousailles est passé au doigt de chaque nouvelle religieuse professe par une jeune enfant pauvre qui s'exprime en même temps comme il suit :

« Souvenez-vous, ma chère Sœur, qu'à partir de ce jour, vous êtes l'épouse de Jésus-Christ et la servante des pauvres !... »

Parmi les nouvelles religieuses admises à la profession figurait M^{lle} Marie-Thérèse Havard, fille de M. Oscar Havard. Deux autres filles de notre éminent collaborateur font partie de la même Congrégation. L'une d'elles est attachée à l'un des pensionnats transférés en Belgique.

HENRY BRONGNIART ET LES OCCULTISTES

Nous avons dit tout le bien qu'il faut penser de l'excellent petit livre de notre ami Henry Brongniart sur *le Pacifisme et l'Eglise*.

Un article du F. : Jollivet Castelot, ancien professeur à la Faculté des Etudes hermétiques, de Paris, dans la revue occultiste *les Nouveaux Horizons*, vient corroborer nos éloges par ses injures. Oyez plutôt :

« Voici un écrivain catholique français dont les idées scandaleuses, au « sens théologique du terme, devraient soulever l'indignation des âmes reli-
« gieuses : Henry Brongniart ! Ce plumitif malaxe les textes évangéliques
« afin d'en extraire un Jésus-Christ orné d'un sabre et massacrant les
« infidèles. Les pires bandits qui ensanglantèrent le monde, il les déclare
« chers aux yeux de Dieu. Toute la presse, la *Bonne Presse*, l'approuve et
« fait chorus. Oh ! qu'elles sont donc lourdes, les crosses épiscopales, en
« forme de massues — et quel terrible signe des temps elles tracent : le
« signe de l'Anti-Christ !

JOLLIVET-CASTELOT.

Allons, allons, T. : Ch. : F. :., ne vous frappez pas !

Brongniart, qui est le fils d'un des officiers qui condamnèrent Dreyfus, vous jugera peut-être un jour, vous aussi — quand on apurera les comptes de vos FF. :. en Franc-Maçonnerie. Mais il ne s'armera pas d'un « sabre » pour vous « massacrer » comme « infidèle » : dans les fiches que le *Sillon* nous reproche de collectionner, vous n'êtes pas coté comme dangereux...

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





Le Livre de Flavien Brenier

LE succès du livre que vient de publier Flavien Brenier sur *Les Juifs et le Talmud* a dépassé toutes les espérances de l'auteur et de ses amis.

Paru en pleines vacances — c'est-à-dire à une époque singulièrement défavorable pour la vente —, cet ouvrage bourré d'idées et de faits s'est déjà écoulé presque jusqu'à concurrence du premier millier d'exemplaires. Le deuxièmille de *Les Juifs et le Talmud* va être mis en vente incessamment, et sans doute s'enlèvera-t-il aussi rapidement que le premier, maintenant que les sections de la *Ligue Française Antimaçonnique* vont, avec l'hiver, reprendre leur propagande.

Nous rappelons à nos amis que le livre de Flavien Brenier — 96 pages grand in-8°, avec 212 notes ou références historiques — est en vente aux bureaux de la *Revue Antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte, à Paris (vi^e). Prix : **1 fr. 50** l'unité et **12 francs** les dix exemplaires.

La vente d'un ouvrage n'est pas le seul critérium qui permette d'en déterminer la valeur : les appréciations que cet ouvrage provoque dans les milieux autorisés ont une signification bien plus importante encore. A cet égard, Flavien Brenier a été vraiment gâté : *Les Juifs et le Talmud* lui ont

valu de chaleureuses lettres de félicitations, signées des personnalités ecclésiastiques les plus éminentes et de beaucoup de laïques particulièrement qualifiés pour apprécier son œuvre. Nous ne pouvons songer à reproduire toutes ces lettres : qu'il nous suffise d'en signaler ici quelques-unes.

C'est tout d'abord S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, légat du Saint-Siège à Paris lors du centenaire d'Ozanam, qui a daigné adresser à M. Flavien Brenier la lettre suivante :

ROME, 18 SEPTEMBRE 1913.

JE SUIS TRÈS RECONNAISSANT A M. FLAVIEN BRENIER DE M'AVOIR ENVOYÉ SON INTÉRESSANT OUVRAGE : « LES JUIFS ET LE TALMUD ».

QUE DE CHOSES QUI MÉRITERAIENT D'ÊTRE MIEUX CONNUES DU PUBLIC !

LA CAUSE DE TANT DE MAUX QUI AFFLIGENT LA SOCIÉTÉ NE SERAIT PLUS A RECHERCHER...

JE REMERCIE M. BRENIER, ET JE LE FÉLICITE, AINSI QUE LA « LIGUE FRANÇAISE ANTIMAÇONNIQUE ».

† VINCENT, CARD. VANNUTELLI.

La Ligue Française Antimaçonnique est particulièrement heureuse d'avoir été associée par S. Em. le Cardinal Vannutelli aux éloges qu'il décernait à l'auteur de *Les Juifs et le Talmud*.

Même bienveillance de la part de S. Em. le Cardinal Ferrata, ancien Nonce à Paris, et de la part de S. Em. le Cardinal Billot, lequel daigne écrire qu'il « PRÉSENTE A M. FLAVIEN BRENIER SES RESPECTS, SES REMERCIEMENTS ET SES MEILLEURES FÉLICITATIONS POUR LA SI INTÉRESSANTE BROCHURE DONT IL A BIEN VOULU LUI FAIRE HOMMAGE ».

S. Em. le Cardinal Rampolla a bien voulu, lui aussi, féliciter M. Flavien Brenier de son ouvrage. Il l'a fait dans les termes suivants :

JE VIENS DE RECEVOIR VOTRE DERNIER TRAVAIL : « LES JUIFS ET LE TALMUD ». EN VOUS REMERCIANT VIVEMENT DE LA PENSÉE BIEN AIMABLE QUE VOUS AVEZ EUE POUR MOI, JE VOUS ASSURE QUE VOTRE

PRÉSENT M'A ÉTÉ TRÈS AGRÉABLE, CAR JE SUIS AVEC INTÉRÊT LES QUESTIONS ANTIMAÇONNIQUES.

VEUILLEZ AGRÉER, MONSIEUR, L'ASSURANCE DE MA SINCÈRE ET PARTICULIÈRE ESTIME.

Rome, le 22 septembre 1913.

† CARD. RAMPOLLA.

D'autre part, plus de vingt lettres de félicitations émanant d'Evêques ou de Vicaires Généraux de diocèses français sont parvenues à l'auteur de *Les Juifs et le Talmud*. Nous ne pouvons les reproduire toutes. Citons-en du moins quelques-unes.

M. le chanoine Landrieux, vicaire général de S. Em. le Cardinal Luçon, et curé archiprêtre de la Cathédrale de Reims, écrit :

Reims, le 18 octobre 1913.

Bien cher Monsieur,

Je viens de lire votre étude sur LE TALMUD ET LES JUIFS. Je l'ai dévorée, plutôt, car elle est d'un intérêt passionnant.

Vous ouvrez des horizons. Tous ces événements, tous ces documents épars, tous ces textes qu'on avait sous la main sans savoir par quel point ils se répondent et se rejoignent, vous les renouez pour reconstituer la trame de l'histoire.

Vous traitez la question du Talmud, mais on sent que ce parallélisme de l'influence juive et de l'action de l'Eglise se poursuit à travers les siècles jusqu'à nos jours.

Etc.

Veillez agréer, cher monsieur, mes meilleurs sentiments.

Chanoine M. LANDRIEUX, Vicaire Général.

M. le chanoine Tournier, vicaire général de Mgr Manier, Evêque de Bellay, écrit, de son côté :

Belley, le 16 octobre 1913.

Cher Monsieur Brenier,

Vous voudrez bien m'excuser de vous accuser si tard réception de votre livre remarquable sur les Juifs.

Il m'est arrivé pendant que j'étais en vacances dans la mon-

tagne, et absorbé d'autre part par les mutations dans le personnel de nos 120 écoles libres.

Je tenais, d'ailleurs, à lire posément votre travail, qui est très serré et donne la clef de l'énigme juive. Votre étude sur les sectes juives est de premier ordre ; à nous, ecclésiastiques, qui lisons fréquemment l'Ancien et le Nouveau Testament, vous apprenez des détails historiques qui nous aident à comprendre la suite et l'enchaînement des manifestations religieuses contradictoires et étranges que nous nous étonnions d'y trouver.

Dans les grands séminaires, on a négligé le côté historique de la nation juive ; on ne s'en est occupé qu'autant qu'il était nécessaire pour établir l'authenticité des Livres Saints et la réalisation des prophéties concernant le Messie. On ne voyait dans les Pharisiens que des Juifs orgueilleux jaloux de leur autorité ; mais on n'avait pas l'idée de cette société secrète dont vous faites si bien l'histoire. Enfin la dispersion du peuple juif ne datait d'une façon sérieuse que de Titus : vous la faites remonter beaucoup plus haut et vous montrez l'organisation religieuse et ethnique qui en a été le corollaire.

Et le Talmud ! Ce sera une révélation pour beaucoup de vos lecteurs. Vous en montrez l'idée génératrice et vous en suivez l'évolution avec beaucoup de logique, en même temps que vous montrez son influence directrice même à notre époque de tolérance et de cosmopolitisme.

Enfin, vous avez fait une œuvre excellente et très moderne, car aujourd'hui on demande des documents et vous en fournissez de tout genre.

Je vous prie d'agréer mes sentiments respectueusement sympathiques.

Chanoine J. TOURNIER, Vicaire Général.

Le chanoine Béréziat, curé-archiprêtre de Gex, écrit :

Gex, le 30 septembre 1913.

Cher Monsieur,

Je suis depuis longtemps un de vos admirateurs...

Je vous adresse mes sincères remerciements et mes vives félicitations pour votre livre.

Pour beaucoup de lecteurs, et même de prêtres, cette étude sera une révélation.

Chez vous, au moins, on trouve des preuves et des documents !

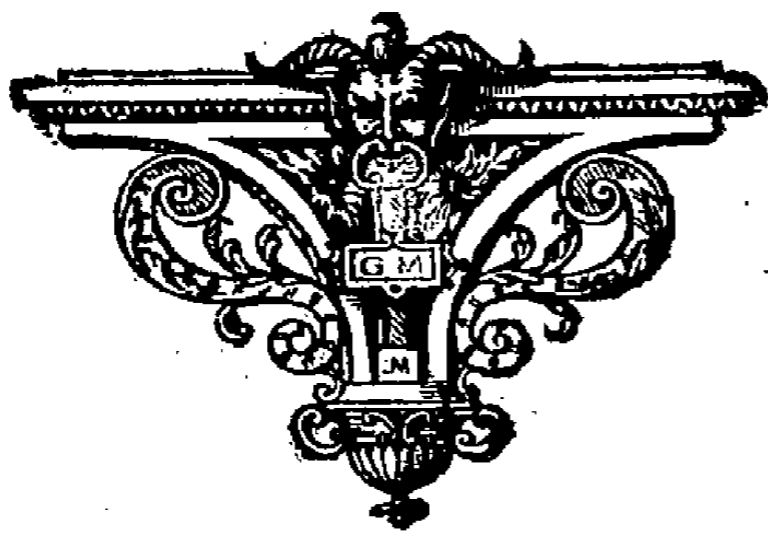
Bien à vous en Notre-Seigneur.

Chanoine C. BÉRÉZIAT.

M. Flavien Brenier a reçu des lettres analogues de plus de trente hautes personnalités ecclésiastiques.

Signalons, d'autre part, que son livre a produit une grosse sensation dans les milieux lettrés d'Europe. En Russie et en Espagne, l'autorisation de le traduire a été demandée et les traductions sont en cours.

MICHEL DU MONT.





Les dessous du " Sillon "

MAÇONNISME ET JUIVERIE



« Nous ne connaissons que trop
« les sombres officines où l'on éla-
« bore ces doctrines délétères qui ne
« devraient pas séduire des esprits
« clairvoyants. Les chefs du *Sillon*
« n'ont pu s'en défendre. » (Lettre de
S. S. Pie X à l'Episcopat français,
le 25 août 1910.)

« Le 25 août 1910, une nouvelle
« Encyclique dénonce et condamne
« les doctrines du Sillonisme, erreurs
« funestes qui, atteintes par l'ana-
« thème, se cachent sous de misé-
« rables subterfuges et, vouées à la
« mort, veulent vivre encore. » (Lettre
de Mgr. l'Evêque de Marseille à ses
diocésains, *Semaine de Marseille* du
15 septembre 1912.)

JEUNE-RÉPUBLIQUE ET CULTURE MORALE.

NOUS avons démontré d'une manière irréfutable, par des textes empruntés à d'anciens articles de M. Sangnier lui-même, qu'une Société secrète judaïsante, l'*Union pour l'Action Morale*, section française de la *Culture Morale* américaine, avait guidé les premiers pas de la *Crypte*, puis du *Sillon*. M. Sangnier s'est débattu et nous a fait couvrir par son journal d'injures poissardes ; mais il n'a pu contester l'exactitude d'un seul des textes cités par nous. Le fait est donc acquis : le *Sillon* fut une de ces filiales que la *Culture Morale* du juif Félix Adler et de M. Paul Desjardins avait pour mission de semer au sein du Catholicisme.

Nous avons affirmé ensuite que M. Sangnier était entré lui-même, à l'époque où il était élève à l'Ecole Polytechnique, dans cette société secrète judaïsante, dont son professeur, M. Paul Desjardins, était le chef pour la France. Se fiant à l'ancienneté du fait, à l'impossibilité probable de découvrir, après dix-huit ans, un témoignage accusateur, M. Sangnier s'est risqué à nier...

Nous lui avons aussitôt opposé la déclaration formelle d'un ancien membre de l'*Union pour l'Action Morale*, M. Maurice Pujo, qui se rappelle parfaitement avoir vu Marc Sangnier prendre part aux réunions de Comité de l'association incriminée. Démonté, M. Sangnier s'est débattu, a équivoqué, et finalement a gratifié le témoin Maurice Pujo d'un flot de ces injures dont il nous avait déjà fait si large mesure.

Aussi impassible devant les dénégations de l'accusé Marc Sangnier que devant celles du cambrioleur Jean Delpech, qu'il vient d'envoyer en correctionnelle, M. Pujo s'est contenté de préciser comme suit le témoignage qu'il a versé aux débats :

Les mensonges de la « Démocratie ». — J'ai lu ces jours derniers dans la feuille sillonniste cette affirmation audacieuse : Marc Sangnier n'a jamais mis les pieds à l'*Union pour l'Action morale*.

Je donne à Tartuffe un démenti formel. Un dimanche matin de 1894 ou 1895 (je ne puis préciser la date), j'ai vu moi-même Marc Sangnier, en costume de polytechnicien, venir prendre part à la séance de l'*Union*. Il y avait même amené quelques camarades.

J'en ai gardé un souvenir d'autant plus précis que ce jeune homme prit la parole dès l'entrée et ne la lâcha guère qu'à l'issue de la réunion, c'est-à-dire au bout de deux heures et demie. Comme j'étais accablé par tant d'éloquence, on m'apprit qu'il était le petit-fils du célèbre avocat Lachaud. Cela ne me parut pas une excuse suffisante. — MAURICE PUJO.

Voilà qui est ferme et précis. Pour toute discussion de ce témoignage, M. Sangnier s'est contenté de traiter de « fous furieux » ses accusateurs, que ceux-ci « se présentent avec « les allures fielleuses de l'*Univers*, crapuleuses de l'*Action française* ou simplement grotesques de la *Revue Antima-* « *çonnique...* ». Maigre réfutation, on en conviendra.

C'est alors, pour régler une bonne fois cette question de

la *Culture Morale* (qui ne constitue qu'un chapitre des compromissions de Marc Sangnier avec les 'officines maçonniques), que nous avons offert à l'accusé de lui prouver, non plus seulement son affiliation à la *Culture Morale* d'il y a dix-huit ans, mais ses rapports secrets, il y a moins de trois ans, avec la même association, en vue de la création de la *Ligue de la Jeune-République*.

Notre offre — nous l'avions prévu — devait être d'autant plus désagréable à M. Sangnier que la *Culture Morale* n'est plus, aujourd'hui, l'association hypocrite de 1893, à l'étage inférieur de laquelle des Catholiques pouvaient, à la rigueur, se fourvoyer. Elle s'est muée, à l'époque de l'Affaire Dreyfus, en une *Union pour la Vérité*, qui a gardé à sa tête M. Paul Desjardins et a installé, dans l'abbaye de Pontigny, achetée à un liquidateur, une sorte de Port-Royal laïque et moderniste, où fréquentent chaque été l'ex-abbé Loisy et le P. Laberthonnière, récemment condamné. Quelques-uns de ses membres, ne trouvant pas l'évolution anticatholique assez complète, ont constitué, un peu après, au numéro 16 de la rue de la Sorbonne, l'*Union des Libres Penseurs et Libres Croyants pour la Culture Morale*. C'est à ce rejeton de la *Culture Morale* de 1893 que M. Marc Sangnier, se rappelant son affiliation d'il y a dix-huit ans, est allé demander des conseils, en 1911, quand il a voulu reconstituer le *Sillon* sous le titre de *Ligue de la Jeune-République*.

Ce faisant, M. Marc Sangnier ne pouvait exciper d'aucune naïveté, d'aucune ignorance. Il avait, en effet, encore dans les oreilles les graves paroles du Souverain Pontife dans sa lettre à l'Episcopat sur le *Sillon*, lettre datant alors de six mois à peine : « Effrayantes et attristantes à la fois sont l'audace et
« la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques,
« qui rêvent de refondre la société dans de pareilles condi-
« tions et d'établir sur terre, par-dessus l'Eglise catholique,
« le règne de la Justice et de l'Amour, avec des ouvriers
« venus de toute part, de toutes religions ou sans religion,
« avec ou sans croyances... »

Non seulement, en frappant de nouveau à la porte de la *Culture Morale*, M. Marc Sangnier savait qu'il retombait

sous le coup de cette censure pontificale, mais encore il ne pouvait se faire aucune illusion sur le caractère de l'association dont il réclamait le concours : de perfidement anticatholique qu'elle était au temps de M. Paul Desjardins, elle est devenue, depuis sa réorganisation, ouvertement et brutalement maçonnique et anticléricale.

On aura une idée de cet anticléricanisme forcené quand on saura quels hommes dirigent actuellement la *Culture Morale* en France. Son président est M. Jean Leclerc de Pulligny, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui fut le lieutenant de M. Paul Desjardins dans l'ancienne *Culture Morale*. En même temps qu'il recueillait la succession de son chef, M. Leclerc de Pulligny contribuait à fonder le *Soutien Amical*, œuvre destinée à favoriser l'apostasie des prêtres catholiques (1). Son plus actif lieutenant dans la *Culture Morale* nouvelle est M. Paul-Hyacinthe Loyson (fils du célèbre apostat récemment décédé), lequel dépense une prodigieuse activité anticatholique dans la direction du journal *Les Droits de l'Homme*, la présidence des Jeunesses Laïques et l'organisation périodique des Congrès des Religions. C'est à de tels hommes, dont la haine contre l'Eglise est l'unique ressort, que M. Marc Sangnier, moins de six mois après sa soumission tapageuse à la Lettre pontificale qui condamna le *Sillon*, allait demander clandestinement concours pour l'organisation de la *Jeune-République*...

Car la *Jeune-République* est sortie de la collaboration de M. Marc Sangnier avec la *Culture Morale* de MM. Leclerc de Pulligny et Paul-Hyacinthe Loyson. Nous en avons la preuve formelle en mains quand nous posions au directeur de la *★ Démocratie ★* ces deux questions précises :

M. Marc Sangnier niera-t-il :

1° Avoir fait soumettre à l'un des membres les plus influents du Comité Directeur de la CULTURE MORALE son projet d'orga-

(1) Le *Soutien Amical* se propose « d'aider les anciens prêtres à trouver « une situation en rapport avec leurs aptitudes, leurs connaissances et leurs « facultés ; de créer à leur endroit un courant d'opinion favorable ; d'attirer « sur ces hommes, trop souvent victimes de préjugés injustes, la sympathie « des esprits généreux ». Ces lignes sont extraites de l'organe des prêtres apostats français, *l'Exode*, numéro du 25 juillet 1908.

nisation du SILLON ressuscité, alias JEUNE-RÉPUBLIQUE ? Ceci, dès le début du printemps 1911.

2° Avoir organisé, d'après les conseils et avec le concours du même dirigeant de la CULTURE MORALE, le « Congrès Républicain de la Jeunesse », qui se tint sous la présidence de M. Marc Sangnier lui-même, salle de Géographie, le 6 Juin 1911, et qui fut le point de départ d'une nouvelle propagande sillonniste parmi les jeunes ?...

Payé pour savoir que nous ne produisons jamais une affirmation sans en tenir la preuve toute prête, M. Marc Sangnier, cette fois, n'a pas osé nier catégoriquement. Courbant le dos sous le bâton, qu'il sentait proche, il s'est contenté de faire paraître dans la *★ Démocratie ★* du 12 octobre, sous la signature Georges Hoog, les lignes suivantes, toutes frémissantes d'anxiété :

Le malheur est que nous ne comprenions même pas ce que veulent faire entendre au juste nos calomniateurs ?...

Disent-ils simplement que Marc Sangnier a communiqué son projet de ligue, avant de le réaliser, à certain personnage — à la vérité, nous ne voyons pas qui pour l'instant — membre de cette mystérieuse *Culture morale* que nous ignorions jusqu'à ce que notre Vadecard nous en eût appris l'existence ? Si oui, mon Dieu, nous reconnaissons très volontiers que Marc Sangnier ne se cachait devant personne de son intention de fonder une ligue politique sur ce terrain « de politique et d'économie pure », qui nous a été indiqué par le pape Pie X lui-même. Pourquoi s'en serait-il caché ?... Il en a parlé, en réunions publiques, comme en conversations privées, à beaucoup de catholiques comme à beaucoup d'anticléricaux. Le fameux X auquel fait allusion Vadecard était-il de ces derniers ?... C'est fort possible. Et après ?...

Mais que si Vadecard veut dire autre chose, il faudra qu'il commence par s'expliquer, afin qu'à tout le moins nous comprenions ce qu'il veut dire.

Enfin, quant au *Congrès républicain de la Jeunesse*, nous pourrions faire les mêmes remarques. Peut-être ce fameux X était-il parmi les organisateurs ... Pas seul, en tout cas, puisque les organisateurs étaient au nombre de seize, dont Marc Sangnier : républicains nationalistes, radicaux, progressistes, démocrates ou socialistes... Mais ici encore, nous demandons : et après ?...

M. le comte Catta — qui a publié, dans l'*Univers*, quelques articles impartiaux sur notre polémique avec la *★ Démocratie ★* — n'a pas pu digérer ce magnifique : « Et après ?... » Il écrit :

Sangnier trouve que si, parmi les seize organisateurs de son Congrès, il y a eu un franc-maçon, cela est indifférent ! Mais Sangnier daignera-t-il nous expliquer comment on en vient, en cette affaire, à assigner à M. X... une place si précise et à le faire sortir, pour la circonstance, de la troupe des gens de droite et de gauche à qui le maître exposait ouvertement ses projets ? *Est-ce donc qu'on saurait ici de qui il s'agit ?*

Mais oui, mon cher confrère, on sait à la ** Démocratie ** de qui il s'agit : cela se voit rien qu'à l'allure penaude de l'article de Georges Hoog. L'insulteur à gages de Sangnier sent que son patron est pris la main dans le sac, et, en outre... qu'il est cette fois pris lui-même, ayant joué le rôle d'intermédiaire dans la négociation entre la *Culture Morale* et Sangnier. Sa jactance habituelle s'en ressent : il tremble de voir sortir le document révélateur.

Ce document, le voici. Nous l'empruntons à une feuille qui ne compte guère de lecteurs, mais à laquelle M. Paul-Hyacinthe Loyson collabore quelquefois. Nul doute que si le fils du moine apostat, le dirigeant de la *Culture Morale*, avait pu prévoir le parti que nous tirerions de son récit, il se serait abstenu de nous fournir involontairement cette arme contre Marc Sangnier, son « ancien » à la *Culture Morale* (1).

Au printemps de 1911, un matin que j'étais au travail, ma bonne m'apporta dans mon cabinet la carte de visite d'un des collaborateurs les plus intimes de M. Marc Sangnier (2). Assez intrigué, je m'empressai de le recevoir. Cet émissaire, d'ailleurs charmant et policé (3), dégageant de toute sa personne, physique et morale, cette propre odeur de lavande par quoi se distinguent les Sillonistes, *me fit des ouvertures de la part de son chef en vue d'une collaboration publique sur un large programme de réformes sociales et administratives*. Je réfléchis, puis j'acceptai, pour rendre à Sangnier le grand service dont il avait besoin, je veux dire de l'accoucher définitivement en lui faisant jaillir du front, ou la Minerve au bonnet phrygien ou le Pape au glaive temporel (4).

(1) Cet article a paru le 11 juin 1912, sous le titre : *Alliés français des cléricaux belges*.

(2) M. Georges Hoog s'est reconnu immédiatement.

(3) M. Paul-Hyacinthe Loyson exagère...

(4) Pour M. Paul-Hyacinthe Loyson, socialiste révolutionnaire et orateur

A plusieurs reprises les visites du jeune sillonniste se renouvelèrent chez moi, et bientôt la première forme de cette collaboration fut trouvée : un grand meeting au Manège Saint-Paul. Il eut lieu le 26 mars 1911 sur ce sujet : UN PARTI NOUVEAU EST-IL POSSIBLE EN FRANCE ? Entendez un parti où entreraient à la fois des républicains libres penseurs et des catholiques libéraux. Oui, affirma nettement Sangnier. Non, répondis-je catégoriquement, à moins que ces catholiques ne proclament la suprématie du pouvoir civil, l'exclusion de toute ingérence de la puissance romaine dans les choses de l'Etat Français (5). « Car », m'écriai-je vers mon collaborateur imprévu, « malgré vous, à votre insu, « derrière vous, vous avez une ombre cléricale qui vous suit ! » Est-il nécessaire d'indiquer que l'assurance par moi demandée à Marc Sangnier, Marc Sangnier ne me la donna pas, tout en s'arrangeant pour ne pas me la refuser explicitement ? Il est l'homme qui soulève tous les problèmes sans jamais répondre à aucune question. C'est une âme éminemment loyale (6), un esprit clair, mais qui, pareil au rayon d'une lanterne sourde, ne projette sa lueur que sur des tranches d'idées successives, aveugle ainsi aux antinomies et aux contradictions, voué aux subtilités dangereuses, prompt aux habiletés inconscientes, une dupe qui aurait pu faire des dupes (7).

Cependant le directeur de la ★ DÉMOCRATIE ★ ne se découragea point. Nouvelles démarches, nouveau projet (8). Il s'agit, cette fois, d'organiser un « Congrès Républicain de la Jeunesse », qui s'ouvrit dans la salle de Géographie le 6 juin de la même année. Toutes espèces de groupements y participèrent, allant depuis les DROITS DE L'HOMME, à gauche, jusqu'aux plébiscitaires, à droite, Sangnier planant sur cette assemblée comme la colombe du Déluge en quête de la terre ferme qui allait surgir, avide de cueillir le brin d'olivier... ou de laurier. Par principe — ou par nécessité — on ne vota aucune

de réunions anticléricales, Marc Sangnier, qui en est resté à la formule de la *Culture Morale* de 1896, est un retardataire.

(5) En rendant compte, copieusement, de cette conférence contradictoire, où l'intransigeance de l'anticléricat Loyson répond aux concessions étudiées du « catholique » Sangnier, la ★ *Démocratie* ★ s'était bien gardé de nous dire que les deux compères s'étaient mis d'accord d'avance...

(6) Ne nous récrions pas ! Au point de vue maçonnique, qui est celui de M. Paul-Hyacinthe Loyson, cette « loyauté » d'âme de Sangnier existe peut-être. Au point de vue catholique, nous nous en tenons à la définition de S.S. Pie X : Sangnier est « une âme fuyante ».

(7) Disons : « qui a fait des dupes ».

(8) Ces nouvelles démarches de M. Sangnier auprès du leader de la *Culture Morale* soulignent tout ce qu'avait eu de conventionnel, de « chiqué » comme disent les amateurs de boxé, la contradiction du Manège Saint-Paul.

motion. Mais un banquet clôtura le Congrès sur l'initiative de Sangnier — qui choisit le café Voltaire, par un coup d'audace d'heureux augure. Ce nom faisant office d'apéritif, nous nous réunîmes donc de bon appétit, à une vingtaine — les chefs de groupes pour la plupart — et nous allions nous mettre à table quand une soutane se glissa dans la salle et vint prendre place au milieu de nous. Sangnier s'en montra très étonné, presque gêné. — « Qui est-ce ? » lui demandai-je. — « Je ne sais pas ! » C'était un jésuite du nom de Pacheux, qui dirige une « bonne œuvre » dans un faubourg. Repas très cordial, néanmoins, LA SOUTANE SE TENANT BIEN SAGE. Puis toasts, expansion, serments d'amitié. Après la dernière brinde portée, tout à coup la soutane se leva et se déchaîna en invectives contre l'affreuse république laïque. Fâcheux Pacheux, qu'avais-tu fais là ! *J'étais assis à côté de Sangnier* : TOUT LE BOURGOGNE LUI REMONTA AU FRONT. Il venait de découvrir son ombre ! Et moi, me penchant à son oreille : « Voilà », lui soufflai-je, « celui que je vous avais prédit... »

Cependant, le directeur de la *★ Démocratie ★* s'obstina encore dans son dessein. Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'on parlait déjà d'un deuxième Congrès.

M. Paul-Hyacinthe Loyson explique ensuite comment il refusa son concours à Sangnier pour ce deuxième Congrès, désespérant de l'amener à « faire jaillir de son front la Minerve au bonnet phrygien ». Le fils du célèbre apostat est, on le sait, pour les attitudes brutalement agressives ; dans la lutte contre l'Eglise, il préfère le poignard au poison ; Sangnier, lui, suivant la méthode de son maître M. Paul Desjardins, est pour le poison...

Arrêtons là, pour aujourd'hui, notre tâche de révélations. Aussi bien convient-il de laisser nos lecteurs méditer le cas de ce tribun catholique, orgueilleusement drapé dans sa soumission au Saint-Siège, qui — moins de six mois après l'Encyclique condamnant ses rapports avec les hétérodoxes et les libres penseurs — travaille à la reconstitution de l'association dissoute par Rome et va demander, pour cette reconstitution, le concours d'un anticatholique forcené, leader de la *Culture Morale*.

Comme on comprend que la seule vue d'une soutane ait gêné M. Sangnier tandis que, pareil au chien de l'Écriture, il retournait ainsi à son vomissement !

Comme on comprend aussi que l'éminent archevêque de Lyon, Mgr Sevin, ait cru devoir — imité en cela par plusieurs de NN. SS. les Evêques — renouveler contre la JEUNE-RÉPUBLIQUE les censures portées contre le SILLON !

Ne doutons pas que cette deuxième édition de l'hérésie sillonniste n'aille, par les mêmes péripéties, vers sa conclusion inévitable : la condamnation pontificale.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





Les Convents de 1913

C'EST le lundi 15 septembre que s'est ouvert officiellement, rue Cadet, le Convent annuel du Grand Orient de France.

Comme d'ordinaire, cette ouverture des travaux avait été précédée de toute une série de réunions préparatoires organisées par le Grand Collège des Rites et réservées aux hauts gradés de l'obédience. Les 33^{mes}, clefs de voûte de l'édifice maçonnique, avaient tenu séance secrète et procédé à quelques « augmentations de salaire », (c'est-à-dire à quelques élévations de 32^{mes} au grade supérieur), et examiné sommairement l'ordre du jour du Convent. Puis, ils s'étaient adjoint les 32^{mes}, (qui portent le doux nom de Sublimes Princes du Royal Secret), et avaient recommencé avec eux le même travail. Après quoi, les 31^{mes}, ou Grands Inquisiteurs Commandeurs, avaient été, à leur tour, admis à prendre séance. Enfin les 30^{mes} (Chevaliers Kaddoschs) et les 18^{mes} (Rose + Croix) avaient été successivement réunis.

Ces cinq séances consécutives — où la poignée de 33^{mes} du début s'accroît, à quatre reprises différentes, d'une alluvion de gradés inférieurs — constituent la préparation invariable d'un Convent. L'inspiration du Grand Collège des Rites descend ainsi, d'échelon en échelon, jusqu'au grade de Rose + Croix. Or, il y a généralement, dans un Convent, au moins deux cinquièmes, et quelquefois la moitié, de délégués ayant l'un des cinq degrés supérieurs : 18^{me}, 30^{me}, 31^{me}, 32^{me} ou 33^{me}. En outre, les plus sûrs de ces hauts gradés sont chargés des rapports importants et ont leur position stratégique assignée dans les discussions qui vont

s'engager. Il en résulte que lorsque les portes du Grand Orient s'ouvrent aux délégués ordinaires qui viennent siéger au Convent, ceux-ci, bien que souvent en majorité, ont peu de chances de faire prévaloir leur opinion au delà des limites que les hauts grades ont fixées. Sans cohésion entre eux, sans renseignements certains sur les propositions qui vont surgir, préoccupés avant tout de prendre le vent et promptement encadrés par les hauts gradés qui forment au moins quarante pour cent de l'assistance, les pauvres maîtres (3^{mes}), fraîchement arrivés de leur Loge, obéissent docilement à l'impulsion qui leur est donnée. Que si, parmi eux, quelque mauvaise tête essaie de résister au courant et de prendre au sérieux la Constitution maçonnique, qui assure au Convent la souveraineté, et au maçon parvenu au 3^{me} grade la plénitude des droits maçonniques, il a partie perdue d'avance.

La pratique habituelle de ces savantes triturations d'assemblées a assuré aux franc-maçons une incontestable supériorité dans les travaux parlementaires. Elle protège, en outre, les dirigeants du Grand Orient contre toute surprise qui pourrait résulter du fonctionnement, en apparence démocratique, de l'organisme maçonnique. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir échouer régulièrement tous les mouvements de protestation qui sont annoncés comme devant se produire au Convent sur l'initiative de telle ou telle Loge. Cette année encore, toutes les rumeurs qui filtraient des milieux maçonniques jusqu'à notre service de renseignements apportaient la nouvelle qu'une véritable tempête allait être déchaînée sur le Convent : les Loges de Bordeaux, mécontentes de la transformation du Grand Orient en association déclarée, (transformation opérée assez précipitamment par le Conseil de l'Ordre), devaient faire mettre ce dernier en accusation. Finalement, grâce à la savante méthode de canalisation que nous décrivons plus haut, l'ouragan s'est terminé sans graves dégâts et les dirigeants du Grand Orient ont eu une fois de plus gain de cause. Ceux qui connaissent la puissance et l'ingéniosité de l'organisation maçonnique n'en seront nullement surpris.

Donc, le 15 septembre, à neuf heures du matin, quand la besogne de préparation eut pris fin et que les résultats du Convent furent virtuellement acquis, les portes furent ou-

vertes aux délégués ayant grade de maîtres... et les travaux du Convent commencent.

Deux séances furent tenues le matin pour la formation des Bureaux et la constitution des Commissions. Une autre séance eut lieu dans l'après-midi pour l'élection des « officiers » du Convent, qui se trouvèrent être : le F. : Corneau, directeur du *Petit Ardennais*, président ; les FF. : Mille, député de l'Allier, et Subit, d'une loge de Lyon, vice-présidents ; le F. : docteur Sicard de Plauzolles (très connu comme occultiste), orateur ; le F. : Crémieux, orateur adjoint ; le F. : Milon, secrétaire ; le F. : Ariès, secrétaire adjoint ; le F. : Rozier, grand expert. Tous obtiennent à peu près le même chiffre de voix : le F. : Corneau, 343 voix ; le F. : Mille, 323 voix ; le F. : Subit, 322 voix ; le F. : Sicard de Plauzolles, 323 voix ; le F. : Crémieux, 322 voix ; le F. : Milon, 323 voix ; le F. : Ariès, 322 voix ; le F. : Rozier, 322 voix. On procéda, avec le rituel d'usage, à l'installation des officiers, et le F. : Corneau prononça, en leur nom, une brève allocution de remerciements. Il donne ensuite la parole au F. : Courcenet, Secrétaire du Conseil de l'Ordre, qui lit le rapport administratif et statistique sur l'exercice.

Signalons les points principaux de ce rapport.

Pendant l'année écoulée, le Conseil de l'Ordre s'est réuni 11 fois en séance plénière et 20 fois en séance ordinaire. Il a expédié 1.273 affaires diverses.

Le Grand Orient de France s'est augmenté de dix Loges et de trois Chapitres de Rose + Croix.

Les Loges sont : *l'Union Guyanaise*, à Saint-Laurent du Maroni ; *Tolérance et Liberté*, à Aulnoye ; *l'Union du Sud Oranais*, à Saïda ; *Moriah*, à Jérusalem ; *l'Etoile du Liban*, à Zahlé ; *Justice et Liberté*, à Montpellier ; *l'Action Républicaine*, à Diégo-Suarez ; *Progresul*, à Bucarest ; *le Travail*, à Bucarest ; *la Raison*, à Oran.

Les Chapitres nouveaux sont : *les Elus d'Occident*, à la Basse-Terre ; *l'Union Lozérienne*, à Mende ; *l'Amie des Naufragés*, à Buenos-Ayres.

En résumé, sur treize ateliers nouveaux, cinq se sont créés à l'Etranger, six aux Colonies, deux en Province, et aucun à Paris.

Les Loges *la Parfaite Union*, de Rodez ; *l'Humanité*, de Castres ; et *Mélès*, de Smyrne, qui avaient suspendu leurs

travaux, les ont repris. Mais la Loge *les Pionniers du Niger*, de Konakry, a été, par contre, mise en sommeil, et la Loge *la Gauloise*, d'Asuncion (Paraguay) exclue pour irrégularité. Les deux Loges de Saïgon, *le Réveil de l'Orient* et *les Fervents du Progrès*, ont fusionné. Enfin, la Loge *les Admirateurs de Saint-Just*, de Paris, a changé de nom : elle s'appelle aujourd'hui *Paix et Travail*. (Les FF. : commenceraient-ils, eux aussi, à revenir de la légende révolutionnaire ?)

Du 1^{er} août 1912 au 31 juillet 1913, le Grand Orient a envoyé 21.029 lettres ou circulaires et a reçu 18.138 réponses. (Ceci est fort beau et donne la preuve que le public maçonnique a la réponse plus facile que le public catholique. Aucun de ceux qui s'occupent d'œuvres ne nous démentira.)

Il paraît que **401** FF. : ont prié le Grand Orient d'intervenir en leur faveur auprès des Pouvoirs publics. (Si peu ! Le favoritisme maçonnique serait-il en baisse ?) Le Grand Orient est intervenu chaque fois ; mais il annonce qu'il n'interviendra à l'avenir que si la demande du F. : sollicitateur est appuyée par la Loge à laquelle il appartient. (Faut-il que certains Maçons soient déraisonnables dans leurs exigences !)

Mais qui donc disait que la Franc-Maçonnerie avait perdu de son influence dans les milieux officiels depuis le règne du Bloc : **401** FF. : recommandés officiellement par le Grand Orient en un an ! Le F. : Combes va être jaloux de M. Barthou...

Le rapport du F. : Courcenet roule ensuite sur le chiffre des différents diplômes, brevets, patentes et grandes patentes délivrés dans l'année. Il se plaint, à cette occasion, des promotions trop rapides (du grade d'Apprenti à celui de Compagnon, et du grade de Compagnon à celui de Maître) qui se sont faites dans certains ateliers.

Le nombre des membres du Grand Orient ne paraît pas avoir augmenté de manière sensible pendant l'année écoulée. Sans doute, il y a eu **2.198** demandes d'initiation ; mais **23** ont été retirées au dernier moment, **91** ont dû être refusées (fallait-il que les candidats fussent *indésirables* !), **231** ont été ajournées pour supplément d'enquête ; enfin, **244** demandes d'initiation sont restées sans solution... En somme, **1.609** de nos concitoyens, seulement, ont médité dans le

cabinet des réflexions, grimpé l'échelle sans fin, dégringolé sur la planche à bascule et vu la lumière de la pipe à lycopode. C'est encore trop, sans doute. Mais le Grand Orient semble ne s'être guère fortifié du fait de leur entrée. En effet, dans la période correspondante, 644 radiations pour défaut de paiement des cotisations ont été signalées au Conseil de l'Ordre ; et le F. . Courcenet laisse entendre qu'un nombre considérable de radiations de ce genre ont été prononcées par les Loges, mais n'ont pas été signalées au Secrétariat parisien ; dans beaucoup de Loges, on renonce même à appliquer le règlement relatif aux cotisations.

La cessation de paiement étant le mode de démission ordinaire, en Franc-Maçonnerie, on peut donc affirmer que le Grand Orient a perdu, cette année, autant de membres qu'il en recrutait. D'autre part, le F. . Courcenet se plaint que la qualité des nouveaux membres soit inférieure...

L'impression de décadences s'accroît à la lecture de la fin du rapport. Il n'y a eu que 25 FF. . réintégrés après paiement de leurs cotisations arriérées ; le résultat des inspections de Loges ne paraît pas avoir été favorable, car le rapport s'abstient de toute appréciation à ce sujet ; les Congrès régionaux tenus par les Loges de province ont fréquemment négligé d'envoyer leurs comptes rendus rue Cadet.

(En résumé, le Grand Orient traverse une période de langueur : il subit une crise de recrutement et un affaiblissement progressif de la qualité de ses membres. Cela pourrait être grave sans son excellente organisation et la solidité que lui donnent les hauts grades.)

Le F. . Courcenet termine en signalant que 228 secours ont été demandés par des FF. . ; 220 furent accordés. D'autre part, la justice maçonnique a prononcé onze exclusions de la Franc-Maçonnerie et six suspensions temporaires.

Ce rapport entendu, et avant de passer à la discussion générale, le Convent est saisi du vœu suivant :

Considérant que la Franc-Maçonnerie, en vertu de ses principes de Justice, de Bonté et de Fraternité, a l'humaine mission d'élever la voix pour atténuer les conséquences douloureuses des révoltes impulsives ;

Considérant que des jeunes hommes, des enfants presque, étant

soldats, se sont, dans certaines circonstances, soulevés spontanément contre une mesure qu'ils jugeaient excessive ;

Considérant que ce que l'on a appelé *mutinerie* a été sévèrement réprimé, que ces jeunes soldats supportent péniblement les dures conséquences d'une manifestation spontanée, que les vieux parents dont ils sont les soutiens, que la jeune famille dont certains ont la charge, souffrent actuellement de cette répression impitoyable ;

Le Convent, ému de cette douloureuse situation, émet le vœu que la République, fille de la Révolution, efface cette erreur par une mesure d'indulgence et de pardon.

(La Franc-Maçonnerie, mère de la Révolution, a indiscutablement qualité pour rappeler à la République, fille de la Révolution, que 1789 ne fut possible que grâce à la mutinerie de soldats que les Loges avaient corrompus, dans tous les sens du mot. Quant à la qualification de « manifestation spontanée » donnée aux émeutes militaires, organisées dans les moindres détails par l'abominable C. G. T., elle est là simplement pour rappeler que lorsqu'on a reçu l'initiation maçonnique on ne peut parler sans mentir.)

Inutile d'ajouter que le vœu fut adopté d'enthousiasme, par acclamations, et sans qu'une seule voix opposante se fit entendre.

Ceci fait, l'orage annoncé au sujet de la transformation du Grand Orient en association déclarée commence à gronder. Les délégués des Loges de la région bordelaise attaquent le Conseil de l'Ordre avec vigueur et lui reprochent d'avoir violé la Constitution maçonnique. Le F. : Labroux reproche surtout au Conseil de l'Ordre d'avoir saisi brusquement le Convent de 1912 de cette question, en l'invitant à se constituer en comité secret et en se faisant donner par la majorité, d'ailleurs énorme, mandat de faire, entre les mains des pouvoirs publics, la déclaration prescrite par la loi de 1901. Cette question ne pouvait être résolue qu'après avis préalable des Loges, dûment appelées à se prononcer. Elle devait faire l'objet de deux votes successifs des Convents, à un an d'intervalle. Il n'y avait d'ailleurs pas péril en la demeure, l'existence du Grand Orient étant parfaitement légale avant la déclaration. Et les FF. : Bordelais d'ajouter « qu'une mesure préventive ne s'explique pas, car le régime politique sous lequel nous vivons, ET QUI EST L'ŒUVRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE, est une garantie suffisante pour le présent et

pour l'avenir ». Donc le vote du Convent de 1912 a été un vote de surprise. Le Conseil de l'Ordre a mis trop de précipitation à faire la déclaration à la préfecture, à déposer un exemplaire de la Constitution, alors qu'on s'efforce à mettre les secrets de la Franc-Maçonnerie à l'abri des indiscretions.

(On ignore, évidemment, à Bordeaux, que la Constitution actuelle du Grand Orient est le secret de Polichinelle — sauf peut-être pour notre excellent confrère Latapie, qui en est encore, sur la Franc-Maçonnerie, aux indications données par le *Dictionnaire Larousse*.) Pour l'orateur bordelais, la déclaration du Grand Orient est le commencement de la fin pour le « secret maçonnique », c'est-à-dire pour la principale force de l'action maçonnique. Il demande un blâme contre le Conseil de l'Ordre.

La discussion s'échauffe vite, en raison de la gaucherie que le F. : Jacques Cohen met à défendre le Conseil de l'Ordre. Le F. : Bon, surtout, émeut l'assemblée en lui rappelant l'affaire des fiches : « Si le Grand Orient avait été alors une société déclarée », dit-il, « les officiers fichés auraient pu le poursuivre en dommages-intérêts et le faire condamner : « il eût perdu tout son avoir social ». Le F. : Balliman admet le fait, mais il riposte « qu'avant la déclaration, l'actif social appartenait aux sociétaires. Si un F. : exclu ou démissionnaire avait voulu faire un procès au G. : O. : pour remise de la part de l'actif lui revenant, il aurait été en droit de le faire. Et cela aurait pu arriver. Pensez donc : il y a tant de gens mal intentionnés à l'égard de la Franc-Maçonnerie ! Avec la déclaration, au contraire, plus rien à craindre : l'actif devient la propriété de l'association et non des sociétaires. »

Les FF. : bordelais interrompent fréquemment le F. : Balliman et l'on peut croire un moment, à l'attitude de la salle, que le Conseil de l'Ordre va être battu. Mais le F. : Marcel Sembat se précipite à la tribune et adjure les FF. : socialistes qui sont membres du Convent de ne pas amener une révolution... dans la Franc-Maçonnerie. Le F. : Debierre, président du Conseil de l'Ordre, dont les fonctions vont prendre fin tout à l'heure, larmoie sur l'inconvenance dont les FF. : bordelais ont fait preuve à son égard. Il réclame un ordre du jour de confiance. On vote, au milieu du bruit, et l'ordre du jour est voté... à trois voix de majorité sur 380 votants. La

Gironde est vaincue, mais jamais les dirigeants du Grand Orient n'ont passé aussi près de la chute.

Ainsi, il y eut un matin et il y eut un soir — et ce fut le premier jour du Convent.

La journée du mardi 16 fut employée, le matin, à un travail de Commissions, l'après-midi à une besogne de revision de certains articles du Règlement Général et de la Constitution. On s'occupa longuement aussi du nouvel immeuble que désire faire construire le Grand Orient. L'autorisation d'acquérir le terrain est demandée par le F. . Debieffe, au nom du Conseil de l'Ordre. Le rapport présenté indique que, malgré les cotisations extraordinaires que les Loges se sont imposées, le capital nécessaire est encore loin d'être réuni. Mais le F. . Debieffe a une bonne nouvelle à annoncer au Convent : un donateur anonyme offre au Grand Orient UN MILLION pour la construction de son immeuble. (A méditer par nos amis : quel est le grand capitaliste catholique qui fera don à l'Antimaçonnerie de la somme qu'un fidèle de l'Acacia vient de donner au Grand Orient ?). Sous le coup de la sensation produite par cette nouvelle, le Convent vote, presque sans observations, l'autorisation d'acquérir le terrain.

On passe ensuite à une interpellation du F. . de Ribaucourt, docteur ès sciences, préparateur à la Sorbonne, 33^e et vénérable de la Loge « le Centre des amis ». Cette Loge, et le Chapitre qui lui est superposé, ont été créés par le Rite Ecossais, mais se sont affiliés au Grand Orient à la condition expresse qu'on ne les obligerait pas à supprimer l'invocation « au Grand Architecte de l'Univers ». Or le Conseil de l'Ordre vient de contraindre « le Centre des Amis » à renoncer à l'antique formule. Le F. . de Ribaucourt demande raison de ce manque de parole et réclame le droit pour ses FF. . de croire au Grand Architecte.

Le F. . Bouley, membre et ancien président du Conseil de l'Ordre, répond que l'invocation permise au « Centre des Amis » n'était qu'une tolérance et que toute tolérance a une fin.

Le F. . Gauthier, qui se proclame spiritualiste, reproche aux membres du Grand Orient, qui se prétendent athées, d'avoir « grand'peur de Dieu » ; il les traite d'« hommes sans principes se ruant à la curée du pouvoir ». Tout le Con-

vent, debout, conspue l'infortuné F.: Gauthier et couvre sa voix sous les clameurs. Un quart d'heure durant, le tumulte est indescriptible.

Un ordre du jour réclamant le droit, pour « le Centre des Amis », de conserver la formule proscrite, a été déposé par les FF.: de Ribaucourt et Gauthier. Le F.: comte Sicard de Plauzolles, orateur du Convent, s'oppose à ce qu'il soit mis aux voix.

Le calme ne se rétablit que lorsque la Commission des Grâces et Dégrèvements présente plusieurs rapports sans intérêt.

Ainsi, il y eut un matin et il y eut un soir — et ce fut le second jour du Convent.

Le mercredi 17 Septembre vit un débat moins passionné.

Commencée par un rapport de la Commission de contrôle de la Caisse centrale de Solidarité (secours aux Maçons pauvres), la séance se poursuivit par le dépôt d'un ordre du jour contre la loi de trois ans, ordre du jour rédigé la veille au cours d'une réunion des délégués des Loges de la région parisienne. En voici le texte :

Le Convent du Grand Orient de France ;

Affirmant à nouveau les principes de fraternité humaine et de paix universelle de la Franc-Maçonnerie ;

Flétrit les excitations chauvines, d'où qu'elles viennent ;

Et, regrettant qu'au lieu d'exiger l'armée nationale le gouvernement ait jugé plus simple de faire voter l'augmentation de la durée du service militaire ;

Exprime le vœu qu'en attendant un allègement de l'impôt du sang qui pèse sur tout le peuple, les charges financières de la loi de trois ans soient uniquement supportées par la richesse acquise.

Cet ordre du jour est adopté sans débat et par acclamations. On en appréciera la saveur purement socialiste révolutionnaire. *L'armée nationale* dont parle le Convent remplace le mot propre : *les milices*, cher au citoyen Jaurès, et ne peut avoir une autre signification.

On reprend ensuite le débat sur la définition de la morale laïque et scientifique, vieille question qui est depuis plusieurs années à l'ordre du jour des Convents et qui n'avance guère, les FF.: ayant quelque répugnance à avouer carrément que leur morale est, en somme, assez voisine de celle de la bande Bonnot. Tant qu'ils ne se seront pas décidés à cet aveu loyal,

il est probable que bien des paroles creuses et sonores seront prononcées à la tribune des Convents sans troubler la somnolence qui s'empare de l'assistance dès que cette question est abordée.

Cette année, c'est le F. : Lahy, professeur à l'École des Hautes Études Sociales, qui a la parole, en qualité de rapporteur de la Commission pour l'étude de la Morale laïque. Il expose que la Franc-Maçonnerie doit aborder l'étude de la morale en la basant sur la science moderne (lisez : l'Athéisme) et en faisant table rase de tous les systèmes anciens, quels qu'ils soient. Tel est l'avis de la Commission, appuyé par les rapports qu'une dizaine de Loges ont envoyés sur la question (10 Loges sur près de 400 ! Décidément la question de la morale ne passionne pas la Maçonnerie...)

Pour remédier à cette indifférence, le F. : Lahy propose d'envoyer à toutes les Loges un questionnaire, qui les obligera à étudier la question et leur fournira, en même temps, un plan pour cette étude. Il ajoute :

Il s'agit, surtout, de se dégager des influences confessionnelles de l'éducation d'hier, de l'école primaire et surtout de l'enseignement supérieur didactique, trop imprégné de kantisme et d'à-priorisme. La vie moderne a évolué. La morale aussi. Il faut donc dégager des faits nouveaux, scientifiques, sociologiques et autres, par le moyen d'une investigation méthodique, le nouvel idéal d'aujourd'hui. Les notions scientifiques d'autrefois étaient nulles ou incomplètes à côté de celles d'aujourd'hui. D'où la nécessité de déterminer l'orientation morale de l'humanité moderne, d'après l'évolution des sciences.

Le Convent précédent s'est préoccupé de la morale individuelle. Celui-ci se préoccupera de la morale familiale, — à laquelle se rattache par un certain côté tout le problème de l'éducation. Un autre Convent déterminera ensuite les principes de la morale sociale.

Le F. : Lahy étudie donc le problème de la morale familiale, et il prend soin de préciser que le mot « famille » désigne, pour lui, aussi bien l'union libre que le foyer conjugal. C'est sur toutes les formes de l'union libre, aussi bien que sur le mariage, que les Loges devront, cette année, enquêter, discuter et poser des règles.

On ne s'ennuiera pas, évidemment, ces soirs-là, à la « tenue » des *Gardiens de l'Acacia*, Or. : de Brive-la-Gaillarde, ni à celle des *Admirateurs de Ponce-Pilate*, Or. : de Carpentras... Si nous pénétrons la pensée du F. : Lahy, il s'agit de ramener les FF. : aux Loges désertées, en leur fournissant un sujet de discussion propice aux gaudrioles.

Et le F. : Lahy de conclure :

En d'autres termes, on posera aux Loges des questions portant, par exemple, sur les préliminaires de la recherche et de l'union des conjoints, sur le but du mariage, sur les moyens employés : relations mondaines, fréquentation des bals de société, annonces, agences, etc., etc., sur la sincérité ou l'hypocrisie des conjoints avant le mariage, sur la confession mutuelle de leur passé, sur le choix de l'un et de l'autre, sur leur condition sociale, leurs divergences d'opinions religieuses, politiques, artistiques ou littéraires, sur leur culture intellectuelle respective, sur leurs conflits sentimentaux, sur l'influence qu'ils peuvent exercer l'un sur l'autre, sur la dot et le régime dotal de l'union conjugale, sur les causes de rupture avant ou après le mariage, sur les tares physiologiques ou morales des époux, et d'autre part sur l'union libre envisagée sous les divers aspects évoqués à propos de l'union régulière, etc...

Cette enquête terminée, la Franc-Maçonnerie, possédant les résultats de cette vaste investigation, pourra en dégager, en y adaptant la méthode scientifique, les enseignements de la morale, les règles de la conduite humaine selon les principes de la science et l'idéal de la société moderne.

Cela promet d'être joli, les règles de la conduite humaine selon l'idéal de la société moderne...

Le F. : Dumontet, qui succède au F. : Lahy, ne peut s'empêcher de trouver bien confuse cette morale qui résultera à la fois de l'étude de toutes les sciences et d'une enquête faite dans les Loges. Il préférerait à cela un bon petit manuel de morale laïque, bien clair et bien simple. (Fichtre ! t. : ch. : F. : ; il contiendrait de jolis conseils, votre manuel de morale laïque, s'il s'avisait d'être simple et clair. Quelque chose dans le genre du testament philosophique de Raymond la Science...)

Le F. : Gauthier, membre de la Commission de la Morale Laïque, apporte une note désenchantée. La Commission a approuvé le projet d'enquête du F. : Lahy, parce qu'il fallait bien prendre une décision, mais elle ne croit pas au succès. Il ne croit pas beaucoup à une morale qui se dégagerait de l'orientation actuelle des foules, le F. : Gauthier ! « Si les investigations selon la formule scientifique viennent à révéler que l'Alcoolisme est un fait social et va se généralisant, en concluons-nous qu'il faut nous alcooliser ? » demande-t-il. Et le F. : Gauthier d'ajouter :

La morale n'est pas une science, c'est un art ; et c'est tout l'art maçonnique. La Franc-Maçonnerie a déjà montré que l'abandon de l'idéal divin n'est pour rien dans le développement de l'alcoolisme

et de la criminalité. Mais il s'agit de montrer aussi que la morale maçonnique se suffit à elle-même. Le problème a été mal défini. Les Francs-Maçons ont une morale, tout entière contenue dans leurs symboles. Et ces symboles leur enseignent toute la morale nécessaire à la vie, à la conduite des hommes dans la société, dans l'humanité. C'est cette morale qu'il faut répandre dans le monde profane...

(Evidemment, le F. Gauthier, ultime défenseur du Grand Architecte, est un partisan des études initiatiques attardé au milieu des cabaretiers en rupture de comptoir qui deviennent de plus en plus nombreux dans la Franc-Maçonnerie moderne.)

La parole est au F. Marcel Sembat, qui avait été chargé par le dernier Convent de rédiger la circulaire aux Loges sur l'étude de la morale laïque individuelle. Il ne l'a pas fait et s'en excuse. (Décidément, cette question de la morale laïque a l'air de ne passionner personne, le F. Lahy excepté.) C'est bien ce que paraît dire le F. Sembat :

A la vérité, d'ailleurs, rien n'est plus difficile que d'aborder pareille tâche en négligeant les théories jusqu'alors admises. C'est surtout difficile pour des Français. Mais pourquoi tant se presser d'aboutir ? On attend de nous quoi ?... Un catéchisme ? C'est bien quelque chose comme cela ! Ramenons plutôt l'attention des Loges sur des questions dignes d'elles, sur les discussions philosophiques, d'idéal moral, etc.

La méthode préconisée par M. Lahy, recommandant l'étude et la méditation des œuvres d'art, amène l'orateur à évoquer l'enquête auprès de « l'élite intellectuelle de ce pays, les parlementaires » (*Rires*), pour savoir quels sont les trois livres préférés qu'ils emportent pendant leurs vacances. — Mon Encyclopédie, répond l'un. — Mon vieux Montaigne, dit l'autre. — Marc-Aurèle, affirme un troisième. Combien il serait plus simple d'avouer qu'on n'emporte rien du tout et qu'on profite des vacances pour se reposer de son mieux ! Bluff et pose, que tout cela. Et l'ironie de tel caricaturiste est bien plus savoureuse, quand il montre dans une chambre d'hôtel M. le député arrangeant sa cravate devant la glace, tandis que madame son épouse, sortant de sa valise un bouquin intitulé ; *Ohé ! l'amour !* lui demande, scandalisée : « C'est ça, ton vieux Marc-Aurèle ? » (*Hilarité.*)

La vérité est que, pour la majorité d'entre nous, les soucis de la carrière interrompent à un moment donné notre vie intellectuelle. Toujours apprendre, toujours étudier, quelle belle règle de vie morale ! Mais il arrive fatalement que nous devons nous arrêter en chemin, parce que nous avons, hélas ! d'autres préoccupations. Et c'est peut-être là aussi un des maux dont souffre la République elle-même, et à coup sûr la Franc-Maçonnerie. La réaction n'avance que dans la mesure où nous reculons...

Tous les problèmes de la Maçonnerie et de la Libre Pensée se ramènent d'ailleurs à un seul : le problème de l'enthousiasme. Notre enthousiasme est en baisse. Celui de la réaction monte. Pourquoi ? Naguère, il y a environ un demi-siècle, notre enthousiasme était puissant dans la mesure où nous avions la curiosité des idées nouvelles. La science, le darwinisme nous les apportèrent. L'origine des espèces, la descendance de l'homme nous furent expliquées. Mais l'enthousiasme des uns, c'est l'épouvante des autres. Rappelez-vous ces lamentations d'un évêque devant les révélations du darwinisme. L'homme descendant du singe, quelle horreur ! « J'aimerais mieux descendre du singe que d'un évêque ! », lui répondit un de ceux que les idées nouvelles enthousiasmaient.

Depuis, ces idées scientifiques se sont tassées. Mais il semble que nous en soyons restés à l'enthousiasme d'il y a quarante ans. Il ne nous échauffe plus. Mettons-nous en contact avec les plus récentes découvertes de l'esprit humain. Elles valent bien de nouveaux enthousiasmes. Obligeons-nous nous-mêmes à nous instruire, à penser non plus comme on pouvait penser il y a cinquante ou cent ans, mais comme on doit penser aujourd'hui selon l'évolution de la science. Ne nous contentons pas de la formule anticléricale de Voltaire, inspirons-nous plutôt de celle qu'adopterait un homme comme Voltaire s'il vivait de nos jours. Reprenons l'habitude du travail intellectuel. C'est là l'œuvre excellente que la Maçonnerie seule peut réaliser dans ses loges, où les intellectuels favoriseront aux autres la connaissance des conquêtes les plus récentes, des progrès les plus précieux de l'esprit humain.

Pour le salut de la France et de la République, c'est sur la Franc-Maçonnerie qu'il faut compter, parce qu'elle seule sait former des milieux où l'on s'aime et où l'on s'aide mutuellement à se perfectionner — tels ces premiers groupements chrétiens dont Loisy a pu dire : « Le christianisme, c'est un mystère qui a réussi. »

En somme, le F. : Sembat ne semble guère prendre au sérieux les efforts faits par la secte pour définir sa morale particulière : il est assez intelligent pour savoir que la Franc-Maçonnerie n'en a pas, ou en a une qui n'est pas montrable...

C'est sans doute pour cela qu'il demande au Convent de décider que le questionnaire sorti des méditations du F. : Lahy sera corrigé et revu par le Conseil de l'Ordre avant d'être envoyé aux Loges.

Après une intervention du F. : Tinière, le Convent, que l'ironie du F. : Sembat a réveillé, adopte cette motion, qui ne ressemble pas mal à un enterrement de première classe.

Ainsi prit fin la troisième journée du Convent.

Le jeudi 18, il fut procédé, dans une séance du matin, à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre. Ce dernier, qui

est composé de trente-trois membres, est renouvelable par tiers et les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les onze membres sortants étaient les FF. : ci-après désignés :

BACHELET (Alexandre-Edouard), conseiller général de la Seine, 18^e et ancien Vénérable de la Loge . : l'Etoile Polaire, à Paris.

BÉDARRIDE (Armand), avocat, 80, rue de Paradis, à Marseille, 31^e et membre de la Loge . : la Réunion des Amis choisis, à Marseille.

BERNARDIN (Charles-Nicolas), juge de paix à Pont-à-Mousson, 33^e et Vénérable de la Loge . : Saint-Jean de Jérusalem, à Nancy.

COUR (Jean-Félicien), publiciste, 28, rue Arnaud-Bernard, à Toulouse, Très Sage du Chap . : l'Encyclopédique, à Toulouse.

DEBIERRE (Marie-Charles), docteur en médecine, sénateur du Nord, 3, rue Casimir-Delavigne, à Paris, et 1, place Cormontaigne, à Lille, 33^e, Vénérable de la Loge . : et Très Sage du Chapitre . : la Lumière du Nord, à Lille.

GARIEL (Jules-François), directeur du *Petit Méridional de Montpellier* (décédé en 1913).

PEYRON (François), propriétaire viticulteur à Saint-Gilles-du-Gard, 18^e et ancien Vénérable de la Loge . : l'Echo du Grand-Orient (de Nîmes).

SEMBAT (Marcel), député de la Seine, à Paris, 11, rue Cauchois, et 9, rue Damrémont, 3^e et membre de la Loge . : la Raison, de Paris.

SINCHOLLE (Bertrand), ingénieur, architecte voyer à Clichy, 7, rue de Villeneuve, 33^e et Vénérable de la Loge . : les Rénovateurs, à Paris.

VAGANAY (Louis-Aimé), licencié en droit, antiquaire expert, 7, rue Simon-Maupin, à Lyon.

VAN RAALTE (Siegfried-Alphonse), avocat-conseil, 5, place de la Bourse, 33^e et Vénérable d'honneur de la Loge . : la Fraternité des peuples, à Paris.

Tous avaient été élus en 1910 pour trois ans, sauf le F. : Vaganay, élu en 1911 pour deux ans, et le F. : Van Raalte, élu en 1912 pour un an.

L'agitation a été assez grande autour du scrutin, un certain

nombre de délégués de Loges s'étant groupés pour combattre l'influence socialiste qui va se développant. Les FF. : Mille, Sicard de Plauzolles, Brunet et Lahy, qui appartiennent à la nuance socialiste, ont cependant été élus, — ce qui fait deux nouveaux sièges gagnés par les socialistes dans le Conseil de l'Ordre —, mais ils ont obtenu en moyenne cent voix de moins que les autres candidats. Voici la liste des élus dans l'ordre des voix obtenues :

(Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des FF. : n'ayant jamais fait partie du Conseil de l'Ordre.)

DUPRÉ (Léon-Félix), publiciste, correspondant du *Petit Méridional*, 23, rue Corderie, à Béziers; 18^e, ancien Vénérable de la Loge . : l'Action Sociale, de Béziers, et Vénérable de la Loge . : l'Avenir Social, de Saint-Pons; Très Sage du Chapitre . : la Réunion des Amis Choisis.

SUBIT * (Joseph-Jérôme), agrégé de l'Université, professeur honoraire au lycée Ampère, 2, place Morand, à Lyon; 33^e et Vénérable de la Loge . : l'Asile du Sage.

VINCENT * (Auguste), ancien directeur d'école primaire supérieure d'Aubenas, conseiller général et sénateur de l'Ardeche; 18^e et Vénérable de la Loge . : l'Espérance des Amis Réunis, d'Aubenas.

DARBOUX * fils, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.

DUTILLOY (Louis-Charles-Alexandre), receveur des hospices d'Amiens, 131, rue de Beauvais, à Amiens; 18^e et Vénérable de la Loge . : Picardie.

ARIÈS * (Auguste), professeur, 6, faubourg Bonnefoy, à Toulouse; 30^e et Vénérable de la Loge . : l'Encyclopédique.

CORNEAU (Georges), directeur du *Petit Ardennais*, à Charleville (Ardennes), et à Paris, 108, avenue de Wagram; 33^e et Vénérable de la Loge . : la Fraternité, de Charleville.

SICARD DE PLAUZOLLES * (comte), docteur en médecine, professeur au Collège libre des sciences sociales, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, 6, rue Logelbach, à Paris; Membre de la Loge . : l'Emancipation.

MILLE (Arthur-Henri), pharmacien, député de l'Allier, à Paris, 42, rue Condorcet; 3^e et ancien Vénérable de la Loge . : l'Internationale.

BRUNET (Frédéric-Antoine), conseiller municipal de Paris, candidat éventuel à la députation : siège du F. : docteur Mes-

lier, 17, rue Jean-Leclaire, à Paris ; 33^e, Vénérable d'honneur de la Loge .:. les Travailleurs Socialistes de France, et membre de la Loge .:. l'Etoile Polaire.

LAHY (Jean-Maurice), chef de travaux à l'École des Hautes Etudes, 12, rue Linné, à Paris, 30^e et Vénérable de la Loge .:. Athéna.

N'étaient pas soumis à la réélection et demeurent en fonction : les FF.:. Bardet, receveur municipal, à Montluçon ; Georges Bessières, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Blanchard, ingénieur agronome à Aix en Provence ; Bonnafous, publiciste à Montauban ; Bouley, industriel à Paris ; Courcenet, archiviste du Sénat ; Dupuy, avoué à Alger ; Groussier, député de la Seine ; Denis Guillot, avocat au Havre ; Jourde, ancien député, à Bordeaux ; Lebey, homme de lettres à Paris ; Emile Lemaître, publiciste à Boulogne-sur-Mer ; Mognier, mécanicien en chef de la marine, à Marseille ; Mollard, sénateur du Jura ; Perreau, sénateur de la Charente-Inférieure ; Perrin, directeur d'école à X... ; Rouhier, représentant de commerce à Paris ; Sibard, à Y... ; Laurent-Thierry, sénateur du Haut-Rhin ; Thuillier, à Limoges ; Tinière, publiciste ; Lucien-Victor Meunier, rédacteur en chef de la *France de Bordeaux*.

Au début de la séance de l'après-midi, les onze nouveaux membres du Conseil de l'Ordre ont été invités à « monter à l'Orient » et ont prêté, entre les mains des officiers du Convent, le serment de fidélité à la Constitution et au Règlement Général de l'Ordre. Une « batterie d'allégresse » a été tirée en leur honneur.

Aussitôt après l'installation des nouveaux élus, le Conseil de l'Ordre s'est réuni et a choisi comme président, à la place du F.:. Debierre, sortant, le F.:. Corneau, directeur du *Petit Ardennais*. Les FF.:. Mollard, sénateur du Jura, et Groussier, député de la Seine, sont élus vice-présidents ; les FF.:. Courcenet et André Lebey sont secrétaires ; le F.:. Tinière devient garde des sceaux.

(Cette désignation, si l'on en croit les bruits qui circulaient dans les couloirs du Convent, n'a pas été sans soulever certaines difficultés. Pour la première fois depuis longtemps, la charge de Président du Conseil de l'Ordre a été difficile à

attribuer. Le F. : Bouley, ancien président, qui fut, au premier tour, élu à la presque unanimité, se récusa en disant qu'il n'avait plus la confiance de la Maçonnerie. Le F. : Grousier, sollicité ensuite, imita cet exemple : socialiste révolutionnaire, il n'a pas voulu compromettre la présidence du Conseil de l'Ordre dans une campagne électorale qui s'annonce, pour lui, mauvaise. On dut, en désespoir de cause, se rabattre sur le F. : Corneau, — lequel accepta « parce que », dit-il, « habitant la province, il aurait très peu à présider ».)

Ceux à qui ce peu d'empressement pourrait faire croire que le Grand Orient traverse décidément une crise grave ne devront pas s'abandonner à leurs espérances : le président du Conseil de l'Ordre n'est, en effet, rue Cadet, que le représentant annuel d'une direction permanente : celle du F. : Narcisse Vadécard, Secrétaire Général du Grand Orient, 33^e, membre le plus influent du Grand Collège des Rites depuis la mort du F. : Blatin. C'est lui qui a constamment dirigé le Grand Orient sous les présidences successives des FF. : Desmons, Delpech, Lafferre, Bouley et Debierre, et qui le dirigera sous celle du F. : Corneau. Un changement de présidence ne saurait donc affaiblir en rien nos adversaires, et le F. : Narcisse Vadécard venant à disparaître, le Grand Collège des Rites aura préparé, de longue date, un Secrétaire Général apte à le remplacer.

Le bureau du Conseil de l'Ordre étant constitué, la séance fut reprise.

Après les congratulations d'usage, on aborde une question de politique pure : la Revision de la Constitution de 1875, qui est pendante, depuis 1911, devant les Convents successifs. Les Loges avaient été consultées pendant l'exercice 1911-1912 et s'étaient en majorité prononcées pour le maintien de la Constitution actuelle. Une deuxième consultation a eu lieu sur ce sujet et a abouti au même résultat. Il est vrai que 123 Loges seulement — environ le quart — ont répondu. La Commission chargée d'étudier la question a donné sept voix au *statu quo* constitutionnel et cinq à la Revision.

Le F. : Jacques Cohen, rapporteur de la Commission, rappelle, selon l'expression connue, que l'Assemblée de Versailles n'a peut-être pas fait, en 1875, un mariage d'amour avec la République. Mais elle a fait sans doute un mariage de raison,

et ce sont souvent ces mariages-là qui font les meilleurs ménages. On peut critiquer la Constitution de 1875, mais, à l'usage, elle ne donne pas à la Maçonnerie lieu de se plaindre de son fonctionnement. Les excès de pouvoir du président de la République ne sont pas à craindre.

Le F. : Jourde, ancien député de Bordeaux, observe que tous les républicains sont plus ou moins revisionnistes. Mais comment provoquer la revision de la Constitution de 1875, qui prévoit elle-même une procédure de revision qui, en fait, semble impraticable ? C'est le moyen qu'il faut chercher.

Le F. : Lucien Victor-Meunier, auteur de la proposition, vient la défendre pour la troisième fois. Il rappelle les principes des républicains sous l'Empire : pas de Sénat, pas de présidence de la République ! Il appartient à la Franc-Maçonnerie de ramener la France à cet idéal. La Constitution de 1875 est moins républicaine que la monarchie de 1789, puisqu'elle accorde au président de la République ce droit de veto que l'on refusait à Louis XVI. Tout l'espoir actuel de la réaction militaire et cléricale est dans la présidence de la République : on espère un dictateur dans M. Poincaré, qui vient de parcourir la France « comme un souverain visitant ses Etats, entouré de son auguste famille, dont la Constitution de 1875 elle-même n'avait pas prévu l'intervention ». Donc, à bas la présidence de la République, fallut-il mourir pour la renverser !

Le F. : Marcel Sembat reparait à la tribune. Il estime que « mourir est bien, mais vivre et faire vivre la République vaut mieux encore ; d'autant que la mort des Baudin et des Delescluze n'a pas sauvé les libertés démocratiques, République ou Commune ». Et il ajoute :

La vérité est que les libertés conquises par nos prédécesseurs sont aujourd'hui en péril. Mais l'appel à l'opinion fait par le rapporteur de la commission, notre F. : Cohen, répond précisément aux préoccupations, aux angoisses de notre F. : Lucien-Victor Meunier. Et l'on a raison de dire qu'il ne faut pas attendre du Sénat son propre suicide, ni du président de la République son abdication.

Nous poursuivions autrefois ces revendications. Aujourd'hui, l'opinion s'en désintéresse. Pourquoi ? Nous sommes descendus si bas que nous les rayons de nos préoccupations. Nous ne voulons plus voir le mal dont nous souffrons. Nous n'en parlons plus... Ce n'est pas un remède. Hier, je vous montrais la racine morale de notre détresse. Je vous en montre aujourd'hui la racine politique. Si nous sommes dans le coma, est-ce une raison pour ne pas essayer de guérir nos maux ?

Je veux vous signaler encore un autre problème : celui de la direction. Nous n'aurons réalisé la démocratie que le jour où nous aurons réalisé ce problème-là. Quelle est la solution monarchique ? Le roi, le patron ! Quelle est la solution démocratique ? La suppression du roi, du patron ! Mais une direction demeure cependant indispensable, une autorité morale est toujours nécessaire. Comment s'y prendre pour commander à plusieurs, à une collectivité ? Comment amener une démocratie à professer pour une direction morale le même respect que, dans une monarchie, le peuple professait pour l'autorité imposée par la force ? Voilà le problème.

Voilà le problème, mais le F. : Marcel Sembat ne se charge pas de le résoudre. Il descend de la tribune après avoir, une fois de plus, affirmé aux FF. : l'infériorité de leur position doctrinale vis-à-vis des monarchistes. (On sait que c'est un des plaisirs de cet humoriste qu'est le F. : Sembat de faire rire jaune les membres du Convent en leur prédisant leur défaite prochaine. Cela lui rappelle le temps où, jeune encore, il se faisait arrêter pour manifestation royaliste, le jour où le duc d'Orléans fut écroué à Clairvaux. Et cela a aussi l'avantage de lui ménager, en cas de Restauration, un portefeuille de ministre — qui sera, pour ce franc-maçon, autant de pris sur les « infâmes cléricaux »...)

Mais voici un juif, le F. : Bédarride, qui, lui aussi, n'est pas content du régime parlementaire actuel :

On se plaint du Parlementarisme. On le critique âprement, amèrement. Cela ne veut pas dire qu'on se désaffectionne de la République. Notre système de cabinet a de graves dangers. Peut-on être ministre en même temps que député ou sénateur ! Aucune République n'a un système de cabinet analogue au nôtre, ni les Républiques hispano-américaines — qui fonctionnent d'ailleurs très mal — ni les Etats-Unis, ni la Confédération helvétique. Notre régime républicain vient d'Angleterre, avec le monarque comme clef de voûte, avec le principe de la responsabilité ministérielle. En France, la Constitution de 1875 nous a donné le même mécanisme sans roi. Nous n'en sommes pas moins une monarchie constitutionnelle, avec un roi électif et temporaire dénommé président de République. Il y aurait donc lieu d'examiner si le système de cabinet ne doit pas être remplacé par un conseil exécutif.

Et le F. : Bédarride demande le renvoi de la proposition aux Loges pour étude.

Le F. : Sébastien Faure, en anarchiste qu'il est, ne croit qu'à l'action directe :

La revision de la Constitution ? Il n'y a que deux moyens : la revi-

sion par en haut, la revision par en bas. Entre ceci et cela, pas de moyen terme. L'attendez-vous d'en haut ? N'y comptez pas ! Vous ne vous faites pas cette illusion de croire que le Sénat se suicide lui-même, ni que l'hôte de l'Elysée s'en aille de son propre mouvement en vous tirant sa révérence. Reste la revision par en bas... C'est l'action directe. Entendons-nous : l'action directe ne veut pas nécessairement dire violence ou révolution. C'est l'action qui s'exerce par le peuple sur les pouvoirs publics, sans intermédiaire. C'est la grève générale pacifique, c'est quelquefois l'insurrection. Jusqu'où ira la Maçonnerie ? Il faut le savoir, il faut le prévoir. Ou alors, ne parlons pas de revision.

Le F. : Jacques Cohen, lui, n'est pas disposé à aller plus loin que le questionnaire aux Loges. Il dépose dans ce sens un ordre du jour qui embrasse toutes les solutions qui ont été évoquées : création de conseils techniques à consulter pour l'élaboration des lois, de commissions interparlementaires pour rendre le labeur législatif plus rapide et plus fructueux, suppression du Sénat ou nouveau mode d'élection, extension des pouvoirs des Conseils Généraux et décentralisation, représentation des compétences, système de cabinet et moyens d'assurer la continuité des directions gouvernementales et diplomatiques.

Les FF. : de Paris, de Province, des Colonies et de l'Etranger se débrouilleront là-dedans, s'ils le peuvent, et répondront s'ils l'osent.

Le Convent, heureux de sortir ainsi d'une discussion qui menaçait de s'éterniser, adopte à une grosse majorité le renvoi aux Loges pour la troisième fois.

La Commission des Finances présente ensuite son rapport. La situation financière du Grand Orient est prospère : le dernier exercice donne un excédent de recettes de 50.000 fr. La taxe spéciale pour la reconstruction du Grand-Orient a déjà produit un fonds de 200.000 francs. Les comptes sont approuvés sans difficulté.

Puis le Convent vote deux ordres du jour. Le premier flétrit les atrocités commises pendant la guerre des Balkans. Le second proteste contre la circulaire de M. Baudin, ministre de la marine, rétablissant la cérémonie du Vendredi Saint à bord des bâtiments de notre flotte se trouvant en rade étrangère.

A cette occasion, un F. : malicieux, croyant faire une bonne niche au F. : Baudin, rappelle que celui-ci est membre fidèle de la L. : *La Jérusalem Ecossaise*, et qu'il a présidé autrefois

un banquet du Vendredi Saint organisé par la défunte Loge.
Diderot.

(On sait que le F. . Baudin, effrayé par le vote du Convent, s'est hâté d'annuler pratiquement sa circulaire par les restrictions qu'il y a apportées. Il a tâché, en outre, de rentrer en grâce en supprimant la messe à bord du *Borda.*)

La cinquième journée (vendredi 19 septembre) fut en partie consacrée à l'élection des Membres de la Chambre de Cassation, suprême pouvoir judiciaire de l'Ordre, et à l'élection de la Commission d'Assistance maçonnique. Voici quelles sont les attributions et la composition de ces deux Assemblées.

La Chambre de Cassation est le suprême pouvoir judiciaire du Grand Orient ; c'est devant elle que sont portées les affaires relatives aux « délits maçonniques » commis par des francs maçons, affaires qui sont jugées, en premier ressort, par des « jurys fraternels » choisis au sein des Loges, en dernier ressort par des « Chambres d'appel ». S'il y a vice de forme, ou violation évidente de la Constitution maçonnique, la Chambre de Cassation peut casser l'arrêt et renvoyer le F. . incriminé devant une autre juridiction.

La Chambre de Cassation se compose de quinze membres élus par le Convent, au scrutin secret, pour trois ans. Ils sont renouvelables par tiers et rééligibles. Les fonctions de « juge à la Chambre de Cassation » sont incompatibles avec celles de « délégué judiciaire aux Chambres d'Appel » ou de « membre du Conseil de l'Ordre ».

La Chambre de Cassation se réunit à Paris quand les circonstances l'exigent et sur la convocation de son président. Cependant une réunion générale est obligatoire chaque année, à l'époque du Convent, — en septembre. C'est pendant cette réunion, qui a lieu après le renouvellement du tiers de ses membres, qu'elle procède à l'élection des membres de son bureau.

Pour les réunions de jugement, le nombre des membres convoqués est de sept seulement, tirés au sort en séance du Conseil de l'Ordre et en présence du président de la Chambre de Cassation ou de son remplaçant.

Les juges de la Chambre de Cassation portent une rosette verte, avec liseré orange orné d'une frange d'argent sur le

pendant de laquelle sont brodés les mots : Chambre de Cassation.

Les juges sortants et rééligibles au dernier Convent, les FF.: Duphand, Guillout, Marteau et Simon, sont réélus sans difficulté. Le F.: Pène-Castel, de l'Or.: de Bordeaux, décédé le 6 décembre 1912, et qui était également sortant, est remplacé par le F.: Jaïs.

Par suite, la Chambre de Cassation se trouve composée des FF.:

BEGNICOURT (Florimond), commandant de cavalerie en retraite, ancien commandant du bureau de recrutement de Saint-Quentin, négociant en liquides et spiritueux, à Paris, 16, rue du Loing (14^e) (précédemment 83, rue de la Tombe-Issoire), et à Saint-Quentin, 6, rue Saint-Thomas, 21, rue des Patriotes, et 10, rue Pierre Ramus.

(32^e et membre de la Loge .: la Libre Pensée, or .: de Paris ; Très Sage, en 1903, du Chapitre .: Justice-Vérité, or .: de Saint-Quentin, membre de la Chambre de Cassation depuis 1900.)

BRIOIS (Nicolas-Onésime), professeur au lycée, à Rouen, 14 bis, rue Louis-Malliot, précédemment 11, route de Neufchatel.

(33^e, Vénérable de la Loge .: la Vérité, or .: de Rouen depuis 1901 ; membre de la Chambre de Cassation depuis 1911.)

CHRIST (Joseph), représentant de commerce à Cannes, 5, place des Iles, et 27, rue des Vallergues (maison Corniche).

(30^e et ancien Vénérable de la Loge .: la Solidarité Maçonnique, or .: de Cannes ; membre de la Chambre de Cassation depuis 1911.)

DUMANGIN (Théophile), sous-ingénieur municipal de la Ville de Paris, en retraite, à Paris, 94, rue de la Mare (20^e).

(33^e, Vénérable d'honneur et titulaire du maillet de la Loge .: l'Union de Belleville, or .: de Paris ; membre de la Chambre de Cassation depuis 1911.)

DUPHAND (Auguste), avoué à Neufchâteau, rue Saint-Jean (Vosges).

(30^e, Vénérable de la Loge .: la Fraternité Vosgienne, or .: d'Epinal de 1906 à 1910 ; Président du Conseil .: de la Vallée de Nancy en 1909 et 1910 ; Très Sage du Chapitre .: la Vallée de Nancy en 1907, membre de la Chambre de Cassation depuis 1907.)

DYVRANDE (Ernest), docteur en droit, ancien procureur de la République à Dieppe, Paris, 14, rue Littré (6^e).

(33^e, *Président depuis 1906 du Conseil .: de la Vallée de Rouen, membre du Grand Collège des Rites ; Membre de la Chambre de Cassation depuis 1896 (Président depuis 1912).*

ECHARD (Louis), capitaine en retraite, conseiller général de l'Yonne, à Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne).

(18^e *Vénérable, depuis 1907, de la Loge .: le Réveil de l'Yonne, or .: d'Auxerre, membre de la Chambre de Cassation depuis 1911.*)

GUILLOUT (Fernand), avocat à la Cour, à Sèvres, 43, rue Brancas (Seine-et-Oise), et à Paris, 3, rue Greneta (3^e), précédemment 7, rue Martignac (7^e).

(18^e, *Membre de la Loge .: la Fédération Universelle (ancien trésorier), membre de la Chambre de Cassation depuis 1910. (Secrétaire depuis 1911.)*

JAIS, à Paris, 109, boulevard Haussmann (8^e).

(*Membre de la Loge .: l'Action et de la Loge .: les Etudiants, or .: de Paris.*)

MARTEAU (James-Henri-Dominique), employé à la banque Rothschild, délégué cantonal, à Paris, 46, rue Custine (18^e), précédemment 83, rue Myrha.

(33^e, *Vénérable d'honneur de la Loge .: l'Etoile Polaire, or .: de Paris ; Vénérable d'honneur ad vitam et titulaire du maillet de la Loge .: la Concorde, or .: de Colombe ; membre de la Chambre de Cassation depuis 1895. (Secrétaire de 1898 à 1901, vice-président de 1902 à 1910.)*

MILLET (Melchior-François), conseiller municipal, adjoint au maire, à Lyon, 10, rue Dumenge.

(33^e, *Vénérable depuis 1911 de la Loge .: Bienfaisance et Amitié, or .: de Lyon, membre de la Chambre de cassation depuis 1912.*)

PICOURY (Henri-Louis), contremaître ferblantier à la Société industrielle des compteurs à gaz, 40, rue Franklin.

(33^e, *Vénérable en 1910 et 1911 de la Loge .: Simplicité-Constance, or .: de Lyon ; membre de la Chambre de Cassation depuis 1912.*)

RORET (Charles-Elie-Louis), homme de lettres, juge de paix, au Parc Saint-Maur (Seine), 3, avenue de la République, précédemment 38 bis, avenue de Condé.

(33^e et *Vénérable d'honneur de la Loge .: les Etudiants, or .: de Paris ; membre de la Chambre de Cassation depuis*

1903. (*Secrétaire de 1905 à 1911, vice-président depuis 1912.*)

SIMAN (Bertrand-Jean-Marie), professeur au lycée et à l'école primaire supérieure Monteil, conseiller municipal, à Rodez, 6, boulevard Gambetta.

(31^e, *Vénérable de la Loge .: la Parfaite Union, or .: de Rodez, de 1905 à 1910; Secrétaire de cette Loge en 1913; Très Sage du Chapitre .: l'Union Lozérienne, or .: de Mende, en 1913; membre de la Chambre de Cassation depuis 1907. (Secrétaire adjoint depuis 1911.)*)

TURMEL (Victor-Jules), ancien piqueur municipal, employé à la Préfecture de la Seine, à Paris, 16, rue Saint-Ferdinand (17^e).

(18^e, *Vénérable de la Loge .: la France Maçonnique, membre de la Chambre de Cassation depuis 1912.*)

OFFICIERS D'HONNEUR.

Outre les quinze membres actifs ci-dessus, la Chambre de cassation compte deux membres d'honneur, dits officiers d'honneur. Ce sont les FF. .: :

LEMAIRE (Edouard), inspecteur des greffes des tribunaux mixtes à Alexandrie.

(33^e, *Officier d'honneur depuis 1898.*)

STOUT (Robert), avocat à Dunedin (Nouvelle-Zélande).

(*Officier d'honneur depuis 1898.*)

La *Commission d'Assistance maçonnique* a pour attributions la gestion de la Caisse Centrale de Solidarité, qui est destinée :

1^o A secourir les FF. .: dans l'infortune, aider et protéger leurs veuves et leurs orphelins mineurs ;

2^o A fonder des œuvres maçonniques : maisons de secours et de retraite, salles d'asile, orphelinats, écoles, patronages, bibliothèques, placement, etc.

La Commission est composée de neuf membres élus pour trois ans, renouvelables par tiers et rééligibles. Il y a incompatibilité entre leurs fonctions et celles de membre du Conseil de l'Ordre.

Par l'existence de la Caisse Centrale de Solidarité, les Francs-Maçons sont dispensés de secourir personnellement leur FF. .: dans la détresse. Toute demande de secours doit

suivre une procédure administrative des plus sévères ; il ne faut, sous aucun prétexte, s'exposer à secourir un profane... Pour mieux se défendre, les Vénérables de Loges, lorsqu'ils se trouvent en présence de solliciteurs ne possédant pas les signes, paroles ou attouchements par lesquels les FF.° se reconnaissent, doivent transmettre au G.° O.° les certificats, diplômes ou patentes présentés par les solliciteurs.

Les membres de la Commission sortants et rééligibles étaient les FF.° Combrisson, Perroud et Viallard. Les FF.° Perroud et Viallard ont été réélus ; le F.° Combrisson est remplacé par le F.° Mette.

La Commission pour 1913-1914 se trouve composée des FF.° :

BARON (Eugène), directeur de l'hôpital Cochin, Paris, 111, boulevard de Port-Royal (14^e).

(31^e et ancien Vénérable de la Loge :. la Clémentine Amitié ; membre de la Commission depuis 1912.)

GROUSSIN (Jules-Armand), propriétaire, 9, rue de la Mou-tière, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).

(18^e et Vénérable de la Loge :. l'Amitié Discrète (Or :. de Rambouillet) ; membre de la Commission depuis 1896 (vice-président de 1903 à 1906).

GUNDHART (Henri-Armand), ingénieur, ancien négociant, à Paris, 17, rue des Tournelles (4^e arr.), précédemment 59, rue des Petites-Ecuries.

(32^e et Vénérable de la Loge :. l'Internationale ; membre de la Commission depuis 1912.)

METTE (Nicolas-Paul), capitaine de sapeurs-pompiers, à Paris, 12, rue Carpeaux (18^e arr.).

(18^e et Vénérable de la Loge :. les Inséparables du Progrès. Elu en 1913, en remplacement du F.° Combrisson.)

PERROUD (Claude-Léon), chef de bureau à l'Administration de l'Assistance publique, à Samois (S.-et-M.), précédemment à Paris, 63, rue des Archives (3^e arr.).

(33^e et ancien Vénérable de la Loge :. la Jérusalem Ecos-saise (G.°-O.°) ; membre de la Commission depuis 1907 (secré-taire adjoint depuis 1908).

RAINE (Alphonse), négociant à Paris, 57, rue Turbigo, et 91, boulevard Sébastopol (3^e), précédemment 30, rue de l'Entrepôt, et 61 et 63, rue Réaumur.

(33^e et Vénérable d'honneur de la Loge :. le Temple de

l'Honneur et de l'Union ; membre de la Commission depuis 1903 (secrétaire depuis 1912).

SERRES (Gustave), receveur principal des Postes et Télégraphes, ancien receveur des P. T. T. de Lyon ; à Paris, Hôtel des Postes, rue du Louvre ; précédemment 22, rue des Capucines, 4, place Possaz, et 96, rue de Turenne.

(18^e et Vénérable d'honneur de la Loge .: le Progrès ; membre de la Commission depuis 1898 (président de 1899 à 1901).

TROUBAT (Amédée-Antoine), rentier, délégué cantonal, à Paris, 53, rue de la Procession (16^e arr.), précédemment 57, même rue.

(33^e et Vénérable d'honneur et titulaire du maillet de la Loge .: les Amis de l'Humanité ; membre de la Commission depuis 1899 (secrétaire en 1900 et 1901, vice-président en 1902 et depuis 1908).

VIALARD (Antoine), liquidateur de Sociétés, à Paris, 92, rue Richelieu (2^e arr.).

(33^e et ancien Vénérable de la Loge .: la France Maçonnique ; membre de la Commission depuis 1901 (secrétaire en 1903 et président depuis 1904).

En signe distinctif de leurs fonctions, ces quinze FF. : sont autorisés à porter dans toutes les réunions maçonniques une rosette rouge, avec liseré bleu, ornée d'une frange d'argent sur le pendant de laquelle sont brodés les mots : « Assistance maçonnique ».

Ces élections expédiées, le Convent entend le rapport du F. : Grandigneaux, artiste statuaire, sur « l'apprentissage et l'enseignement professionnel », qui paraît ennuyer prodigieusement l'assistance. Il conclut à l'adoption du projet de loi préconisé par le F. : Constant Verlot, député des Vosges, qui réclame l'obligation pour l'enseignement professionnel, et le contrôle par l'Etat, c'est-à-dire la mainmise maçonnique sur les jeunes artisans.

Le F. : Morel, conseiller municipal, critique assez sévèrement le fonctionnement des écoles professionnelles de la Ville de Paris, dans lesquelles, dit-il, chaque apprenti coûte environ de 4 à 6.000 francs par an aux contribuables.

Le F. : Frédéric Brunet appuie, au contraire, les conclusions du rapport.

Le F. : Sébastien Faure cite en exemple l'œuvre d'éduca-

tion dont il est le fondateur-directeur, « la Ruche » ; 20 garçons et 21 filles y ont 45 hectares pour s'ébattre, alors qu'on étouffe dans les écoles de l'Etat ; et le F. . Sébastien Faure de recommander les résultats de la coéducation des sexes, sous le contrôle de moralistes de son espèce. . .

Le Convent applaudit.

On passe au rapport sur le collectivisme, qui est présenté par le F. . Oscar Bloch. Ce dernier relève des erreurs matérielles dans les théories chères à son coreligionnaire Karl Marx. Puis il donne les résultats de l'enquête faite dans les Loges sur le sujet suivant : *Les grandes entreprises fondées sur la puissance du capital font-elles disparaître la petite exploitation ?* Il paraît que peu de Loges ont répondu et que celles qui ont répondu ne sont pas d'accord... Le F. . Oscar Bloch ne voit qu'un moyen de se faire une opinion : c'est de renvoyer une quatrième fois la question aux Loges pour qu'elles l'étudient.

Le Convent ne demande pas mieux : il dort si bien...

L'assemblée ne se réveille un peu que pour entendre le F. . Hemmerschmitt, maire de Villeneuve-Saint-Georges, rapporteur de la Commission de Propagande, injurier l'Episcopat, qu'il accuse de prêcher la guerre civile. (Chut ! tr. . ch. . F. ., ne parlez pas de guerre civile : le jour où l'Episcopat la prêcherait, vous, vos FF. . et leur Convent n'en auraient pas pour longtemps.) Il demande des subventions pour « la Ruche » du F. . Sébastien Faure, le Comité des fêtes civiles, du F. . Bernard Leroy, et la propagande maçonnique en général.

Accordé.

On manifesta aussi le désir de réformer la méthode de travail dans les Loges, dans les Congrès régionaux et même dans les Convents. Un fâcheux engourdissement paraît, en effet, avoir remplacé la belle ardeur au travail que les Loges montraient autrefois. Des mesures seront prises pour stimuler les FF. . endormis.

La sixième et dernière journée du Convent fut de beaucoup la plus vivante, parce qu'on n'y parla guère que de politique du commencement à la fin.

Le Convent fut d'abord saisi d'une proposition tendant à modifier l'article 275 du Règlement (article relatif aux délits

maçonniques), de manière à permettre aux Loges de frapper d'exclusion les francs-maçons qui ont accepté des portefeuilles dans le ministère Barthou ou qui en accepteraient dans un ministère semblable.

Le vœu fut repoussé, après intervention du F. . Morel, conseiller municipal de Paris, qui estime évidemment qu'un ministère tiède est toujours moins dangereux pour la Maçonnerie s'il contient quelques francs-maçons que s'il n'en contient pas du tout.

Par contre, le Convent adopta une motion réclamant le droit pour les fonctionnaires francs-maçons de combattre la politique du ministère Barthou s'ils le jugent à propos.

(Décidément, le son de cloche devient inquiétant pour le ministère.)

La question de l'Enseignement a été ensuite soumise au Convent, qui a adopté à l'unanimité un ordre du jour invitant les parlementaires francs-maçons A VOTER LA SUPPRESSION DE TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES. L'enseignement libre secondaire et supérieur doit être réservé pour une deuxième charrette.

PUIS, A L'UNANIMITÉ ENCORE, LE CONVENT A DÉCIDÉ QU'IL Y AURAIT LIEU, AUSSITÔT APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1914, D'ENLEVER AU CLERGÉ LA POSSESSION DES ÉGLISES, DONT IL N'A PLUS QUE LA JOUISSANCE A TITRE PRÉCAIRE. LES ÉGLISES DEVRONT TOUTES ÊTRE DÉSAFFECTÉES. (Nous ne saurions trop rapprocher ce vote, qui contient une menace d'une effroyable gravité pour les Catholiques, des sages conseils que donne à ces derniers François Saint-Christo, dans les *Idées et les Faits* de ce numéro.)

Ayant ainsi tracé la besogne que devront accomplir les parlementaires francs-maçons au cours de la législature prochaine, le Convent s'est occupé de la Maçonnerie anglaise dite « du Rite d'York », la moins révolutionnaire d'esprit. Ce Rite refuse systématiquement de recevoir les FF. . visiteurs appartenant au Grand Orient de France, parce qu'ils ne reconnaissent plus le Grand Architecte de l'Univers. Le Convent a décidé, à titre de représailles, que les portes des Loges du Grand Orient de France seraient fermées aux FF. . du Rite d'York.

(On remarquera que cette querelle ne s'étend pas au Rite Ecossais, dont les différentes Grandes Loges, dans le monde

entier, sont absolument distinctes du Rite d'York, et qui entretient des relations cordiales avec le Grand Orient de France.)

Enfin, le Convent a voté le principe de l'extension des Retraites Ouvrières à tous les citoyens français.

Les travaux du Convent étant terminés, la parole a été donnée au F. : docteur comte Sicard de Plauzolles, orateur du Convent, et, qui plus est, occultiste, socialiste et pacifiste distingué. Son « morceau d'architecture » a eu pour sujet : *La Paix*. Il a réclamé celle-ci à l'extérieur, parce que la République en a besoin pour poursuivre son œuvre politique en France ; mais, à l'intérieur, le F. : Sicard de Plauzolles demande... la guerre à outrance à la réaction. Voilà un programme vraiment pacifiste et qui a le mérite de la clarté.

Le soir, le banquet classique a déroulé ses pompes, tandis que se succédaient les toasts maçonniques. On a bu au triomphe de la Maçonnerie et à l'écrasement prochain de tout ce que nous aimons. Après quoi, les délégués au Convent de 1913 ont repris le chemin de leurs Loges, approvisionnés de sectarisme et de rage antichrétienne pour toute l'année.

A nos amis de méditer les pages qui précèdent et de se demander, en conscience, s'ils font tout ce qui est nécessaire pour que les sinistres menaces proférées contre eux, au Convent, restent vaines ?...

Nous avons eu à plusieurs reprises à parler, au cours de ce compte rendu, du Grand Collège des Rites, — cette clef de voûte de l'organisation maçonnique du Grand Orient de France.

Cette assemblée est composée exclusivement de francs-maçons ayant atteint le 33^e grade. Elle se recrute par cooptation et ceux qui y pénètrent en sont membres à vie : ils n'en sortent que s'il leur devient impossible de continuer à suivre les séances (auquel cas on leur confère généralement l'honorariat), ou par suite d'une exclusion votée par leurs collègues (ce qui n'est jamais arrivé qu'au F. : colonel Sever).

Le Grand Collège des Rites a la garde des traditions, du rituel et du symbolisme maçonniques ; il contrôle l'octroi

des hauts grades; il peut seul instituer un Chapitre de Rose †. Croix ou un Conseil de Kaddoschs. Sans pouvoirs administratifs, il exerce cependant sur la marche du Grand Orient une influence bien supérieure à celle de l'assemblée élective qu'est le Conseil de l'Ordre.

La différence est énorme, au point de vue maçonnique, entre un Président du Conseil de l'Ordre (simple machine à signer) et un Grand Commandeur du Collège des Rites, tel que le fut feu le F. : Blatin, et tel que l'est aujourd'hui le F. : Gaston Bouley. Le F. : Narcisse Vadécard, modeste Secrétaire Général du Grand Orient, est à peu près tout-puissant comme Grand Chancelier du Grand Collège des Rites.

Voici la liste des 23 membres faisant actuellement partie de cette assemblée. On remarquera que la plupart (par suite de l'influence des hauts grades, dont le Grand Collège des Rites est la clef de voûte) ont obtenu à tour de rôle des Convents leur élection aux principales fonctions du Conseil de l'Ordre.

BERNARDIN (Charles-Nicolas), juge de paix à Pont-à-Mousson.

Membre depuis 1912.

BERTHOLON (François-César), négociant, à Paris, 2, rue Récamier (7^e arrond.) et 39, rue Saint-Martin.

Membre depuis 1911.

BORDIER (Charles-François-Edgar), avocat à la Cour, à Paris, 174, boulevard Saint-Germain (6^e arrond.), et à Sèvres (S.-et-O.), villa les Grès.

Membre depuis 1890; 1^{er} Lieutenant Commandeur du Collège des Rites.

BOULEY (Gaston), avocat industriel, à Paris, 7, rue Henri-Monnier.

Membre depuis 1901; Grand Commandeur du Grand Collège des Rites.

CHARRUAULT (Louis-Prudent), délégué cantonal, percepteur à Crèvecœur-le-Grand, précédemment à la Boissière (Oise) et à Sapignies (Pas-de-Calais).

Membre depuis 1900.

CORNEAU (Georges), directeur du *Petit Ardennais*, à Charleville et à Paris, 108, avenue de Wagram.

Membre depuis 1905; depuis le 16 septembre, est Président du Conseil de l'Ordre.

COURCENET (Hilaire), archiviste du Sénat, à Paris, 64, boulevard Saint-Michel (6^e arrond.).

Membre depuis 1909 ; Grand Orateur adjoint du Grand Collège des Rites.

DYVRANDE (Ernest), ancien procureur de la République de Dieppe, à Paris, 14, rue Littré (6^e arrond.).

Membre depuis 1901.

JOURDE (Antoine), négociant, ancien député à Caudéran (Gironde).

Membre depuis 1906.

LAFFERRE (Antonin-Baptiste-Louis), député de l'Hérault, à Paris, 4, rue Paillet (5^e arrond.).

Membre depuis 1907.

MARTEAU (James-Henri-Dominique), employé à la Banque Rothschild, délégué cantonal, à Paris, 46, rue Custine (18^e arrond.).

Membre depuis 1901, Grand Trésorier du Grand Collège des Rites.

MILLÉE (Ernest), docteur en Médecine, oculiste de l'Administration des P. T. T., expert près le tribunal civil de la Seine, à Paris, 8, rue de Milan (9^e arrond.), et à Saint-Michel (Haute-Marne).

Membre depuis 1904 ; Grand Capitaine des Gardes du Collège des Rites.

MILON (Eugène-Hippolyte), ingénieur civil, chef de service à la Tour Eiffel, à Paris, 24, rue Montessuy (7^e arrond.).

Membre depuis 1909, Grand Chancelier adjoint du Collège des Rites.

MORIN (Jean-Baptiste), député du Cher, professeur de rhétorique, à Paris, 1, place de Valois (1^{er} arrond.), et 38, rue Ballu (9^e arrond.).

Membre depuis 1907.

OLLIVIER (Jules-René), fabricant de montres, à Paris, 41, rue de Richelieu (1^{er} arrond.).

Membre depuis 1901.

PASQUIER (Nicolas-Ernest), commandant en retraite, à Paris, 116, rue Lecourbe (15^e arrond.).

Membre depuis 1906 ; Grand Maître des Cérémonies du Grand Collège des Rites.

PETIT (Augustin), propriétaire, à Toulouse, 27, allée des Soupîrs.

Membre depuis 1911.

PRÉVOT (Jean-Baptiste), négociant, conseiller municipal, à Vienne (Isère), 9, rue Hector-Berlioz.

Membre depuis 1909.

SCHÉRER (Pierre-Alban), ancien notaire à Grenoble, à Paris, 179, boulevard Haussmann. (8^e arrond.).

Membre depuis 1898 ; Grand Trésorier adjoint du Grand Collège des Rites.

SERRES (Gustave), receveur principal des Postes et Télégraphes, à Paris, Hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Membre depuis 1904.

SINCHOLLE (Bertrand), ingénieur, architecte voyer, à Clichy-la-Garenne, 7, rue de Villeneuve.

Membre depuis 1892 ; Grand Orateur du Grand Collège des Rites.

TINIÈRE (Louis), inspecteur de l'Assistance publique, au Guichet, par Orsay (Seine-et-Oise).

Membre depuis 1900 ; 2^e Lieutenant Commandeur du Grand Collège des Rites.

VADECARD (Narcisse-A.).

Membre depuis 1901, Grand Chancelier du Grand Collège des Rites.

A LA GRANDE LOGE DE FRANCE.

Comme d'ordinaire, le Convent de la Grande Loge de France (Rite Ecossais), qui s'est ouvert le 24 septembre, quand celui du Grand Orient venait de fermer ses portes, n'a été que la répétition des travaux du Rite Français. Nous nous abstiendrons donc d'en parler longuement.

Les mêmes vœux ont été émis, les mêmes discours prononcés, les mêmes résolutions prises — avec toutefois une accentuation assez notable dans la violence des déclarations, notamment au point de vue antimilitariste. De plus en plus, le Rite Ecossais redevient ce qu'il était pendant la première moitié du XIX^e siècle : le Rite révolutionnaire par essence. La présidence Poincaré a été, d'autre part, violemment attaquée.

Notons encore cette particularité que la Grande Loge de France se réunissait, pour la première fois, dans son nouveau local, ancien couvent volé aux Religieux de Saint-Antoine lors des lois combistes.

L'édifice ainsi profané avait coûté 1.400.000 francs à la Congrégation qui en est la légitime propriétaire. M. Duez, le trop célèbre liquidateur, le revendit 350.000 francs à un juif du nom de Bernheim, qui l'acheta pour le compte de la Grande Loge de France.

Duez est maintenant au bagne...

Nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant que les malfaiteurs qui souillent de leur présence ce lieu de recueillement et de prières porteront eux aussi, quelque jour, à la place de leur ferblanterie maçonnique, la livrée des galériens.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La *Ligue de l'Enseignement* n'est pas, à proprement parler, une Obédience maçonnique. Mais cette création du F. : Jean Macé est, suivant une expression souvent employée dans les Convents, « la fille de la Franc-Maçonnerie ». C'est elle à qui incombe le soin de faire triompher les idées maçonniques dans le domaine de l'Education, et elle s'acquitte de cette tâche avec une efficacité qui n'est que trop certaine. A ce titre, les Congrès de la *Ligue de l'Enseignement* doivent retenir l'attention des antimaçons.

Celui de cette année a été remarquable à différents points de vue.

Tout d'abord, il convient de noter que le Président de la République et le Président du Conseil — à qui la Franc-Maçonnerie venait de prodiguer, dans ses Convents, les marques d'hostilité — ont cru devoir tenter d'amadouer la secte en accordant leur patronage au Congrès que la Ligue de l'Enseignement a tenu à Aix-les-Bains à la fin de septembre. Le F. : Dessoye, président de la Ligue, a reçu de M. Poincaré un télégramme chaleureux ; M. Barthou a fait mieux que de télégraphier : il a donné de sa personne et est venu annoncer aux Congressistes que le gouvernement faisait siens leurs projets contre la liberté de l'Enseignement. Nous doutons fort que ces avances sans noblesse désarment la colère que la Franc-Maçonnerie nourrit contre le chef de l'Etat et le premier ministre. Tous deux en verront l'effet avant peu.

Autre point intéressant : M. Robelin, secrétaire général de

la Ligue de l'Enseignement, a annoncé, aux applaudissements des Congressistes, que les Boys-Scouts français (*alias* « Eclaireurs de France ») venaient d'apporter leur adhésion à la Ligue. Voici les propres termes dont il s'est servi : « Une section nouvelle est venue accroître notre Ligue : c'est celle des *Eclaireurs de France*, société RÉPUBLICAINE et patriotique, qui se développe sans cesse, malgré les attaques dont elle est l'objet. »

Nous ne saurions dire avec quelle satisfaction nous avons relevé ces paroles dans le compte rendu du Congrès d'Aix-les-Bains : elles sont, en effet, la meilleure démonstration que la *Revue Antimaçonnique* ne s'était pas trompée en jetant l'alarme parmi les Catholiques quand l'institution maçonnique et théosophique des Boys-Scouts fit son apparition en France. Notre avertissement d'alors a été tourné en ridicule par certains ; d'autres, plusieurs mois après nous, se sont décidés à joindre leur voix à la nôtre, tout en s'attribuant le mérite de notre découverte ; tout cela importe peu à nos yeux devant ce fait précis, qui est une justification de notre campagne : les « Eclaireurs de France » ont adhéré officiellement à la maçonnique *Ligue de l'Enseignement*...

Il convient encore de signaler, dans l'ordre du jour du Congrès d'Aix-les-Bains, l'envoi d'un télégramme de sympathie à l'instituteur Donat, la victime imaginaire de l'imaginaire attentat de Couffouleux. Inutile de dire que le cultivateur Bonnet — dont l'innocence a été reconnue après cinq semaines de prison, et qui a subi de graves dommages dans ses biens et de véritables tortures morales — n'a pas eu part à la commisération des Congressistes.

Enfin, dans la première Commission du Congrès, celle qui s'occupait de la fréquentation scolaire, on a pu entendre le juif Théodore Reinach (frère du Joseph Reinach de l'affaire Dreyfus et du Salomon Reinach de la tiare, neveu du baron Reinach du Panama) proposer des peines sévères contre les parents qui voudraient empêcher leurs enfants de se servir des manuels scolaires condamnés par l'Épiscopat.

Ce juif, né à Francfort, citoyen français par suite d'une naturalisation scandaleuse, député de Chambéry par la grâce du Veau d'Or, est d'avis que « la peine de la prison doit être

« maintenue contre les délinquants (les parents catholiques) « si l'on veut aboutir à des résultats pratiques ».

Allant plus loin encore, et reprenant les termes d'un vœu adopté, il y a quelques années, par le Congrès des Loges de l'Afrique du Nord réuni à Tizi-Ouzou, M. Théodore Reinach a osé réclamer contre les parents qui obéiraient à l'Episcopat dans la question des manuels scolaires « la privation « des droits civils et politiques et la déchéance de la puissance « paternelle ».

Sur l'estrade, à côté de M. Barthou, honteux mais muet, à côté du F.°. Dessoie radieux, le juif Moïse Klein (dit Edouard Petit) et M. Jacquin (le Jacquin de M^{me} Humbert) applaudissaient frénétiquement à l'idée de dépouiller des parents catholiques de leurs enfants et de leurs droits de citoyens français...

Tel fut, en 1913, le Congrès de la maçonnique Ligue de l'Enseignement. Aux Catholiques de le méditer : l'heure des décisions énergiques approche pour eux.

OBAÏDALLAH.





Le Sâr Péladan et Jeanne d'Arc

DEPUIS le F. : Voltaire, nombreux sont ceux qui se sont attachés à salir Jeanne d'Arc, à détruire le côté surnaturel de sa mission, à la laïciser. Péladan est le dernier de cette série et il vient à son tour s'efforcer de démontrer que Jeanne ne fut pas une sainte, au sens où l'Eglise catholique l'entend, et que sa mission n'eût rien de surnaturel.

Pouvait-il en être autrement de la part de celui qui s'appella jadis le *Sâr Péladan*, qui se décorait volontiers du titre de *Mage*, et qui fut, avec le marquis Stanislas de Guaita, le fondateur de la *Rose-Croix Kabalistique* ? Evidemment non.

C'est pourquoi, dans le *Paris-Midi* du vendredi 9 mai dernier, paraissait un article de Péladan intitulé : *le Secret de Jeanne d'Arc*, qui n'était qu'un extrait du III^e chapitre du livre du *Sâr* qui, sous le même titre, paraissait ce jour-là à la librairie Sansot.

Dans la *notule* (*préface*, pour le vulgaire) de son livre, le *Sâr Péladan* nous dit modestement : « Les quatre études ici réunies ne sont pas au point de probation. Elles n'intéressent que ceux qui, même en histoire, s'intéressent aux dessins et aux esquisses. Il y a des idées, dans l'ordre des faits : et qui n'a pas le loisir de les réaliser doit les offrir à ceux qui en tireront le meilleur parti (1). »

(1) Péladan : *le Secret de Jeanne d'Arc*, p. 5.

Pourquoi donc, avec plus de modestie encore, ne pas avouer franchement que la thèse qu'il nous présente n'est pas sienne et qu'il l'a puisée tout entière, et parfois sans y changer un mot, dans un livre publié jadis par M^{me} Bessonet-Fabre, fille du Dr Fabre, sous le pseudonyme de F. Andrée, et intitulé : *la Vérité sur Jeanne d'Arc* ?

Les idées qu'il expose dans « *le Secret de Jeanne d'Arc* » ne sont pas de lui, ce sont celles de M^{me} Bessonet-Fabre, et il est bien inutile de les « offrir à ceux qui en tireront le meilleur parti », puisque celle-ci a déjà fait le travail et même copieusement.

Dans cet opuscule, ne cherchez pas la moindre documentation ; vous ne trouverez rien, et d'ailleurs, assez naïvement, on nous assure « qu'il n'est pas aisé de documenter ces assertions » (2).

Et, si parfois on s'essaie à montrer quelque érudition et que vous vouliez aller aux sources, non sans étonnement vous constaterez que le passage cité n'existe pas. Ainsi, Péladan (*le Sâr*), parlant de Jeanne d'Arc, nous dit :

« Mais son rôle de diplomate a bien plus d'importance, « suivant l'économie d'une célèbre phrase de Bossuet : *Dans l'affaire de la Pucelle, il y a la fraternité franciscaine, la solidarité de la cause catholique, la puissance internationale des fils de saint François qui étaient nombreux dans l'armée des Lancastres* (3) »

En lisant ce passage, difficilement on y reconnaîtrait le style majestueux de l'aigle de Meaux. Cependant, comme l'invraisemblable peut être parfois et qu'en un moment d'oubli l'illustre évêque eût pu se négliger, vous voudrez aller aux sources, mais là commence la difficulté. On vous a dit : c'est de Bossuet, mais où et quand l'évêque de Meaux a-t-il prononcé ou écrit cette célèbre phrase ? C'est en vain que vous chercherez la référence, on ne la donne pas, et, pour cause : vous pourriez, comme nous, feuilleter l'œuvre entière de Bossuet sans la trouver. Elle n'y est pas.

Et d'ailleurs, pourquoi s'étonnerait-on de tant de désinvolture de la part du *Sâr* ? Il a une si singulière façon de

(2) *Op. cit.*, p. 96.

(3) *Op. cit.*, p. 87.

concevoir l'histoire ! Lisez plutôt cet étrange passage de sa brochure :

« L'HISTOIRE, nous dit-il, EST RAREMENT VRAIE ; elle se colore
« dans le cerveau d'un homme passionné, qui plaide en sa
« narration, pour un client abstrait.

« Aucun chapitre de nos annales ne le montre aussi claire-
« ment que l'an 1429, millésime mémorable entre tous pour
« le catholicisme et pour la France, qui furent sauvés du
« même coup par une vierge, dans un tel déploiement de
« merveilleux, QU'AUCUN CONTE ORIENTAL N'ATTEINT A L'IRRÉA-
« LITÉ DE CETTE INDUBITABLE HISTOIRE (4). »

Jusqu'ici, pour vous, l'histoire, c'était la vérité. Lorsque vous relisiez l'histoire de notre pays de France, c'étaient les hauts faits de nos ancêtres, leurs faits et gestes, réels, que vous admiriez. Hélas ! combien vous vous trompiez ! La définition même de l'histoire, selon Péladan, c'est de n'être pas vraie, d'être irréaliste, d'être un simple produit de l'imagination de l'historien, sans aucunes preuves extérieures pour l'étayer. Et c'est avec le plus grand sérieux qu'il nous assure que cette épopée de Jeanne d'Arc est si merveilleuse, « qu'aucun conte
« oriental n'atteint à L'IRRÉALITÉ de cette INDUBITABLE histoire ». C'est ici le plus beau de la définition et nous avons la joie de connaître une histoire qui, bien qu'irréaliste, c'est-à-dire fautive, est cependant indubitable, c'est-à-dire vraie. Et tout cela nous reporte vers la philosophie de Kant, pour qui tout est subjectif et qui en était arrivé à ne pouvoir être certain de la réalité de sa propre existence.

Etonnez-vous après cela que notre auteur traite si dédaigneusement les sources historiques et en fasse fi ?

Péladan, d'autre part, n'a pas cessé d'être l'occultiste et le kabbaliste de jadis. Nous en retrouverons de nombreuses traces dans le présent opuscule.

C'est tout d'abord de l'androgynisme primitif, cette doctrine si chère à tout fervent des sciences occultes, dont il va nous parler.

S'adressant à l'artiste, il lui donnera le conseil d'abandonner l'idée « que Jeanne d'Arc est une femme ; il ne peut
« pas penser que ce soit un jeune homme ; il faut qu'il la

(4) *Op. cit.*, p. 69-70.

« traite comme un ange, comme un messenger divin » (5).

Et pourquoi, direz-vous, représenter Jeanne d'Arc comme un ange ? C'est que, nous dira-t-il encore, « l'ange se trouve avoir hérité de cette conception grecque dont je vous ai parlé tout à l'heure ; que vous le preniez dans Fra Angelico ou dans Botticelli, il représente, avec une grâce de vierge, quelque chose d'un noble jeune homme. C'est un mélange entre le chevalier et la jeune fille » (6). C'est un être androgyne.

Ecoutez encore le Sâr, traitant de cette même question de l'androgynisme dans un autre de ses ouvrages. Il parle de l'androgynosphinx et il nous dit : « ESOTÉRIQUEMENT, IL REPRÉSENTE L'ÉTAT INITIAL DE L'HOMME QUI EST IDENTIQUE A SON ÉTAT FINAL. Il lui enseigne le principe d'évolution et le secret du bonheur. Ce principe consiste en la recherche complémentaire d'un reflexe identique, et ce secret se déchiffre aisément par le mot amour qui consiste héraldiquement dans le rapprochement de la barbe et des seins, dans l'androgynisation passionnelle. Le sphinx incarne la théologie complète avec la solution des origines et des finalités (7) .»

C'est qu'en effet l'homme fut créé androgyne. Vous ne le croyez pas ? Feuillotez le même ouvrage, et quelques pages plus loin, non sans étonnement peut-être, vous lirez :

« L'anthropomorphisme reproché aux païens se trouve édicté par le livre de la race prétendue monothéiste, par privilège insigne. L'Éternel fait l'homme à son image. L'image de l'Éternel, qui se la figure ?

« Ce fameux verset 26 (de la Genèse) dit tout autre chose :

« Et LES ŒLOHIM, suivant l'échelle adamique, projetèrent leur ombre et d'après leur ombre délinèrent la forme d'Adam.

« Le suivant :

« Et LES ŒLOHIM donnèrent à l'être adamique la forme que projetèrent leur ombre et ils la créèrent ANDROGYNE.

(5) *Op. cit.*, p. 37.

(6) *Op. cit.*, p. 29.

(7) Péladan : *De l'Androgyne*, p. 16-17.

« L'homme n'est donc pas même à l'image de L'ANGE,
« mais à celle de son ombre (8). »

Et vous avez là toute la doctrine occultiste concernant l'origine et la fin de l'homme. Dans le principe, Dieu créa l'ange androgyne et de même l'être humain ; mais, sur le désir de ce dernier, Dieu en fit deux êtres complémentaires l'un de l'autre : homme et femme. Si donc un jour l'homme veut atteindre sa fin et trouver le bonheur, il lui faudra se mettre à la recherche de celle qui est son reflexe et qui, en lui permettant de reconstituer sa forme androgyne primitive, lui fera atteindre sa fin et avec elle le bonheur.

Telle est la théorie que vous retrouvez dans toutes les sectes occultistes quelles qu'elles soient, et c'est en conformité avec cette doctrine que Péladan demande à l'artiste de représenter Jeanne d'Arc, ni comme une vierge ni même comme une sainte, mais bien comme un ange, l'archétype de l'homme, l'être androgyne, l'être parfait.

Il est un autre point où paraît encore l'occultiste, c'est dans le passage où il nous parle de la sainteté.

« Il y a dans la sainteté, dit-il, un côté personnel et égoïste.
« Ainsi saint Labre est évidemment un saint ; il l'est pour
« lui-même, quoique son humilité ait été poussée à un point
« incomparable ; il n'a rien fait pour autrui, il n'a pas agi.
« *En face de la conception divine, il s'est identifié à elle,*
« *comme un Hindou (9).* »

Ainsi l'idéal de la sainteté n'est pas autre chose que le *fakir* indien, dont le but suprême est de disparaître dans le *Nirvâna*, étincelle divine qui retourne à sa source et disparaît dans cette nature divine d'où un jour elle était sortie. M^{me} Annie Besant, la présidente de la Société de Théosophie, ne dirait pas mieux.

Enfin, et cela ne pouvait, en effet, manquer, notre *Sâr* nous signale quelques occultistes présidant à l'épopée de Jeanne d'Arc :

« A Chinon, la Pucelle eut pour adversaires La Tré-
« moille et l'archevêque de Reims, mais *elle trouva un allié*

(8) *Op. cit.*, p. 49-50.

(9) Péladan : *le Secret de Jeanne d'Arc*, p. 34.

« *imprévu en la personne de Jean Colleman, astrologue, de*
« *Simon de Phares, également astrologue, et un troisième*
« *occultiste, maistre Guillaume Barbin qui, consulté par le*
« *Roy, prédit l'exil des Anglais et le relèvement du Roi de*
« *France au moyen d'une simple Pucelle (10). »*

Evidemment, sans cette trinité occultiste, l'œuvre de la Pucelle n'eût pu être parfaite.

Les *Maçons* et les *Occultistes* ont, dès l'origine, poursuivi de leur haine et l'Eglise Catholique et la Royauté, parce que Catholique. — Nous retrouverons cette même caractéristique dans la présente œuvre du « *Sâr Péladan* ». Ecoutez : « Il y
« avait une raison pour que Jeanne d'Arc arrivât tardive-
« ment à la notoriété, nous déclare-t-il ; *pour l'honorer, il*
« *faut DÉSHONORER à peu près tout le monde : LA THÉOLOGIE*
« *qui l'a méconnue, la CHEVALERIE DE FRANCE qui l'a aban-*
« *donnée. SON PRESTIGE SE FORME AVEC LA HONTE DE TOUT CE*
« *QUI L'A ENTOURÉE, DE TOUT CE QUI AURAIT DU LA DÉFENDRE ET*
« *QUI L'A TRAHIE (11). »*

Les grands ancêtres de 1789 avaient commencé leur attaque contre la royauté en essayant de salir et de déshonorer celle qu'ils affectaient d'appeler *l'Autrichienne*, l'épouse de Louis XVI, l'infortunée Marie-Antoinette. A son tour, notre auteur vient essayer de déverser un peu plus de boue sur la malheureuse reine, fallût-il pour cela paraître s'indigner contre « la Pucelle » de Voltaire, dont cependant, ici, il continue l'œuvre :

« Quant à la mauvaise action de Voltaire, *je citerai comme*
« *détail d'inconscience, que Marie-Antoinette, cette femme*
« *qui a été grande au moins par son supplice, savait par*
« *cœur des passages de la PUCELLE ! Alliez cela aux petits*
« *amusements mièvres de Trianon, et vous verrez que dans*
« *le sort des têtes couronnées, les inconsciences sont des*
« *fautes et s'expiant comme des fautes, car IL EST IMPAR-*
« *DONNABLE QU'UNE ARCHIDUCHESSE, REINE DE FRANCE, SACHE*
« *PAR CŒUR DES VERS DE LA PUCELLE (12). »*

Ne fallait-il pas qu'il paraisse vouloir venger la « *Pucelle* » de toute injure, celui qui allait essayer de la découronner de

(10) *Op. cit.*, p. 80-81.

(11) *Op. cit.*, p. 10.

(12) *Op. cit.*, p. 21.

tout idéal, de lui enlever toute auréole surnaturelle. Car il ne faut pas, pour ces gens-là, que Jeanne d'Arc soit une sainte.

L'Eglise catholique ne sera pas mieux traitée. Et aussi pourquoi se gêner ? Qu'est-ce donc, après tout, qu'une religion ?

« Une religion, ou même une secte dans chaque religion, « représente UNE FAÇON DE SENTIR, UNE MANIÈRE DE PENSER, au « lieu d'un Credo ! (13). »

Histoire, Religion, tout cela pour le *Sâr* Péladan, c'est œuvre de pure imagination, pas autre chose, et doit être traité comme telle.

Aussi, de-ci de-là, glanerons-nous quelques plaisanteries faciles. Oh ! pas très recherchées :

« Jeanne, dira-t-on, remet au Dauphin une missive scellée. « Qui l'avait écrite ? *Il n'y a qu'une lettre au monde qui soit* « *venue d'en haut, celle de la sainte Vierge aux habitants de* « *Messine et elle n'existe plus* (14). »

Ou bien encore :

« A moins de croire que les trompettes démolirent les « remparts de Jéricho et autres inventions de l'esprit orien- « tal, comment expliquer ces lignes de Monstrelet : la Pucelle « alla à travers les étendards anglais et, parmi tous ces « Anglais, pas un ne se trouva pour lui résister (15). »

On s'était, jusqu'ici, figuré que Jeanne avait été choisie et envoyée de Dieu pour le salut de la France ? Quelle sottise !

« Pour mon plaisir spirituel, avoue le *Sâr*, j'aimerais à « me figurer que Jeanne d'Arc a été un Messie français, qui « ne doit rien qu'au ciel, et qu'elle fut choisie pour notre salut, « comme fut choisie Marie pour le commun salvement.

« Cette croyance aurait des conséquences aussi désas- « treuses que la notion luthérienne du self-arbitre et du salut « sans les œuvres. Les honnêtes gens de notre temps se sont « trompés sur leur vrai mérite, et leur mentalité se résume

(13) *Op. cit.*, p. 93.

(14) *Op. cit.*, p. 81.

(15) *Op. cit.*, p. 85.

« dans cette réponse d'un Jésuite à Barbey d'Aurévilly :
« *Nous ne croyons plus qu'à la messe* (16). »

On se demande ce que vient faire ici le petit couplet sur le jésuite ; toutefois il ne fait évidemment pas trop mal dans l'ensemble.

Cependant M. le Sâr Péladan, voudrait-il bien nous permettre de lui demander le nom de ce jésuite et où et quand Barbey d'Aurévilly a relaté ce fait ? Cette petite référence ne nous serait pas inutile.

Mais le Sâr paraît en vouloir tout particulièrement à Iaveh.

« Nous n'admettons pas une Providence sans logique, fantaisiste *comme la justice de Iaveh* (17). »

Faisant encore allusion au fait que Jeanne d'Arc est considérée, par M. Hanotaux lui-même, comme l'envoyée de Dieu, il n'hésite pas à écrire :

« A croire M. Hanotaux, un Parsifal surgirait quelque jour à la Chambre des députés et ramènerait cette assemblée au devoir national, cette croyance poétique et commode, comme le fameux refrain : *les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise*.

« *Cette confiance, tout israélite, dans le pacte avec Iaveh, a fait plus de ruines que toutes les hérésies ensemble, accreditant cette déplorable routine qu'il suffit de prier au lieu d'agir* (18). »

Je ne sais où notre Sâr a pu entendre tirer pareille conclusion du dogme de la Providence et où il a pu voir développer pareille théorie. Mais cela paraît lui tenir particulièrement à cœur, car il y revient avec insistance :

« *L'extraordinaire beauté de la Bible qui survit à son autorité nous persuade que les grands événements sont suscités par Dieu et la théorie si belle de la Providence sert d'excuse à cette lâche paresse qui caractérise les clercs et les croyants. AUCUNE IMMORALITÉ n'égale l'attente du secours céleste. Votre curé invoque le pacte d'Israël avec Iaveh comme un nabi d'antan ; sa confiance dans le secours du ciel le dissuade du véritable effort et les miracles deviennent des leçons d'iner-*

(16) *Op. cit.*, p. 91.

(17) *Op. cit.*, p. 71.

(18) *Op. cit.*, p. 99-100.

« tie. Car Aaron se battait, pendant que Moïse priait (19). »

Péladan nous affirme la beauté extraordinaire de la Bible, et en cela nous voulons bien le croire, quoique le dernier détail qu'il nous donne dans ce passage nous persuade qu'il ne doit pas faire de ce livre sa lecture habituelle.

Ici, vous n'aurez pas été sans le remarquer, le *Sâr* ne paraît pas avoir une estime exagérée des curés. C'est, en effet, un principe chez lui :

« *Je ne crois pas qu'un honnête homme puisse suivre ni son curé ni M. Homais. Le premier est un paresseux, l'autre est sot (20).* »

Que les simples chrétiens ne soient pas jaloux ; eux aussi ont leur couplet, et l'estime qu'en a Péladan ne paraît pas beaucoup plus grande :

« *Qui oserait dire que les plus honnêtes gens qu'il a connus, étaient ceux qui adhéraient au catéchisme (21) ?* »

Les Bonnot, les Garnier et même les F. : Flachon et Furnémont n'étaient évidemment pas de ceux-là qui adhèrent au catéchisme. Il reste à se demander s'il n'eût pas mieux valu pour eux le connaître un peu mieux. Qu'en pense le *Sâr* ?

Mais ce n'est pas tout, lisez encore ceci :

« *Il y a des gens qui ne vont point à la messe et qui appartiennent au parti catholique, comme IL Y EUT PLUSIEURS PAPES QUI FURENT D'ESPRIT PROTESTANT (22).* »

Quelques précisions n'eussent pas été de trop ici, mais nous savons que le document n'est pas dans le genre Péladan ; l'histoire, la religion étant purement œuvre d'imagination, que pourrait-on lui demander de plus (23) ?

Comment donc Péladan conçoit-il l'*épopée merveilleuse* de Jeanne d'Arc ?

(19) *Op. cit.*, p. 89-90.

(20) *Op. cit.*, p. 70.

(21) *Op. cit.*, p. 46.

(22) *Op. cit.*, p. 72.

(23) On voudra bien nous permettre d'exprimer ici l'étonnement profond que nous a causé l'entrée de Péladan dans la nouvelle rédaction du *Soleil*. La place de cet homme n'est évidemment pas auprès de ceux qui jusqu'ici se sont honorés en défendant la cause catholique.

Une chose pour lui est certaine, c'est qu'il ne saurait y avoir là rien de surnaturel. Tout, au contraire, s'explique fort aisément, et tous ceux qui jusqu'ici se sont occupés de notre héroïne nationale n'ont rien compris à son histoire.

L'épopée merveilleuse de Jeanne d'Arc, qu'est-ce donc, demanderez-vous ?

Et le *Sâr* de vous répondre avec assurance : l'épopée de Jeanne la Pucelle, ce n'est pas autre chose qu'un épisode de la lutte entre deux sociétés secrètes. (On est occultiste ou on ne l'est pas.) Et ces deux sociétés secrètes, ce sont les *Templiers* et les *Tertiaires de Saint-François*. Vous ne vous en étiez pas doutés, évidemment.

Lorsqu'en 1908 le F. : Limousin faisait, dans « *l'Acacia* », l'historique de la Franc-Maçonnerie, il niait la survivance des *Templiers* après l'abolition de leur ordre et s'il nous parlait de la « *Stricte Observance Templière* », parmi les sectes maçonniques préparant la Révolution, il affirmait avec conviction : c'est une création des Jésuites.

Eh bien ! n'en déplaise à feu le F. : Limousin, ce n'est pas exact, tout autre est la vérité.

Ecoutez bien :

« Les baillis de Philippe le Bel mirent les *Templiers* en « état d'arrestation dans toute l'étendue du Royaume. De « quel chef ? Hérésie ! Les chevaliers au blanc manteau n'é- « crivaient pas, ne prêchaient pas. *On ne releva contre eux* « *que des vétilles, la possession de quelques abraxas et* « *des jetons estampillés au croissant* (24). »

Et, après nous les avoir montrés survivants en Angleterre, il continue :

« Volés et massacrés par le roi, vendus et livrés par le « pape, les *Templiers jurèrent de se venger*. Ils ont tenu parole. « Le plus grand des poètes modernes, Dante Alighieri, s'est « fait le chantre de leur haine, *et le dernier des Capétiens ne* « *sortit du Temple de Paris que pour aller à l'échafaud* (25). »

Au temps de Jeanne d'Arc, la lutte était déjà commencée : « Ce grand esprit (Gerson) avait échoué, nous dit le *Sâr*, « au concile de Bâle, devant l'obstruction templière (26). »

En face des *Chevaliers du Temple*, survivant à leur con-

(24) *Op. cit.*, p. 72-73.

(25) *Op. cit.*, p. 77.

(26) *Op. cit.*, p. 78.

damnation, Péladan nous montre les *Tertiaires franciscains*.
« Un point historique, dit-il, qui n'a pas encore été démêlé,
« malgré les travaux nombreux, c'est le rôle du Tiers Ordre
de Saint-François, de l'esprit franciscain dans le mouvement
dont Jeanne d'Arc a été la réalisatrice (27). »

Et le Tiers Ordre était alors une véritable société secrète :
« En 1429, la Stricte Observance était depuis longtemps
« abolie, mais la pensée franciscaine avait pénétré les couches
« sociales des divers Etats d'Occident et formait une véritable
« Internationale au profit de l'Eglise et, dans la première
« moitié du xv^e siècle, au profit de la France.

« A côté des Minimes (28), il y avait les Clarisses ; et le
Tiers Ordre possédait une armée de femmes à côté d'une armée
d'hommes (29). »

Toute société secrète qui se respecte a ses mots de passe ;
le Tiers Ordre ne saurait manquer à cette règle ; lui aussi a
les siens.

« *Jhésus Maria* était le mot de passe des tertiaires : il eut
« pour proférateur un insigne, saint Bernardin de Sienne, le
« fondateur de la Stricte Observance (30). »

Enfin toute société secrète a ses grades ; le Tiers Ordre en
a donc aussi et pour les hommes et pour les femmes qu'il
enrôle.

Pour les hommes, notre auteur est plutôt discret ; il ne cite
qu'un grade, celui d'insigne dont il revêt saint Bernardin de
Sienne.

Par contre, il s'étend longuement sur ceux destinés aux
femmes ; les voici :

« On appelait au moyen âge *dame-damée*, la femme mariée
« et la pièce qui, au jeu d'échecs, peut aller en tout sens ; et
« *fée-faée* une femme belle et puissante par ses pouvoirs
« publics ou occultes. Enfin le nom de *discrètes*, qui signifie
« à la fois séparé, prudent, et vient du verbe discerner, s'ap-
« pliquait aux dignitaires cachées par tiers ordre. Le plus
« haut terme de cet ésotérisme féminin avait ce nom déli-

(27) *Op. cit.*, p. 11.

(28) Le Sâr Péladan veut évidemment dire ici *Mineurs* ; il ignore que les
Minimes et les frères *Mineurs* sont deux ordres fort différents.

(29) *Op. cit.*, p. 77-78.

(30) *Op. cit.*, p. 110.

« cieux : les *Fées Notre-Seigneur* pour indiquer qu'elles
« appartenaient corps et âme à l'œuvre du salut.

« *La fée Notre-Seigneur*, qui domine l'histoire de Jeanne
« d'Arc, est sainte Colette de Corbie, Mère-Abbesse des
« Clarisses (31). »

Heureusement que le *Sâr* nous prévient qu'il « n'est pas
aisé de documenter exactement ces assertions », car on eût été
tenté de lui demander quelques explications. Mais pour lui
réverie et *uistoire*, c'est tout un. Voyons maintenant com-
ment se distribuent, entre les deux armées en présence, les
tenants des *Templiers* et du *Tiers Ordre franciscain*.

Les *Templiers* sont dans l'armée anglaise et le *Sâr* nous
apprend notamment qu'à Senlis « Bedford fait flotter l'éten-
« dard blanc à croix rouge du Temple (32) ».

Il nous montre, dans un autre passage, une émissaire des
Templiers.

« *L'abandon*, dit-il, est une revanche du parti *Templier*,
« qui, par la fée-faée *Catherine de l'Ile-Bouchard* persuada
« Charles VII qu'il fallait abandonner la bonne lorraine.
« *Cette femme perverse agissait comme Templière* (33). »

Les *Tertiaires franciscains*, nous les trouverons à la fois
dans l'armée française et dans l'armée anglaise, et c'est à ce
fait que Jeanne dût de pouvoir remplir sa mission.

Ainsi, dans l'armée anglaise, si les chefs étaient *Templiers*,
par contre les soldats étaient *Tertiaires* :

« *Jamais le siège d'Orléans n'aurait été levé, sans la*
« *defection des Tertiaires qui se trouvaient dans l'ost des*
Lancastres.

« Les milices féodales, levées par les landlords par obéis-
« sance à leur suzerain, étaient foncièrement hostiles aux
« grands barons du parti royal. On sait que l'homme lige
« suivait la bannière de son seigneur dans la retraite comme
« au combat et non l'étendard royal ; or, la plupart des land-
« lords étaient tertiaires (34). »

A ce premier groupe de tertiaires qui se trouve dans les
rangs anglais, joignons le groupe français dont le *Sâr* nous

(31) *Op. cit.*, p. 96.

(32) *Op. cit.*, p. 106.

(33) *Op. cit.*, p. 94.

(34) *Op. cit.*, p. 83.

dira le chef : c'est « l'armée des communiens, tous affiliés au « Tiers Ordre, qui obéissait à Gerson (35) ».

La conclusion de tout cela, c'est que « la vie de Jeanne, « d'Arc n'est qu'un épisode de la vengeance des Templiers, « ennemis irréconciliables de la monarchie française et de « la Papauté, inspirateurs évidents des Lancastres et ré- « dacteurs du fameux traité de Londres (36). »

Voyons maintenant comment il nous présente Jeanne d'Arc et le portrait qu'il nous fait de l'héroïne :

Jeanne d'Arc appartenait au Tiers Ordre : « elle fut reçue « tertiaire à l'âge de quatorze ans » (37). Ne demandons pas à Péladan la preuve de ce fait, et encore moins le lieu de la réception ; nous savons que les preuves ne sont pas précisément le fait de notre auteur et qu'il serait incapable de nous l'administrer. Une seconde affirmation toute gratuite, et non moins extraordinaire que la première, a pour but de détruire tout le côté surnaturel que nous nous plaisons à voir dans l'épopée de la Pucelle :

« Jeanne, nous dit-il, a été formée par les tertiaires fran- « ciscaines qui croyaient à la fameuse prophétie de Merlin. « Elle a été élue par lesdites tertiaires à son rôle providen- « tiel. ASSERTION OPPOSÉE A L'OPINION GÉNÉRALE QUI VOIT DANS « LA PUCELLE UN ÊTRE INSPIRÉ D'EN-HAUT, alors qu'elle fut ini- « tiée et choisie et préparée à sa mission et conseillée pendant « toute cette mission (38). »

Une constatation, qui vient dans son esprit à l'appui de son opinion, est la suivante que le *Sâr* fait dès les premières pages de son ouvrage :

« Ses visions commencent à l'âge de treize ans ; et contre « tout ce que vous avez pu lire des phénomènes médiani- « miques, les apparitions se produisent à midi en plein jour. « Constatation intéressante à noter, car pour obtenir des « manifestations spirites, l'obscurité est absolument néces- « saire (39). »

Quand on a lu ces lignes, on commence à comprendre l'in-

(35) *Op. cit.*, p. 103.

(36) *Op. cit.*, p. 93.

(37) *Op. cit.*, p. 79.

(38) *Op. cit.*, p. 99.

(39) *Op. cit.*, p. 11.

dignation de l'auteur contre ceux qui osent prétendre à s'assurer de la réalité de ces visions :

« On a débattu beaucoup ces temps-ci pour savoir si vraiment Jeanne avait vu saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine. *Je trouve ces questions d'une indiscretion et d'une insolence rares !* Il n'est venu à personne l'idée de demander où Beethoven avait entendu les chœurs de la Neuvième, où Wagner avait vu les anges verser les larmes des pécheurs sur les fleurs, le jour du Vendredi Saint, pour les faire reflourir. On n'a jamais demandé comment le Dante était descendu aux enfers et était remonté au Paradis (40). »

Pourquoi donc aussi se tourmenter tant à chercher la vérité, elle est si simple :

« Dès lors, propose-t-il, *sainte Catherine et sainte Marguerite ne seraient-elles pas sœur Sainte-Catherine et sœur Sainte-Marguerite, qui parlaient un français meilleur que celui de l'interrogateur ? Quant au langage des Anges, propre à frère Saint-Michel, c'est visiblement celui de la diplomatie d'alors, le langage des envoyés secrets. Les voix me semblent des avis, diversement transmis, suivant les circonstances (41). »*

Evidemment il fallait le Sâr pour nous interpréter ainsi les visions de Jeanne ; ni vous ni moi n'y aurions pensé.

Etonnez-vous donc s'il nous fait, au physique, de Jeanne une sorte de névrosée, d'hystérique et nous la montre un être nerveux, surmené, visionnaire (42).

Les Maçons et les Occultistes se sont toujours plu à salir nos plus pures gloires ; le Sâr Péladan est encore en cela leur digne héritier.

Nous l'avons vu plus haut s'élever contre *la mauvaise action* de Voltaire écrivant « *la Pucelle* » ; à son tour le Sâr vient lui aussi, comme il sied à un occultiste fervent, lui jeter un peu de boue :

« Ici, lisons-nous, se place une version curieuse parce qu'elle est consignée dans Shakespeare. JEANNE ALLANT AU SUPPLICE REPOUSSE SON PÈRE, *qui n'aurait été que son père*

(40) *Op. cit.*, p. 13-14.

(41) *Op. cit.*, p. 101-102.

(42) *Op. cit.*, p. 24.

« *nourricier*, ET SE TARGUE D'ÊTRE DE SANG ROYAL. A Chinon, « lorsque le roi lui présente d'Alençon, elle s'écrie : *Plus on sera ensemble du sang royal de France, mieux cela vaudra. Jeanne serait-elle fille de Charles VI, suivant la prophétie de Merlin ?* (43). »

Une calomnie de plus ou de moins ne peut avoir ici de conséquence, puisque, par définition, l'histoire est rarement vraie.

Nous avons vu le cadre au milieu duquel la « Bonne Lorraine » va évoluer; nous avons admiré le portrait qui nous en a été tracé, quels sont les moyens qu'elle va mettre en œuvre pour faire sentir son action non seulement dans l'armée française, mais même jusque dans le camp anglais.

La Pucelle portait au doigt un anneau portant, entre trois croix, les noms *Jhésus, Maria* : c'est là, paraît-il l'anneau des Tertiaires (44).

A Tours, elle se fit faire un étendard d'azur, à la colombe blanche tenant en son bec une banderole sur laquelle se lisait : « De la part du Roy du Ciel. » C'est, là encore, un signe de reconnaissance pour les Tertiaires : « le *signe général* des fraternités franciscaines *était la colombe portant une banderole avec Jhésus, Maria, et le mot de passe en cette période était : Au nom du roi du ciel !* » (45).

Le *Sâr* oublie simplement de faire remarquer à ses lecteurs que Jeanne ne se servit jamais de ce premier étendard. Détail évidemment insignifiant.

Par contre, le mot de passe produit toujours un effet magique. Notre héroïne est arrivée à Vaucouleurs, elle se présente à Baudricourt qui se contente de hausser les épaules en entendant son discours ; heureusement à ses côtés se trouve un tertiaire, Bertrand de Pauleugi, et sans aucune hésitation, dès qu'il l'a entendue, il lui demande : « *Quand voulez-vous partir ?* » (46).

Il y aurait peut-être lieu de demander au *Sâr* si son récit se concilie bien avec l'histoire, mais l'histoire est si rarement vraie !

Un point plus délicat, c'est le « secret du roi » : nous trou-

(43) *Op. cit.*, p. 97.

(44) *Op. cit.*, p. 79.

(45) *Op. cit.*, p. 79-80.

(46) *Op. cit.*, p. 80.

verons encore, en cette circonstance, une tertiaire et le *Sâr* nous déclare que « *Marquerite de Bavière*, la quasi recluse « de Toul, pouvait seule les lui révéler, parce qu'elle les « tenait de sa sœur Isabeau » (47).

A Poitiers, nous avait-on dit, la Pucelle avait comparu devant une assemblée de docteurs, réunis pour examiner sa doctrine et ses mœurs. Du moins les historiens de Jeanne nous l'avaient affirmé.

Eh bien ! ils se trompaient. Le *Sâr* Péladan, historien à ses heures, nous l'affirme catégoriquement : « Non, ils « conspiraient pour l'Eglise et la France ; et l'Ennemi dont « ils ne veulent pas être dupes, c'est l'Anglais, non le « Diable (48). »

Pourquoi examiner plus longtemps cette œuvre ? Tout le long de l'ouvrage les affirmations sont à l'avenant.

« L'ost de Talbot, le premier baron d'Angleterre, saisi de « panique, nous dira-t-on. Allons donc ! *Les landlords* « cédaient à une consigne secrète (49). »

Et plus loin : « Devant Saint-Pierre-le-Moustier, la sainte « n'a que quatre ou cinq hommes ; les assiégés obéissent à « son ordre ; aux fagots et aux claies tout ce monde, afin de « faire le pont. La ville se rendit donc à Jeanne elle-même. « Par miracle ? Non, par entente secrète entre Tertiaires « franciscains dans les deux camps (50). »

Cependant un jour devait venir où Jeanne serait prise : c'est à Compiègne. Allons-nous là aussi trouver l'action secrète de nos Tertiaires ? Eh bien ! oui : « Par la force de « l'or, nous affirme-t-on, *la maçonnerie anglaise corrompt et* « *désunit la fraternité franciscaine.* BRUSQUEMENT LES SIGNES « DU TIERS ORDRE SONT CHANGÉS (51). » Et voilà pourquoi ce jour-là, Jeanne ne put vaincre, mais fut prise et livrée à l'Anglais.

Quant au procès de Rouen, ce sera une nouvelle occasion d'insulter l'Eglise.

(47) *Op. cit.*, p. 80.

(48) *Op. cit.*, p. 82.

(49) *Op. cit.*, p. 111.

(50) *Op. cit.*, p. 106-107.

(51) *Op. cit.*, p. 105-106.

Dès le début, le *Sâr* nous fait cette déclaration :

« Qu'on relise le procès avec soin ; *personne ne dit la vérité, pas plus Jeanne que Cauchon. L'héroïne parlera, sauf sur ses révélations : Je n'ai rien à faire ici ; qu'on me renvoie à Dieu d'où je suis venue ! Quelle expression lourde de conséquence... Elle n'a imploré conseil à évêque, à curé* (52). »

Un point que Péladan tient à établir et à mettre en évidence, c'est que dans tout ce procès, on n'a fait que de suivre les prescriptions mêmes du Droit Canon :

« La condamnation de Jeanne d'Arc ne ressemble nullement à celles que prononça un tribunal révolutionnaire, où tout est halluciné, la loi, celui qui l'applique et l'esprit de cette loi. A Rouen, on a jugé selon des principes immémoriaux et qui ne sont point abolis à cette heure même (53). »

Et il ajoutera un peu plus loin : « *Le procès de Jeanne est, en somme, le procès du Droit Canon en matière d'hérésie. Cela présente de l'intérêt, car si ce droit se trouve aboli par la force du fait, il ne cesse pas d'exister potentiellement dans l'enseignement théologique et dans la doctrine des Congrégations romaines, qui n'ont pas même abandonné le vieux titre de sainte Inquisition* (54). »

C'est donc le Droit Canon qui doit en supporter les conséquences et c'est sur lui que l'on doit venger Jeanne de son martyre :

« *Le Droit Canon qui a fourni les textes nécessaires au martyre de Jeanne d'Arc en portera la peine ; car la Pucelle entre seulement dans la gloire ; elle n'est point encore vengée* (55). »

A la fin de son opuscule, le *Sâr* Péladan nous dit : « Si quelqu'un se méprenait sur le sens de ces notes et y voyait une atteinte à la gloire de Jeanne, le signataire répondrait qu'il n'a pas attendu les bulles récentes pour invoquer la sainte des saintes, non plus qu'il n'attend la permission de la Congrégation des Rites pour dire : *Beato Fra Angelico,*

(52) *Op. cit.*, p. 109.

(53) *Op. cit.*, p. 44.

(54) *Op. cit.*, p. 66.

(55) *Op. cit.*, p. 68.

« *ora pro nobis* (56). » On se demande en lisant ces lignes ce que l'on doit le plus admirer, de l'impudence ou de l'inconscience de l'auteur.

Dans cet ouvrage, de modeste apparence, Péladan se montre l'occultiste de jadis, épris toujours des mêmes doctrines, partageant la haine de tous ses FF. : contre l'Eglise catholique.

C'est une œuvre impie à l'égard de la Sainte de la Patrie, qu'elle accuse de duplicité et de mensonge, et outrageante pour sa mémoire.

C'est une œuvre injurieuse pour l'Eglise Catholique et pour ses représentants.

C'est une œuvre d'injustice, de mauvaise foi et de sectarisme.

Abbé G. DUPERRON.

(56) *Op. cit.*, p. III.





Les sociétés populaires

et l'Armée pendant la Révolution

Voici un petit livre qui traite de petits incidents essentiellement locaux — s'étant déroulés en la seule année 1791 dans la ville de Blois — et dont la lecture est cependant passionnante. Il a paru paradoxal de dire que l'Histoire, la grande Histoire, se compose de l'assemblage et de la condensation de chroniques locales ; c'est pourtant vrai. Le rôle exercé par la « Société des Amis de la Constitution » à Blois, dont M. Pierre Dufay reproduit, presque sans commentaires, les procès-verbaux, ce rôle a été identique pour toutes les autres sociétés affiliées, comme celle-ci, au club des Jacobins de Paris.

Ces sociétés couvrirent le territoire français, dès le début de la Révolution, tels les champignons vénéneux issant du fumier aux chaudes journées d'orage. Etudier les procès-verbaux de la « Société des Amis de la Constitution » de Blois, c'est donc étudier le mécanisme de tout le réseau maçonnique enveloppant la France à ces heures tragiques.

M. Dufay s'occupe de cette société populaire surtout dans ses rapports avec l'armée. On y voit comment la haine de la Maçonnerie pour l'armée, c'est-à-dire pour cet élément d'ordre et de discipline qui fut toujours et reste une menace pour son anarchisme, comment cette haine fut toujours égale

à elle-même et se manifesta dès le début par les mêmes procédés : propagande antimilitariste, exaltation de la révolte, « fiches », dénonciations...

A la date du 3 avril 1791, la « Société des Amis de la Constitution » de Blois recevait avis de son affiliation au club des Jacobins de Paris. Cet avis était signé de trois noms célèbres : d'Alexandre de Beauharnais, premier mari de la future impératrice Joséphine, député de la noblesse au bailliage de Blois, puis rallié aux idées nouvelles et président des Jacobins; de Collot d'Herbois et de Bonne-Carrère, secrétaires ; ces derniers, comme on le sait, ne devaient pas tarder à se créer une sinistre fâmesité, tandis que leur cidevant président portait sa tête sur l'échafaud, comme tant d'autres égarés de cette époque.

Par cette affiliation aux Jacobins de Paris, la Société de Blois se trouvait également affiliée aux innombrables sociétés sœurs qui pullulaient dans tous les départements. Elle avait le devoir de les « renseigner » et le droit d'être « renseignée » par elles. On verra avec quelle maestria fonctionna ce jeu de « fiches », surtout à l'égard de l'élément militaire.

Composée surtout d'illettrés, la Société était un troupeau mené d'abord par quelques arrivistes, tel Beauharnais, déjà cité, l'évêque assermenté Grégoire, son vicaire Chabot, capucin défroqué, le procureur Dinochau ; elle ne tarda pas à être livrée à des primaires, sacristains en rupture de rochet ou maîtres d'écoles pleins de fiel, au langage ampoulé, mais à peine plus dégrossis que le reste du troupeau. Cet extrait du procès-verbal du 13 avril 1794 donnera une idée de leur genre de littérature :

Un membre (y lit-on) a la paroles pour faire part de ses réflexion sur l'aire insultant au culte sacrée de la raison, que les fanatique des deux sectes ont manifesté, les jour du cidevant dimanche, feste des rameaux, en étalent un lustes et une bravoure de coquetterie outré, qui surpasse de beaucoup le mode de lencien régime et le tout avec une aire de la dernière des impertinence possible ; ci une parti de ses espèce de fanatique la né son pas payé par Pite et Cobourg, il en son au moins les partisans, ses pourquoi il demande que la Société tache de trouver des moyen, pour prendre les mesure les plus certaines contre ses indigne fanatique, fléau du genre humain, enfin qu'il devienne la rissé de leur sottise et qu'il rougisse de honte de leurs insolentes hipocrisy. (Apuyé par toutes la Société.)

« Et ces gens-là, remarque judicieusement l'auteur, menaient la France et en fauchaient les têtes les plus glorieuses !... » Le fait est qu'un Lavoisier, un Malesherbes ou un maréchal de France quelconque, couvert de blessures au service de la patrie, cela devait être une insulte à l'infirmité intellectuelle et à la bassesse d'âme de pareils individus.

Mais revenons à l'essentiel du livre de M. Pierre Dufay.

Dès l'organisation de la « Société des Amis de la Constitution », une idée fixe domina leurs manifestations-verbales, d'ailleurs, pour la plupart : désorganiser l'armée, en évinçant les officiers, tous stigmatisés, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, du qualificatif d'« aristocrates » et qu'il convenait « d'envoyer à la guillotine, en dépit des marques de dévouement qu'ils avaient pu donner à la Révolution ». A l'armée de métier, il fallait substituer une milice nationale. On voit que nos anarchistes modernes n'ont rien inventé.

« Pour arriver à ce but, il faut attirer à soi les hommes et discréditer auprès d'eux leurs officiers, encourager la délation et en faire un procédé d'épuration. »

Dès cette époque, l'armée vécut sur le régime des « fiches » dont la Franc-Maçonnerie n'a depuis lors cessé de cultiver la précieuse tradition.

Ces fiches « sont anonymes et imbéciles, assez vagues pour inspirer la méfiance et ne pouvoir être contrôlées ». (Toujours la même méthode.) Elles trahissent sans pitié la mentalité de ceux qui les inspirent et de ceux qui les rédigent.

« Grâce aux clubs, continue l'auteur, qui ont attiré à eux les soldats, ne pouvant, à quelques exceptions près, gagner les officiers, la politique s'est introduite dans l'armée. La jalousie, la rancune, le fatras mal digéré des tirades égalitaires, auquel se joint le désir de pérorer à son tour, prêtent à de basses vengeances... »

Ces lignes ne semblent-elles pas s'appliquer aux faits se passant de nos jours même ?

Et voici une autre pensée maçonnique qui n'a pas changé depuis cent vingt ans et que nous connaissons bien pour la voir défendue chaque jour par tous les éléments d'anarchie dans la presse et au parlement :

Un membre (lit-on dans un procès-verbal de la « Société » de Blois en date du 27 avril 1791) a démontré la nécessité urgente d'organi-

ser de nouveau l'armée, d'anéantir l'état-major de l'armée et ceux des régimens qui, d'après des faits, sont reconnus les ennemis de notre constitution, il a voté pour que les soldats fussent par la loi autorisés à faire le choix de leurs chefs et reconnus habillés à parvenir aux différens grades.

L'anéantissement de l'état-major, l'élection de l'officier par la troupe ! Que demandent autre chose, chaque matin, *l'Humanité*, la *Bataille syndicaliste* et la *Guerre sociale* ? Et ne voit-on pas, en outre, entre ces lignes, l'anathème voilé à l'alliance détestée entre le « sabre et le goupillon », et finalement tous les éléments de l'affaire Dreyfus, en gésine depuis plus d'un siècle !

Cette idée avait d'ailleurs été lancée par le club des Jacobins lui-même, et dès le 12 mai suivant, les « Amis de la Constitution » de Cherbourg prévenaient ceux de Blois « qu'au 1^{er} juin prochain l'Assemblée nationale recevrait une pétition de toutes les Sociétés des Amis de la Constitution du Royaume pour demander le *licenciement des officiers* des troupes de ligne... »

En attendant, on organise les volontaires pour remplacer les troupes de ligne. Mais là le déboire fut grave. Les citoyens-soldats venaient bien s'engager d'enthousiasme pour... toucher la prime. Après quoi ils faisaient un simulacre de départ, mais bientôt ils désertaient allégrement pour revenir au pays. D'autres trouvaient plus simple de rester tranquillement chez eux.

Le 16 floréal an II, la Société de Blois mettait à son procès-verbal :

La commission de surveillance de la commune fait un rapport sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a pris pour faire partir dans le plus bref délai les jeunes gens de cette ville en retard à se ranger sous les drapeaux de la République. D'après l'énumération et les noms des individus qui doivent rester pour cause de réquisition à la fabrication du salpêtre, on observe que certains d'entre eux ont reçu des sommes pour aller aux frontières ; sur ce dernier point, la Société invite les citoyens qui ont des renseignements à se rendre auprès des membres du Comité de surveillance pour lui en faire part.

Toutes ces exhortations et ces appels aux dénonciateurs produisaient peu d'effet, car les procès-verbaux enregistrent sans cesse le chagrin du Comité de constater le peu d'empressement des volontaires à rejoindre leur corps : le 13 prai-

rial an II (1^{er} juin 1794), le 24 juillet de la même année, le 1^{er} août, le 4 septembre, la Société reçoit des dénonciations concernant les déserteurs de la commune et les menace des rigueurs de la loi — menaces d'ailleurs restées toujours platoniques, car ils étaient trop et la Société en sévissant contre eux eût perdu toute sa clientèle. On adressait, au contraire, de vifs reproches aux officiers qui ne parvenaient pas à retenir dans le rang ces déserteurs.

Entre temps, l'on s'occupait activement de l'armée régulière et là on prenait, au contraire, la défense des déserteurs !...

Le *Royal-Comtois*, en quittant Blois à la fin de 1790, en avait laissé un aux mains de la gendarmerie. La « Société des Amis de la Constitution » adressa deux lettres, l'une au ministre de la guerre, l'autre aux députés du département, pour demander son élargissement immédiat.

Au *Royal-Comtois* succéda le *Royal-Cravates* (corruption de *Royal-Croate*, régiment reconstitué en 1643 avec les croates provenant des trois régiments hongrois engagés par Louis XIII). Les hommes du *Royal-Cravates* commencèrent à venir pérer aux réunions du club. Le 6 juin 1791, le procès-verbal note une adhésion de ces militaires politiques « au nouvel ordre de choses ».

Il a ensuite été fait lecture d'une lettre de nos frères du 10^e régiment, cy-devant Royal-Cravatte, en garnison dans cette ville, par laquelle ils protestent de leurs sentimens et de leur zèle pour le nouvel ordre de choses...

On remarquera ce terme *frères*, qui va se retrouver constamment dans les procès-verbaux que nous analysons. (13 juin 1791 : « On a aussi demandé au même comité la réponse à la lettre de nos frères de Cravatte... » — 2 juillet 1791 : « Les Amis de la Constitution de cette ville, pénétrés d'estime et de la plus sincère affection pour leurs FF. les cavaliers du 10^e régiment, ci-devant Cravatte... ».) Il n'est pas douteux que ce terme *frères* ou *FF.* doit être pris dans son sens maçonnique, car nous verrons plus loin que les non-initiés, même sympathiques à la « Société », étaient désignés par le qualificatif de « sieurs » ou « MM. ». L'on est même surpris, à ce propos, de constater que l'auteur qui a dépouillé ces copieux procès-verbaux et en donne d'impor-

tants extraits, n'en ait pas une seule fois signalé le caractère nettement maçonnique. La dernière page de son livre nous expliquera peut-être cette anomalie...

L'indiscipline était arrivée à ce degré dans l'armée régulière, grâce aux excitations des sociétés populaires, que les soldats n'hésitaient pas à se parer, en tenue, des insignés de ces sociétés.

Un de nos frères de Royal-Cravattes a demandé des rubans patriotiques pour 25 de ses camarades en détachement à Chambord : il en a été délivré de suite, ainsi qu'à plusieurs de nos frères de Rouergue et de Cravatte, dont l'assiduité à nos séances a le plus flatté la société.

Parallèlement avec l'indiscipline allait la dénonciation ; le 2 juillet 1791, un cavalier de *Royal-Cravatte* dénonce à la Société « le s^r Pully » (M. Raudon de Pully, alors colonel de ce régiment) comme n'ayant pas prêté le serment exigé par les décrets. *Des remerciements sont adressés à l'auteur de la dénonciation*, et le colonel de Pully est dénoncé aux députés du département.

Au *Royal-Cravatte* succédèrent à Blois des détachements du *Royal-Roussillon* et du *Régiment de Rouergue*. La Société, avertie par les affiliés de Brest, de Tours et d'Orléans où avaient passé ces troupes, et connaissant l'esprit révolutionnaire qui les animait, leur fit un accueil enthousiaste et les attira constamment dans ses réunions, accueillant et provoquant même la dénonciation contre les officiers, prenant fait et cause pour les mutins, et faisant marcher les députés dès qu'un pochard ramassait quatre jours de consigne.

A propos d'un incident à l'installation de l'évêque Grégoire où le commandant d'un détachement du *Roussillon*, M. du Pontavice, n'avait pas rendu à l'intrus les honneurs qu'exigeait la Société, celle-ci prit la résolution suivante, à la date du 30 mars 1791 :

Il a été de suite fait lecture d'une lettre du détachement de *Royal-Roussillon*, dans laquelle ils font preuve du plus pur patriotisme et prient la Société de croire qu'ils n'ont nullement participé à la faute du sieur Pontavis, leur officier commandant lors de l'installation de Mr. l'Évesque du département de Loir-et-Cher dénoncé dans la séance du vingt-huit courant. Sur quoi il a été arrêté : 1^o qu'il sera fait quatre copies, dont l'une sera envoyée à la Garde Nationale de Blois et les trois autres aux différents corps administratifs de la même ville ; 2^o que le Président sera chargé de voter des compli-

ments à MM. de Royal-Roussillon ; 3^o que mention honorable de la dite lettre (de dénonciation) sera faite au procès-verbal.

Le lendemain, 31 mars, il est décidé que « copie de la dénonciation serait envoyée aux frères de Tours », et, le 25 avril, « les frères de Royal-Roussillon, embrasés du plus pur patriotisme, viennent déclarer au Comité qu'ils peuvent compter sur leurs bras » et, trois d'entre eux ayant « demandé à prêter serment et à être reçus dans la Société, sont immédiatement décorés du ruban de la Société... » Le 6 avril, seize autres frères du Royal-Roussillon viennent prêter serment et se faire décorer du ruban. Le tout n'allait pas sans discours ampoulés prononcés par « les citoyens-soldats ».

La Société, pour donner satisfaction à ses dignes frères, demanda personnellement au ministre de la guerre « d'éliminer tous les officiers du Royal-Roussillon et de les remplacer par des officiers de leur choix. Finalement, le ministre fit partir le régiment pour la frontière, et la Société de Blois ne manqua pas de signaler à celle de Versailles, où devait passer le régiment, « la manière civique et honnête avec laquelle s'étaient conduit les soldats de Roussillon et l'indécence (*sic*) de leurs officiers et notamment du sieur Pontavis ».

Le régiment de Rouergue arriva à Blois précédé de « fiches » en règle des frères de Quimper dénonçant « la conduite indécente des officiers » de ce régiment, alors commandé par M. de Toulangeon, et opposant à ces « aristocrates » leurs hommes, tous « bons patriotes ». On sait que sous la Révolution, le terme « patriote » servait à désigner les hommes de désordre, et « aristocrate » tous les éléments d'ordre, fussent-ils représentés par des valets de ferme.

On n'avait pas trompé le club en lui attestant le « patriotisme » des soldats du régiment. Dès le 31 mai, ils s'y rendaient en foule et y recevaient l'accueil le plus chaleureux :

M. le Président, dit le procès-verbal, a prononcé un discours aux braves frères du 58^e régiment, ci-devant Rouergue, pour applaudir à leur civisme et les inviter à suivre les séances où leur présence fera toujours le plaisir le plus vrai.

Un frère du 58^e a témoigné à la Société des sentimens qui respirent le patriotisme le plus pur ; il a protesté que tous ses camarades étaient dans les mêmes principes, etc.

Le plus curieux est que jusqu'à ce moment, mai 1791, et

même bien plus tard, les révolutionnaires ne manquaient pas de mettre leurs actes sous l'égide du roi, qu'ils appelaient encore « le père des Français », « un prince qui ne connaît de bonheur que celui de la nation ». La fidélité monarchique imprégnait si profondément l'âme du peuple de France, que la Franc-Maçonnerie, qui déjà avait condamné Louis XVI, n'osait démasquer brusquement ses batteries ; c'eût été provoquer une dangereuse réaction dans toute la nation. Il fallait habituer peu à peu le peuple à se détacher de la personne du roi et, en attendant, acculer ses défenseurs, et particulièrement les officiers à l'émigration ou à la guillotine.

Ce plan, diaboliquement conçu, fut réalisé de point en point.

Nous regrettons que le manque d'espace nous oblige à écourter l'analyse du très intéressant volume de M. Dufay. Disons qu'il se termine sur l'histoire détaillée et fortement documentée de quatre mutins du régiment de Rouergue qui, ayant dénoncé et outragé publiquement leurs officiers, furent incarcérés pour être déférés à un conseil de guerre. Mais la Société de Blois, appuyée par le club des Jacobins, s'agita furieusement pour ces *frères*, victimes de leur « patriotisme ». Chabot, élu député à l'Assemblée législative, interpella le ministre de la guerre Duportail, et finalement ils bénéficièrent de la loi d'amnistie du 15 septembre 1791.

Quand on a terminé cet ouvrage et que l'on a vu passer sous ses yeux la liste des officiers, la plupart portant des noms historiques, associés à l'histoire de France, et qui commandaient les troupes régulières, on se demande comment la Révolution a pu se développer jusqu'au bout et finir dans les orgies sanglantes de la Terreur. Ce fait s'explique cependant quand on constate l'habileté des sociétés populaires maçonniques qui couvraient la France d'un réseau serré et qui, obéissant à un mot d'ordre du pouvoir occulte, décimaient par fraction les défenseurs du trône et de l'autel, les acculant, comme nous l'avons dit, les uns après les autres, à l'émigration ou à l'échafaud. Le « balayage » a été méthodique, prudent et mené avec un art remarquable ; l'armée était désorganisée et décapitée peu à peu, sans secousses ; on évitait — dans les débuts — les exécutions en masse qui auraient cimenté en un bloc compact les victimes.

Il faut dire aussi que la force de résistance des éléments conservateurs avait été grandement émoussée par les principes encyclopédiques qui avaient pénétré les plus grandes familles de France. Ces officiers, qui se laissaient brimer par les illettrés de chefs-lieux de canton et subissaient les pires injures, croyant servir ainsi la cause du Roi et de la Patrie, étaient intimement, et souvent inconsciemment, favorables aux « idées nouvelles » issues du *Contrat social* ; beaucoup même étaient francs-maçons, ne voyant dans la secte infâme que le vernis de vertu, de *patriotisme*, de *bienfaisance* et d'*humanitarisme* sous lequel elle cachait ses desseins secrets.

Taine a cru voir dans l'orgie révolutionnaire le résultat de ce qu'il a appelé « l'anarchie spontanée ». Il a été démontré aujourd'hui par des chercheurs patients qu'il n'y eut rien de « spontané » dans la Révolution, que ce grand cataclysme politique, social, et surtout religieux, fut la conséquence de l'œuvre patiente, obscure et savante de la Maçonnerie, œuvre menée avec ténacité au cours de plusieurs siècles. Mais c'est maintenant seulement que nous pouvons comprendre toute la portée et toute la profondeur de cette machination satanique, et il faut louer hautement ceux qui, comme les sociétaires de la Ligue Antimaçonnique, s'emploient avec ardeur à en démasquer les louches manœuvres et le but réel.

Combien sont-ils encore qui ont besoin d'être éclairés sur ce point ? Ils sont légion, hélas ! Et n'en voyons-nous pas la preuve même dans ce livre remarquable que nous venons d'analyser ? Pourquoi, encore un coup, M. Dufay n'insiste-t-il pas sur le caractère nettement maçonnique des sociétés populaires dont il nous entretient ? Ne serait-ce point parce qu'il est bonapartiste, comme le révèle la dernière page de son livre, et que le bonapartisme fleurettant aujourd'hui avec les grands Juifs, a pour mot d'ordre de ménager la Franc-Maçonnerie ?... Jugement téméraire ? Peut-être et nous le souhaitons sincèrement, car il nous serait pénible de contrister à tort un publiciste sympathique en somme. Nous le souhaitons d'autant plus sincèrement, que le volume de M. Pierre Dufay, savamment documenté, nous apporte des éléments de discussion — ou plutôt d'exposition — destinés à servir puissamment la cause patriotique et catholique que nous défendons ici de toutes nos forces.

HERVÉ DE RAUVILLE.



Une date maçonnique à faire connaître

Le 29 août 1799

Tous les Français assurément (à part peut-être quelques primaires tout à fait endurcis) savent que la Révolution française a tué un roi le 21 janvier 1793 ; mais combien en est-il qui sachent aujourd'hui que cette même Révolution a tué un pape, le 29 août 1799 ?

Le second crime, néanmoins, pour avoir été plus hypocrite et plus lâche, n'en est pas moins réel que le premier.

Contre le roi, la Révolution a employé son procédé ordinaire, l'ingénieuse machine de son invention. Contre le pape, elle a inventé un système très différent, mais tout aussi ingénieux, qu'on pourrait appeler au pied de la lettre : *l'homicide par déplacement*.

Veut-on savoir en quoi consiste cette guillotine à déclanchement progressif ? Voici la simple et véridique histoire de son fonctionnement.

Agé de 80 ans, épuisé de luttés et de travaux, privé de l'usage de ses jambes par la paralysie, le Saint-Père est enlevé, la nuit, de son palais, au milieu de l'hiver, et promené, poussé, traîné, pendant dix-huit mois, sur une voie douloureuse comprenant, non plus seulement 14, mais jusqu'à 21 stations : Rome, Sienne, Florence, Modène, Parme, Plaisance, Alexandrie, Turin, Suze, Briançon, Saint-Crépin, Savines, Gap, Corps, La Mure, Vizille, Grenoble, Moirans, Tullins,

Saint-Marcellin, Romans; telles furent les étapes de cet interminable chemin de croix dont la citadelle de Valence allait finalement devenir le Calvaire !

Ni les glaces des Alpes, ni les abattements ou même les sommeils léthargiques de l'auguste patient, ni les protestations des docteurs, ni les instances de son entourage, ni les frémissements des foules indignées, accourues sur sa route, rien n'arrêta l'exécution préméditée du plan homicide conçu au fond des Loges (1). « Et la preuve irréfutable que l'intention dirigeante des bourreaux était bien, à n'en pas douter, de faire mourir le Pontife, *en le déplaçant*, c'est qu'à Valence, et déjà agonisant, Pie VI reçut encore l'ordre de partir pour Dijon et *que sa mort seule empêcha son départ.* »

Voulez-vous une autre lumière sinistre éclairant ces ténébreux bas-fonds? Cherchez la signature de ce dernier décret si tristement révélateur sur les intentions criminelles qui l'avaient inspiré : vous y trouverez le nom du mauvais génie de 89, et du prêtre apostat, du franc-maçon Sieyès !

Mais, dira-t-on, beaucoup de mesures ordonnées, de précautions prises dénotent, au contraire, chez les membres du Directoire, l'intention manifeste de ménager l'illustre exilé, d'atténuer d'inévitables rigueurs par des complaisances délicates, par des soins respectueux. Ne nous laissons pas prendre à ces dehors trompeurs que démentent les circonstances les plus caractéristiques de cet exil mouvementé, sans aucun précédent dans l'histoire. S'il en avait été réellement ainsi, il faudrait dire simplement que les bourreaux craignirent un retour de l'opinion publique et sentirent le besoin d'immoler la victime avec tous les égards dus à son rang suprême !

Les proportions et le plan d'un simple article de revue ne comportent pas la citation des nombreux et impressionnants témoignages qu'on pourrait invoquer en faveur du martyr peu contestable de Pie VI ; les témoignages, au surplus, pourraient être empruntés indistinctement aux opinions les plus diverses, et même aux écoles les plus opposées, depuis l'histoire allemande de Ranke jusqu'à *l'Histoire civile, poli-*

(1) On remarquera que nous incriminons indistinctement, au cours de cet article, l'influence *maçonnique* ou *révolutionnaire* ; nous exprimons à cet égard, et une fois pour toutes, notre pensée tout entière en disant qu'il en est de ces deux adjectifs comme des pièces de certaines machines : ils sont *interchangeables*.

tique et religieuse de Pie VI par un Français catholique et romain ; depuis l'exacte et scrupuleuse M^{me} de Franclieu jusqu'au profond et savant Créteineau-Joly ; depuis les historiens témoins Nodari et Baldassari jusqu'aux panégyristes Du Rozoir ou Mgr de Boulogne ; depuis le discours officiel de Mgr Brancadoro devant les cardinaux réunis pour le conclave de Venise, jusqu'à l'Encyclique du Pape Pie VII après son élection ; depuis le *Mercure britannique* de Mallet de Pan jusqu'aux articles des feuilles les plus avancées, comme *l'Indispensable* ou le *Courrier universel* ; depuis les confidences du Père Fantini jusqu'aux déclarations de l'ambassadeur Labrador ; depuis Treneuil, poète catholique et royaliste, jusqu'à Epailly, fonctionnaire républicain (2).

Nous renvoyons à ces sources variées ceux de nos lecteurs qui voudraient pousser plus avant l'intéressante étude que nous leur proposons. Ils y verront que la mort de Pie VI réalise largement la double condition exigée par l'Eglise pour la proclamation du martyr : intention homicide antichrétienne (dans l'espèce, intention maçonnique) de la part des bourreaux ; intention sacrificielle correspondante de la part des victimes.

On voit combien notre vaillant pontife Pie X avait profondément raison lorsque, dans un de ces discours vibrants qui

(2) L. Ranke, trad. J.-B. Hailer, *Histoire de la Papauté*, continuée jusqu'à nos jours par Saint-Chéron, Sagnier et Bray, 1848. — *Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI*, Avignon, s. d. — A. M. de Franclieu, *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*, 2^e édit., Montreuil-sur-Mer, 1892. — La même, *les Derniers jours de Pie VI*, Valence, Jules Ceas et fils, 1899. — Créteineau-Joly, *l'Eglise romaine et la Révolution*, livre 1^{er}, *Pie VI et la Révolution*. — Nodari, *Vita Pii VI*, Padoue, 1840. — Abbé Baldassari, *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, Bruxelles, Vanderborcht, 1840. — Du Rozoir, *Eloge de Pie VI*, Paris, Arthur Bertrand, 1825. — Mgr de Boulogne, *Articles détachés de ses œuvres*, 1826. — Mgr Cœsare Brancadoro, *Oratio funebris in obitum Pii VI*, Venezia, 1799. Traduction française avec notes historiques de M. l'abbé d'Ermivy d'Auribeau, Venise, 1800. — *Pii P. P. VII Encyclica, ad omnes catholicos episcopos, Venetiis*, 15 mai 1800. — Mallet du Pan, *Mercure britannique*, cité par A. de Franclieu (p. 234). — *L'Indispensable*, journal républicain, du 12 vendémiaire an VIII. — *Courrier universel*, du 8 septembre 1799. — Fantini, cité par A. de Franclieu. — *Lettre de Labrador, ambassadeur d'Espagne, à Réal, commissaire du Directoire*, du 5 juillet 1799, Archives de l'Isère. — Treneuil, *le Martyre de Louis XVI et la captivité de Pie VI*, notes. Paris, Firmin-Didot, 1815. — Epailly, *Angelo Braschi ou le pape Pie VI, prisonnier du Directoire*, Genève, V. Ancy, 1862.

lui sont familiers, il appelait son glorieux prédécesseur le *martyr de Valence*.

Quant à nous, Français et chrétiens du xx^e siècle, de mieux en mieux informés par les travaux de nos historiens, par les leçons de notre expérience du véritable esprit, de la pensée maîtresse de la Révolution, ne séparons pas dans nos hommages Pie VI et Louis XVI et complétons l'anniversaire sinistrement, mais si pieusement français du 21 janvier 1793 par l'anniversaire non moins douloureux, non moins expiatoire, non moins national, du 29 août 1799.

S'il faut en croire A. de Franclieu, un des meilleurs historiens de Pie VI (et toutes les circonstances de la cause ne tendent que trop, on l'a vu, à lui donner raison), le jour où le courageux pontife, dans sa fameuse Allocution du 19 juin 1793, osa condamner la Révolution française et glorifier sa royale victime, il signa son arrêt de mort.

Espérons donc que, pour Pie VI comme pour Louis XVI, quelque document révélateur imprévu sera bientôt produit, qui viendra démontrer d'une façon tangible ce qui résulte déjà indirectement, mais très logiquement de tous les faits historiques, rapprochés et comparés, que nous avons produits : à savoir que le Pape, pour avoir opposé son *non possumus* à la Révolution, a été condamné par les Loges maçonniques, au même titre que le Roi de France.

La découverte de documents récents doit stimuler notre ardeur aux recherches, dans un domaine obscur et fermé, mais très riche en trésors. C'est dans cet esprit d'audacieuse confiance que nous répétons à l'armée, de plus en plus nombreuse et vaillante, des antimaçons : *cherchez et vous trouverez*. L'Évangile et la science se réunissent pour leur donner ce conseil.

ARMAND GRANEL.





La Légende du Mont-Saint-Michel

LE magnifique poème que M. Louis Foisil nous présente sous ce titre évocateur de gestes héroïques : *la Légende du Mont-Saint-Michel* (1) est peut-être une des rares œuvres contemporaines qui puisse prétendre à réhabiliter la poésie épique, ensevelie depuis des années dans les profondeurs de cet ennui qui « naquit un jour », nous affirme-t-on, « de l'uniformité ».

Cela tient vraisemblablement à ce que M. Foisil a su rénover cette forme un peu surannée de la poésie en l'adaptant de façon tout à fait magistrale à un sujet qui, lui-même, est particulièrement intéressant.

L'auteur, en effet, s'il est bon poète, est aussi un érudit. Il a lu Dom Hugues, Guillaume de Saint-Pair, le livre de Mgr Germain et jusqu'aux anciennes chroniques de Robert de Torigny. De plus, il est, si je puis m'exprimer ainsi, un fils du Mont, et les récits merveilleux dont fut bercée son enfance n'ont point certainement été sans influencer son âme d'homme.

Mais cette âme est celle d'un catholique fervent et parfaitement orthodoxe, qui connaît les *usages* du moyen âge et le manifeste dès la première page de son livre, en même temps qu'il proclame sa dévotion tout à fait particulière à l'égard de l'Archange vainqueur.

Devant leurs saints Patrons ou le Sauveur en croix,
Comme sont figurés, à genoux, en prières,
Sur les tryptiques peints ou l'émail des verrières,
Vos candides profils, Donateurs d'autrefois,

(1) *La légende du Mont-Saint-Michel*, par Louis Foisil (Edit. de la *Revue des Poètes*, Jouve, édit., 15, rue Racine, Paris), un vol. in-12, 3 fr. 50.

Ainsi, l'instant venu de signer ce poème
Dont les vers vont sonner à la gloire du Mont,
Je veux que votre nom plein d'honneur, à mon nom,
Père trop tôt parti, se trouve uni quand même ;

Et, comme aux œuvres d'art de nos vieux imagiers,
Que tout bon pèlerin de ce livre nous voie,
Devant l'Archange aux pieds de qui l'Enfer aboie,
Dans la même attitude ensemble effigiés,

Et les doigts joints, les yeux pleins de ferme espérance,
Avec même ferveur Le priant humblement,
— Lui, Seigneur et Patron de ce pays normand,
Sergent de Dieu, Héraut du Ciel, Baron de France, —

Qu'il nous ait en sa garde au jour du Jugement.

Conçu à la gloire d'un tel Patron, et placé sous son égide, il serait surprenant qu'un livre ne fût point rempli d'un bout à l'autre de la présence de l'Archange et ne nous le présentât point sans cesse, casqué de fer et la lance à la main, repoussant en enfer le dragon terrassé.

Ce dragon, à travers les siècles, revêtira bien des formes. Il sera d'abord les Northmans, puis les Anglais, les Hérétiques, les Sans-Culottes, et, en fin de compte, le vandalisme contemporain. Mais l'Archange n'a-t-il point reçu de Dieu le pouvoir de triompher sans cesse le jour où au *Non serviam !* de Lucifer, Il répondit par ce cri d'une si sublime humilité : *Quis ut Deus ?*

Pourtant, n'anticipons point, et suivons pas à pas l'auteur à travers son poème.

La première partie en est consacrée à nous raconter comment fut fondé le sanctuaire du Mont-Saint-Michel.

Si, en effet, l'Archange est devenu, depuis bien des siècles déjà, le protecteur spécial de la France, Il ne s'y manifesta point dès les premiers temps.

Saint Michel fut, dans l'Ancien Testament, le gardien de la synagogue et, lorsque après la Crucifixion. Il abandonna celle-ci, c'est en Asie Mineure d'abord qu'il fut honoré. Colosses, affirme-t-on, lui avait élevé un sanctuaire, et l'on ajoute-même, interprétant à faux une phrase de saint Paul, que le Grand Apôtre blâma cette dévotion (1).

(1) *Qu'aucun homme ne vous fasse perdre la palme du combat, par affectation d'humilité et de culte des Anges, etc. (Coloss., II, 18.)* Les anges dont il est question ici ne sont ni les bons ni les mauvais anges, mais ceux dont il est également question dans l'épître aux Ephésiens (III, 10) et dans lesquels les peuples d'Asie Mineure, imbus d'idées gnostiques, voyaient des êtres intermédiaires devant jouer un certain rôle, à l'encontre du Christ, dans le mystère de la Rédemption.

Mais saint Michel ne devait point demeurer en Orient. Sa marche vers l'Occident s'affirme, quelques siècles plus tard, par l'apparition du mont Gargan ; et, dès l'année 708, arrivé au terme de son voyage, Il se montre à saint Aubert et lui ordonne de construire sur le Mont-Tombe un sanctuaire qui lui sera dédié.

Je ne puis malheureusement ici relater, suivant le poème de M. Foisil, tous les événements divers et les innombrables miracles qui entourèrent cette fondation, depuis l'histoire de ce petit enfant qui, de la main, repoussa dans la mer un rocher que tous les efforts avaient été vains à ébranler, jusqu'au transport au Mont-Saint-Michel d'un fragment de la tunique laissée par l'Archange sur le mont Gargan.

Ayant achevé le récit de la fondation, l'auteur évoque un instant le Mont au Péril de la Mer. Il raconte les histoires miraculeuses de pèlerins surpris par la marée et que l'ayde de saint Michel ramena sains et saufs jusqu'à la grève. Là, un poème, *l'Appel au sire*, mériterait d'être intégralement cité, mais il y en a tant, dans ce beau livre, qui sont dans le même cas !

Au reste, le plus magnifique des miracles de l'Archange fut, sans nul doute, d'empêcher sa citadelle élue de tomber entre les mains des étrangers et les mains des impies, alors que la France entière succombait sous leurs coups.

Dans des pages d'un souffle ardent et d'une inspiration sublime, M. Foisil réveille successivement ces heures d'angoisse où, seul debout au milieu des ruines, le vieux Mont dressait au-dessus de la mer le drapeau de l'Archange et le drapeau français. Dans un beau poème intitulé *les Défenseurs du Mont*, il retrace les principaux épisodes de cette résistance acharnée qui, pendant tant d'années, tint en échec les soldats d'Henri V d'Angleterre et qui ne prit fin qu'au jour, où, ému par la « grande pitié qui estoit au royaume de France », l'Archange alla susciter contre l'envahisseur Jehanne la Libératrice.

.
O Jeanne d'Arc, par ce pays environné
D'ombre épaisse et meurtri d'incroyables désastres,
Ta chevauchée est comme un jaillissement d'astres !
Des gerbes de clarté s'élèvent sur tes pas !
Les yeux se tournent vers toi seule ! Ils ne voient pas
Qu'en la fresque héroïque où s'affirme ta gloire,
La défense du Mont est sœur de ta victoire !
O Jeanne, c'est pourtant de ce noble rocher
Que l'Archange Michel partit pour te prêcher

La nouvelle Croisade, insensée et sublime,
Qui rendit le royaume à son Roi légitime.
Quand toute ville ouvrait ses portes au plus fort,
Vierge ainsi que toi-même, il résistait encor,
Il résista toujours !

Ouvre-lui toute grande
La porte d'or, ô Jeanne d'Arc, de ta légende !
Vous avez besoin pour un commun Seigneur,
Soyez donc désormais tous les deux à l'honneur,
Et qu'au vieux Mont normand une place appartienne
Parmi les compagnons de la bonne lorraine !

Le vieux Mont, en ce temps-là, ne fut point oublié, non plus que saint Michel, auquel on attribua, à juste titre, la délivrance de la France. Les Rois y vinrent en pèlerinage ; leur drapeau, à dater de cette époque, porta dans ses plis l'image de l'Archange vainqueur, et Louis XI, en l'honneur de celui par qui la patrie avait été sauvé, institua sous son vocable un ordre de chevalerie particulièrement illustre.

En vain, l'Hérésie s'attaquera-t-elle au Mont. Pareille aux Anglais, elle y brisera ses forces, y laissera son sang, et lorsque Henri IV, converti, viendra s'asseoir sur le trône de France, il laissera subsister sur l'étendard royal la figure de saint Michel.

Aussi, le poète, ayant achevé le récit des gestes épiques de la citadelle archangélique, ne peut-il résister au désir d'animer, dans un poème d'un lyrisme magnifique, ces tours séculaires sur lesquelles, aux jours de péril, se dressait l'armée invisible des anges, pour leur faire adresser au ciel cette *Prière* que je ne puis mieux faire que de reproduire ici :

Jadis, au temps joyeux de nos jeunes années,
Quand les moines veillaient à l'abri de nos murs
Nous nous sommes parfois en silence inclinées
Vers l'œuvre que traçaient ces artistes obscurs,
Soit que sur le vélin souple où les plumes grincant
S'inscrivit la chronique ou la sainte oraison,
Soit que les filets d'or glissant des pinceaux vinsent
Aux marges des missels grouper leurs floraisons.

Nous connûmes ainsi les douces paraboles,
Les préceptes divins, nous les avons reçus ;
Mais le sort nous émut surtout des vierges folles
Qui ne font point escorte à Monseigneur Jésus !

Nous, Monsieur saint Michel nous trouva toujours prêtes,
Quand son cri, tant de fois, daigna nous rallier
A ces ardents combats, à ces ardentes fêtes,
Où l'honneur nous échet d'être son bouclier.

O Vous, notre gentil Suzerain, notre Sire,
Lorsque viendra le temps des siècles révolus,
Jetez les yeux sur nous, daignez nous introduire
En la cité resplendissante des Elus !

Grâce aux moines dont l'art délicat nous l'a peinte,
Nous en imaginons les radieux contours :
Ses clochers et ses toits sont d'argent, son enceinte
A des remparts vermeils armés de blanches tours...

Nous, les jeunes soutiens de l'imprenable tente
Que Vous avez voulu Vous dresser ici-bas,
Nous que bat de ses vains béliers la mer montante,
Nous Vos porte-bannière et Vos humbles soldats,

Messire, Vous savez quels ont été nos gestes,
Tous les assauts subis, tous les affronts soufferts !
Jusqu'au faite ébloui des collines célestes,
Vous nous élèverez un jour parmi les airs.

Vers nous s'inclinera le vol de Vos Phalanges,
Et les harpes vibrant et sonnant les clairons,
Dans l'azur calme, ému du noble essor des anges,
Sur leurs ailes, nous monterons, nous monterons !

Vous ornerez nos fronts de gemmes éternelles,
Vous vêtirez nos flancs d'une gloire sans fin,
Et, là-haut comme ici, féales sentinelles,
Nous garderons l'abord du Royaume divin.

Désormais, les heures magnifiques et glorieuses sont passées.

Dans un récit légendaire, intitulé *la Digue*, l'auteur résume, montrant au travers des événements la lutte de l'Ange et de la Bête, toute l'histoire du Mont, celle qu'il a déjà contée par le menu et celle, moins importante, qui suivit l'avènement d'Henri de Navarre. Il montre la vieille citadelle souillée par le vandalisme des hommes de 93, se relevant ensuite de plus en plus admirable pour connaître enfin, en 1877, la gloire des fêtes du couronnement de l'Archange par Mgr Germain. Mais tout à coup, Satan se relève et le venin qu'il a dans la queue lui fait inspirer aux hommes la construction de cette digue deux fois ignoble, grâce à laquelle le Mont-Saint-Michel n'est plus désormais le Mont au Péril de la Mer.

Le poème, dans lequel je regrette — soit dit en passant — de n'avoir point trouvé l'écho des événement miraculeux de 1870 (1), se termine

(1) En 1870, trente-cinq volontaires de l'Ouest, avant de partir pour la guerre, se consacrèrent à saint Michel. Bien qu'ayant pris part à tous les combats et que s'étant trouvés exposés aux pires dangers, aucun d'entre eux ne fut tué, ni même blessé. (*Notice de l'Archiconfrérie du Scapulaire de Saint-Michel. Tracts Louis Martin*, 126, boulevard Raspail, Paris.)

par une belle évocation du *Pèlerinage* à saint Michel, dans laquelle, exprimant toute sa ferveur pour l'Archange, l'auteur nous montre la foule, en prière, implorant son protecteur, élevant jusqu'à lui le concert de mille voix éplorées clamant leur Foi, leur Espérance, leur Amour, manifestant de façon éclatante cette confiance en Lui qui soutient aux jours d'épreuves et qui, depuis que le monde semble être courbé sous la domination des anges mauvais, se traduit par la prière de Léon XIII que chaque jour récite le prêtre à la fin des messes basses : *Sancte Michael Archangèle, defende nos in proelio...* »

O messenger de Dieu, fléau des mauvais anges,
Prince resplendissant des célestes Phalanges,

Sur cette flèche, où Ta statue aux ailes d'or
Erige en plein azur son immobile essor,

Nos yeux suivent l'éclair vermeil de Ton épée
Qui terrasse la bête à Tes genoux crispée !

Le cri dont Tu menais naguère, au Paradis,
Le bon combat contre les serviteurs maudits,

Quis ut Deus ? ce cri légué par les ancêtres,
Nous en souffletterons l'orgueil des mauvais maîtres ;

Et, sachant sur la foi des vieux textes, combien
De miracles prouvés Ton secours nous obtient,

Nous voulons joindre une prière à la louange :
— Daigne, daigne nous rendre, o tutélaire Archange,

L'humble foi qui, jadis, dans les siècles pieux,
Veillait, lampe fidèle, au cœur de nos aïeux ;

Le repentir aussi, pour cette longue offense
Dont ose braver Dieu notre oublieuse France ;

Et, pour Elle obtenant le suprême pardon,
Rend-nous l'antique Espoir en l'éternel Guerdon !

C'est sur ces paroles d'un beau mysticisme que se clôt le poème de M. Foisil. Des vers, je ne dirai rien, les quelques citations que j'ai faites suffisent à montrer qu'ils sont à la hauteur de leur tâche. Soyons donc reconnaissants à l'auteur d'avoir, à cette heure où la France brimée par la Franc-Maçonnerie attend de saint Michel appui et secours, dressé à la gloire de l'Archange un monument magnifique en un poème qui, œuvre d'un grand Français et d'un grand chrétien, est digne, pour tout dire, du Prince céleste qui l'a inspiré.

PAUL FEUILLETTE.



Le Moulin de Chantemerle

I

MAITRE Rivat, le propriétaire du moulin de Chantemerle, rentrait à son logis. Revenant de visiter les terres qu'il possédait sur le plateau, de l'autre côté du hameau, dit le Quart-Guinet, il se hâtait, car le jour baissait. D'un pas vif et rythmé, il parcourait le chemin encaissé entre les haies drues, d'où jaillissaient des troncs de grands arbres. Çà et là des chèvrefeuilles s'accrochaient aux branches, mêlaient leurs fleurs embaumées aux masses des clématites, s'enchevêtraient avec les ronces, dont les longues tiges ployaient sous le poids des thyrses rosés suspendus à leurs extrémités ; des mousses, étendues sous les épines en tapis épais, poussaient leurs touffes vertes jusqu'au milieu des cailloux du sentier.

Le martèlement des gros souliers ferrés, sur le sol inégal et pierreux, effrayait les merles qui s'enfuyaient dans l'ombre des feuillages, avec des cris aigus et de grands battements d'ailes, et, parfois, un geai s'élevait brusquement dans le ciel, striant l'air de son vol rapide.

L'homme n'y prenait point garde. Grand, sec comme un sarment de vigne, l'œil vif, le nez busqué, les lèvres minces, coupant une face entièrement rasée, encadrée de touffes grisonnantes en forme de favoris, il portait de fins anneaux d'or tremblotant aux lobes allongés de ses oreilles. Un feutre mou couvrait sa tête. Il revêtait une blouse d'un bleu foncé, encore en usage chez les vieilles gens du pays, et tandis que son bras gauche, en balancier, scandait le mouvement de sa marche, il serrait dans sa main droite un bâton noueux de houx, au pommeau lustré par l'usage. Il allait allégrement, suivait la

route, marquée par endroits de taches de lumière, jetées au travers du feuillage par le soleil déclinant, lorsque soudain, à un tournant, l'horizon s'élargit, les haies s'abaissèrent. Il s'arrêta, regarda.

Le chemin dévalait brusquement, descendait rapide au fond d'un pli de terrain, pour remonter en zigzag la pente opposée. Entre les deux croupes, s'avancant en promontoires, la vue glissait sur la plaine unie jusqu'aux montagnes qui s'estompaient à l'horizon lointain. L'étendue apparaissait, hérissée de bois, coupée de buissons, mouchetée par la verdure des pâturages et l'or des moissons. De grandes lignes de peupliers s'étalaient au travers, comme de vastes rideaux. Des villages, des fermes aux blanches façades, égayaient le paysage ; des clochers aigus montaient dans le ciel, et la rivière de la Teille tordait, au travers des prairies, l'émail bleu de ses ondes indolentes.

Le meunier parcourut ce tableau d'un coup d'œil indifférent, mais fixa complaisamment son regard en bas, au fond du vallon où un ruisseau faisait tourner la roue d'un moulin.

Là, s'élevaient de vastes bâtiments de ferme, ombragés par de vieux noyers, et la chanson de l'eau, soulevée par les palettes et retombant en poussière d'argent, arrivait jusqu'au maître. Les beuglements des vaches rentrant à l'étable, les cris de la basse-cour, les hennissements des chevaux à l'abreuvoir, le ronflement des meules, se mêlaient aux éclats de voix des garçons, distribuant le fourrage, aux rires des filles jetant par poignées les grains aux volatiles. Une animation extrême, après la journée laborieuse, agitait ce petit coin de terre, et donnait l'impression d'une puissante intensité de vie.

Rivat contemplait son bien. Satisfait, il examinait la cour où le travail s'achevait, inspectait les deux versants des collines où les blés jaunissaient, prêts à faucher dans quelques jours, évaluait mentalement le rapport des prairies encadrant les méandres du ruisseau, supputait ce que devait lui rapporter le bois d'acacias couronnant la hauteur. Il se savait riche, et, humant béatement l'air fraîchissant du soir qui, de la grande plaine, lui arrivait chargé des senteurs des foins séchés et des tilleuls en fleurs, il se sentait le cœur gonflé d'une joie de vivre.

A sa gauche, sur le plateau, s'élevait le château de Malotte, dont le parc, descendant en pente douce, renfermait l'étang qui alimentait le moulin. Une étroite chaussée, où courait le chemin, séparait les deux propriétés, celle du comte de Savigny, possesseur de Malotte, et la sienne. Dans son esprit, des souvenirs se précisaient. Un éclair d'orgueil fulgura dans ses yeux.

Son père, fermier des Savigny, ayant mis de côté un joli pécule, leur avait acheté Chantemerle. Devenu propriétaire, il sut faire fructifier son acquisition, et grâce à un travail acharné, à une volonté tenace et à une économie méticuleuse, il put l'arrondir et la laisser à son fils entourée d'un gros lopin de terre.

Le fonds devait s'augmenter encore entre les mains de ce dernier. Des placements heureux et un labeur opiniâtre permirent des achats nouveaux, de telle sorte que chaque année le domaine s'étendait, englobant les terres avoisinantes. Ces agrandissements s'opéraient au détriment du châtelain, qui vendait lambeau par lambeau le sol légué par ses ancêtres. Dans le pays, on en glosait. La ruine du comte de Savigny, la gêne, tout au moins, survenue dans ses affaires, défrayait la chronique; à mots couverts, on prétendait le père Rivat le plus riche propriétaire du canton de Crusiolo.

Il l'était, en effet. Lui manquait-il quelque chose? Ne devait-il pas s'estimer heureux? Pouvait-il désirer davantage? Son regard se coula vers le château. Ses yeux pétillèrent un instant d'une malice joyeuse; reprenant sa marche, il se mit à descendre le raidillon conduisant au moulin.

Dans ses jeunes années, il avait épousé une citadine de Pernon, la petite ville voisine, qui mire dans la Dormante les hauts clochers de son antique abbaye. L'ayant rencontrée un jour chez son père, gros commerçant, il s'en éprit violemment. Mais, comme il n'était encore qu'un mince personnage, petit propriétaire du canton de Crusiolo, le négociant, sans lui exprimer un refus formel, ajourna sa réponse pour se donner le temps de l'étudier et de le juger. Il se connaissait en hommes. Au bout d'un an, il appréciait à sa valeur Rivat et donnait son consentement.

La jeune femme s'appliqua de suite à sa tâche, apprenant son métier de villageoise. Pleine de sens, elle sut garder son mari des écarts et des faux pas. Grâce à elle, il ne fréquentait point le cabaret, sauf les jours de marché, après une vente ou un achat, quand il ne pouvait sans affront refuser de vider une bouteille. On le citait comme un mari modèle, et il assistait à la messe le dimanche dans la vieille église de Crusiolo, où sous le porche, après l'office, on s'attardait à causer du temps et des récoltes.

Elle avait singulièrement grossi, par l'apport de sa dot et par son épargne, le magot du ménage. Mais, un soir, terrassée par une embolie, elle s'en était allée, laissant son mari veuf avec une fille unique.

Toute la vie de Rivat se concentra désormais sur cette enfant. Il conçut pour elle de hautes espérances. Certain de lui donner un jour une belle fortune, il voulut l'élever au-dessus de sa condition de campagnarde, en faire une demoiselle. Il rêva pour elle un beau mariage! et il la plaça très jeune dans le même établissement religieux que Berthe de Savigny, fille des propriétaires du château de Malotte, qui avaient un fils officier. Une vive amitié s'établit naturellement entre les deux enfants. Elles se connaissaient déjà, avaient joué ensemble. Elles se retrouvaient du même pays, jetées en étrangères au milieu de compagnes nouvelles. Mais surtout elles étaient à l'âge où les différentes situations sociales ne revêtent point encore de significa-

tion et n'établissent pas entre les êtres des obstacles insurmontables, Cette affection des premières années s'accrut avec le temps. Les jeunes filles devinrent inséparables ; et, revenues à Crusiole depuis quelques mois, leur éducation terminée, elles continuaient à se voir dans l'intimité. La chaussée de l'étang séparait seule les propriétés de Malotte et de Chantemerle ; une petite grille, point terminus d'une allée du parc, ouvrait sur le chemin, en face du moulin ; les deux amies la franchissaient presque journellement.

Jeanne Rivat tenait la maison de ferme, mais en ménagère malhabile, quoiqu'elle y apportât tous ses efforts. Son éducation, ses goûts, la volonté même de son père, l'éloignaient de ces occupations. Elle se bornait à donner des ordres à la domestique chargée de la cuisine et des soins intérieurs. D'ailleurs, le meunier s'occupait de tout. Il dirigeait les cultures, le moulin, les troupeaux, et même surveillait l'élevage des volailles. Il avait aménagé, pour sa fille, une chambre comme celles des villes, avec des meubles choisis par elle et un parquet ciré. Elle y passait sa vie entre un piano et une petite bibliothèque, où elle rangeait ses livres de prix, et ceux qu'elle demandait de temps à autre au libraire-papetier de la ville de Pernon. Sa fenêtre donnait sur le chemin, ainsi qu'une porte permettant d'entrer et de sortir de chez elle, sans passer par la salle commune. Elle pouvait même éviter de traverser les cours et les bâtiments de la ferme et gardait ainsi une grande indépendance de mouvements pour elle et son amie Berthe de Savigny. Elle était heureuse. Son père la chérissait et la choyait. Elle atteignait ses dix-neuf ans, et des partis honorables se présentaient quelquefois ; mais Rivat les refusait, sans lui en parler, dissimulant des ambitions secrètes.

Il songeait à ces choses en descendant la côte. Il passa devant la petite grille, en bas du parc, lança encore un regard oblique sur le château, puis, tournant dans la cour, encadrée de vastes constructions, il poussa la clôture de la maison d'habitation et pénétra dans la grande pièce en jetant d'une voix claire :

— Bonjour, fille !

— Bonjour, père, dit-elle en se levant de sa chaise, où elle lisait près d'une fenêtre pour être à même de surveiller les préparatifs prochains du repas du soir.

— Quoi de neuf ? demanda-t-il en l'embrassant sur le front. Et, comme elle ne répondait rien, paraissant embarrassée, il s'écarta d'un pas, la fixa longuement, crut reconnaître les signes d'une vive contrariété.

— Hein !... Ça ne va pas ?... Un ennui ?

— Tante Louise est venue, murmura-t-elle.

— Ah !... Mais... je ne vois pas !...

Louise Rivat était sa sœur. Entrée en religion, et vouée à l'enseignement, elle avait subi la proscription des lois scélérates. Chassée odieusement de son couvent, sans ressources, elle vint frapper

à la porte du moulin, où son frère l'accueillit cordialement. Elle s'y installa, y demeura quelques mois sous l'habit laïque, payant cette hospitalité par de multiples services rendus dans la ferme. Un jour, les Savigny, de concert avec plusieurs familles chrétiennes des environs, songèrent à établir une école libre à Crusiolo, dans un immeuble qu'ils possédaient rue de l'Eglise. Ils lui proposèrent de les aider. Elle accepta. Et, depuis un an, elle dirigeait le nouvel établissement, qui prospérait grâce à son énergie et à ses talents. Elle y habitait. Crusiolo n'était qu'à un kilomètre de Chantemerle. Elle s'échappait donc souvent pour visiter son frère et sa nièce. Aussi Rivat ne parvenait pas à s'imaginer comment la conversation de cette après-midi pouvait chagriner son enfant.

Il répéta.

— Non... Je ne vois pas !

Le soleil, au ras de l'horizon, entra à flots dans la pièce. Ses rayons frappaient en plein la figure de la jeune fille. Elle apparaissait toute rose. Sous cette violente lumière elle fermait à demi les yeux, et ses longs cils faisaient de l'ombre sur ses joues. Des cheveux blonds, indociles, échappés à la coiffure, nimbaient sa tête d'une auréole d'or. Elle se taisait.

— Enfin ! m'expliqueras-tu ? s'écria-t-il impatienté.

Elle leva ses paupières, le comprit inquiet, agité, se décida, et dit doucement.

— Tante Louise m'a parlé du sergent Guinet.

— Du sergent Guinet ?

— Oui ! Le père Guinet et la mère Guinette sont venus l'entretenir de leur fils... le sergent.

— Leur fils ?... Le sergent ?... répéta Rivat ne comprenant pas encore.

Les Guinet appartenait à une nombreuse famille de cultivateurs, habitant le pays depuis plusieurs générations. Jeanne faisait allusion aux plus anciens et aux plus respectés fermiers, honnêtes gens que, suivant l'usage dans la région de féminiser le nom du mari, en l'appliquant à la femme, on nommait le père Guinet et la mère Guinette. Le hameau où Rivat possédait des terres tirait d'eux son appellation. On disait par abréviation le quart, pour le quartier Guinet.

— En quoi cela te concerne-t-il ? demanda de nouveau le meunier.

Subitement, cette question éveilla dans son esprit une idée singulière ; et, comme elle gardait toujours le silence, il cria :

— Il veut t'épouser ?

Jeanne inclina la tête. Alors il éclata.

— Ah ! par exemple !... Ah ! bien ! Paul Guinet ! Un fils de fermiers !... Sergent !... Une belle affaire !... Ce n'est rien... rien du tout ! il sera fermier, je te dis, comme son père. Et il demande ta

main ! Quelle prétention ! Il n'a pas de honte ! Croit-il que ma fille est pour son museau ?

Il s'échauffait, scandait les mots avec de grands gestes nerveux.

— Père ! murmura la jeune fille d'un ton de prière.

Mais il n'entendit pas, continua :

— Et ta tante ? Elle avait bien besoin de t'occuper de cette histoire, au lieu de me la confier à moi, d'abord. Je ne compte pas pour elle, sans doute

Sa colère se détournait des Guinet pour fondre sur sa sœur. Une vieille rancune se réveillait en lui contre elle. Ne blâmait-elle pas l'éducation trop raffinée donnée à sa fille ? A plusieurs reprises, jadis, elle lui avait prédit des malheurs. Jeanne, élevée en demoiselle au-dessus de sa condition, ne se marierait pas. Pourrait-elle épouser un paysan, un ouvrier même ? Trouverait-elle un mari dans la haute classe ? Pas dans le pays assurément. Si sa fortune lui permettait d'espérer en rencontrer un, ce serait en lointaine contrée. Elle devrait s'expatrier.

Il la laissait gronder sans répondre, mais lui en voulait de ses critiques et de sa franchise. Et voilà qu'elle saisissait, comme une chance inespérée, cette demande d'un sergent, un peu au-dessus des simples paysans, portant un uniforme conquérant, et qu'elle en parlait directement à Jeanne avant de l'en prévenir, lui, le père ! Elle voulait sans doute exercer une pression sur elle, emporter son consentement.

Il s'indignait :

— Que t'a-t-elle raconté ? questionna-t-il. Elle approuve ! Elle veut que tu l'épouses !

— Mais non, père ! elle m'a dit la chose simplement, en me conseillant d'examiner, d'y penser.

Il s'adoucissait.

— Pourquoi ne m'en a-t-elle pas parlé d'abord ?

— Elle venait pour en causer avec toi, et ne t'ayant pas rencontré, elle m'a mise au courant.

— C'est donc pressé ?

Elle sourit.

— Le sergent jouit d'une petite permission, paraît-il ; il voudrait être fixé avant de repartir.

Le meunier réfléchissait. Il ne tenait point sa fille au courant des demandes qu'on lui adressait de temps à autre. Il avait son idée. Aussi, tremblant à la perspective d'une lutte à engager avec elle, si elle accueillait favorablement ce projet de mariage, il hasarda :

— Et toi ! . . . Qu'en penses-tu ?

— Oh ! moi, c'est bien simple, répondit-elle en regardant son père en face. Je n'ai pas dit « non ! » pour ne pas nous faire des ennemis ; mais j'ai déclaré à ma tante que j'en épouserais qu'un homme possédant

de solides convictions religieuses, et pratiquant. Et je crois que Paul Guinet...

Elle n'acheva pas, secouant la tête.

— Bravo !... Très bien ! s'écria Rivat à demi rassuré... Tu es un ange !

Cen'était ni un excès de dévotion ni même un sentiment quelconque de piété qui le poussait à complimenter sa fille. Comme la plupart des paysans, il allait à la messe simplement pour se conformer à l'usage, suivi encore par quelques anciens. Il demeurait indifférent aux idées religieuses, ignorait leur valeur morale et leur signification ! Mais, en ce moment, il croyait reconnaître chez Jeanne un désir semblable au sien d'écarter les prétendants n'ayant pas une culture plus haute, et n'appartenant pas à une classe supérieure.

Dans sa joie, il allait imprudemment lui découvrir sa pensée et lui confier ses rêves, lorsqu'un bruit de pas leur fit tourner la tête ; et dans le cadre de la porte ouverte, une figure apparut.

— Bonjour, Rivat ! fit l'étranger en ôtant son chapeau... Mademoiselle, votre serviteur !

Il s'inclinait devant la jeune fille, tandis que le meunier s'exclamait.

— M. Parizet ! Qu'est-ce qui me vaut l'honneur de votre visite ?

C'était l'instituteur.

Originaire de Chizet, village bâti non loin de Crusiolo, le long des pentes des collines descendant sur la rive droite de la Dormante, il portait les marques de son ascendance singulière.

Au VIII^e siècle, une colonie de Sarrasins, les Chiraz, remontant après les grandes défaites les fleuves et les rivières, s'arrêtèrent dans ce coin de terre. Ils défrichèrent la forêt, bâtirent des cabanes, cultivèrent le sol savamment irrigué suivant les méthodes en usage dans les pays brûlants de l'Orient. Jaloux de conserver leur race, ils se marièrent entre eux pendant la suite des siècles, gardèrent ainsi leurs mœurs, leurs coutumes, leur caractère national très accusé, le parler même de leur antique patrie. Ils formaient une sorte d'îlot, au milieu des populations qui petit à petit peuplèrent les rives de la paresseuse rivière. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les routes, les chemins de fer, la rapidité et la multiplicité des communications bouleversèrent ces antiques usages, en mêlant les habitants de la bourgade à leurs voisins de la région... Mais on y retrouvait encore une prononciation sifflante, appliquée à quelques mots de l'ancien idiome, demeurés dans le langage, et on reconnaissait sur bien des figures les traits accusés de la race primitive.

Parizet en offrait le type achevé. L'ovale allongé de son visage, très brun à peau mate, se terminait par une barbe noire, taillée en pointe, soigneusement entretenue. Il la caressait fréquemment d'un geste automatique, faisant ainsi valoir sa main fine, soignée, dont il avait la coquetterie. Au-dessus d'un nez droit, mince, légèrement pincé, montait un large front. Des yeux perçants, dont parfois on

saisissait l'éclair, dénotaient une vive intelligence. Mais à l'opposé des gens de sa patrie originelle, il regardait rarement en face : et ce masque sournois, en-dessous, inspirait de la défiance. Il émettait souvent des idées paradoxales ou violentes, sous une forme sucrée, qui laissait incertain de la pensée véritable. On éprouvait auprès de lui une gêne, presque un malaise, par l'appréhension du mystère renfermé dans cette âme ténébreuse. Jamais il ne riait ; mais ses lèvres se plissaient fréquemment, par un rictus narquois, insupportable comme une raillerie perpétuelle.

Presque à sa sortie de l'école normale, séduit par des relations de voisinage, poussé par une affinité de race, il avait épousé une fille de Chizet, Fantine, aux yeux de velours noyés de langueur, remplis des reflets nacrés des ciels d'Orient. Mais chétive, maigriote et malade, très au-dessous de lui comme intelligence, elle lui devint bientôt un fardeau. Sans enfant, n'en désirant point d'ailleurs, après quelques mois de mariage, il la négligea totalement, la traita en servante. Il ne lui disait rien de sa vie, de ses occupations, de ses rêves, de ses ambitions même. Elle ne comptait plus pour lui. Soumise, elle lui obéissait comme l'esclave au maître, sans une plainte, sans une révolte apparente. Il pouvait croire qu'elle subissait stoïquement la loi de la fatalité, héritage ancestral. En réalité, elle souffrait atrocement de cet abandon et de son isolement, mais puisait dans ses sentiments religieux, inébranlables et vivaces, la force de souffrir et de se résigner.

Cet enfer domestique durait depuis quatre ans.

Cependant Rivat s'empressait :

— Asseyez-vous donc, Monsieur Parizet.

Il avançait une chaise, en prenait une près de lui, en face de sa fille, tandis que l'instituteur disait :

— Je voudrais vous entretenir d'une question très sérieuse, très importante pour vous... pour nous... pour la commune.

Et comme, à ces mots, Jeanne se levait, pensant laisser les deux hommes en tête à tête, il s'écria :

— Je vous en prie, Mademoiselle ! Vous ne serez pas de trop... au contraire... Votre jugement pèsera d'un grand poids dans la balance où vont être jetés les intérêts de la commune.

Il la regardait de côté. Son œil flambait. Elle se rassit. Il continua :

— Dimanche prochain, le Conseil municipal doit élire un maire. Il nous en faut un bon ! Vous vous rappelez le défunt : esprit brouillon, confus, borné, un pauvre homme voulant tout faire par lui-même, entreprenant mille choses qu'il ne savait pas mener à bien.

Il parlait, une rancune dans la voix, rapetissait l'ancien magistrat municipal, déformait ses actes, dénigrait sa conduite des affaires, son activité, son savoir, niait son mérite, lui refusait une valeur quelconque.

A dire vrai, ce dernier appartenant à la bonne bourgeoisie de Crusiole, s'était montré un maire comme on en rencontre peu. Intelligent, actif, entreprenant, audacieux même, bon administrateur, il examinait soigneusement chaque question. Il ordonnait et savait se faire obéir, mais tenait à l'écart Parizet, dont il se méfiait à juste titre. Il l'utilisait seulement comme secrétaire.

L'instituteur avait rongé son frein, impuissant contre cette situation qui anéantissait ses ambitieux projets. La mort venait de le débarrasser de ce maître gênant, et de vastes horizons s'ouvraient devant lui.

— Donc il nous faut un maire ! reprit-il, le contraire de celui-là... et...

Il s'arrêta un instant, caressant sa barbe, ménageant son effet, puis brusquement :

— J'ai pensé à vous, Rivat.

— A moi ? fit le meunier sursautant, un ébahissement sur la figure. A moi ?

Parizet guettait l'impression de ses paroles sur le visage de son interlocuteur. Il répéta :

— A vous !... et plusieurs conseillers partagent mon avis.

Après le premier moment de stupeur, une joie descendait dans l'âme de Rivat.

Ainsi, on l'estimait capable de remplir les fonctions de maire ! Bien mieux, on le mettait en parallèle avec l'ancien ; on lui reconnaissait toutes les qualités qu'on refusait à ce dernier. Sa vanité se trouvait singulièrement chatouillée. Une béatitude parut sur sa figure. Il se rengorgea dant son col à demi empesé, dont les pointes se dressaient de chaque côté de son menton. Cependant, craignant de paraître trop heureux, il risqua :

— Mais... voyons...

— Il n'y a pas de mais !... trancha l'instituteur, lui coupant la parole ; et il affirma l'idée lancée, gagnant du terrain. Rivat devait accepter. N'occupait-il pas dans le canton une situation prépondérante ? N'avait-il pas su par son labeur réaliser une fortune... la plus belle de la commune ? Ne savait-il pas la faire admirablement valoir, fournissant ainsi une preuve certaine qu'il administrerait parfaitement les deniers publics ? Et puis ne posait-il pas un pied dans les deux camps ? D'une part, les cultivateurs du canton seraient fiers de nommer maire un des leurs, arrivé à la force du poignet ; de l'autre, sa fille, commensale habituelle de Malotte, l'intime de M^{lle} de Savigny, lui assurait par cette relation la bienveillance du château et l'accueil empressé de la bourgeoisie.

Sans le savoir, l'instituteur touchait la corde sensible. Immédiatement Rivat se représenta combien cette dignité favoriserait ses desseins. Jusqu'alors, il appréhendait que sa condition trop humble, malgré sa fortune, ne mît un obstacle au mariage rêvé pour sa fille,

mais une fois maire !... N'acquerrait-il pas un prestige vainqueur ? L'écharpe lèverait toutes les difficultés... C'était une chance inespérée... et Parizet disait :

— Il n'y a pas à hésiter ! Au surplus, je ne vous demande pas une réponse aujourd'hui même. Vous réfléchirez ! Pesez le pour et le contre. Demain vous m'apprendrez votre acceptation.

Il parlait, choisissant ses mots, arrondissant ses phrases. Il s'adressait plutôt à Jeanne qu'à son père, désirant la mettre dans ses intérêts.

La jeune fille gardait le silence, mais parfois inclinait la tête en signe d'assentiment, tandis que Rivat dodelinait la sienne d'un air béat et satisfait. L'instituteur se sentait maître du terrain, sûr de tenir son homme.

Le soir tombait. De longues traînées de nuages orangés flottaient dans le ciel. Elles jetaient à travers la pièce des teintes d'incendie, brillaient sur le poli des hautes armoires cirées, luisaient sur la longue table au centre de la salle, arrachaient des éclairs aux cuivres posés sur le haut manteau de la cheminée. La porte s'ouvrit. Des filles de ferme, des domestiques, entrèrent, se précipitèrent bruyamment, se poussant, se pressant, rieurs ; mais à la vue du visiteur causant avec le patron et leur jeune maîtresse, ils s'arrêtèrent, muets, figés. Les garçons enlevèrent leurs casquettes.

Parizet se leva. Les servantes étendaient les nappes, commençaient à dresser le couvert.

— J'attends votre réponse demain, dit-il.

Rivat ne voulait pas le laisser partir.

— Restez à dîner avec nous, Monsieur Parizet.

Et comme celui-ci hésitait.

— Sans façon, reprit le meunier.

Jeanne ajouta :

— Nous enverrons prévenir chez vous.

L'instituteur esquissa un geste de la main :

— Oh ! inutile !

Il se décidait sur l'intervention de la jeune fille, remerciait, et le meunier continua, se tournant vers elle :

— Tu tiendras compagnie à M. Parizet. Moi, je vais chercher une bouteille.

Il compléta en clignant un œil :

— Une vieille !

— Pour boire au succès de votre élection, conclut Parizet avec son énigmatique sourire.

— C'est ça !... C'est ça !... clama le bonhomme ravi à cette idée, et il partit à grands pas.

Depuis son retour de pension au Moulin de Chantemerle, Jeanne Rivat faisait une profonde impression sur l'instituteur. A son insu, elle s'était emparée de lui, hantait ses rêves. Lorsque l'occasion se

présentait, rare cependant, il se montrait empressé, affable, galant, mais sans rien oser qui pût démasquer ses intentions, de peur de l'éloigner de lui. Un monstrueux projet s'échafaudait dans son âme. Sa femme ne comptait plus pour lui ; mieux encore : il la traînait comme un forçat son boulet, l'abreuvait de mépris et de mauvais traitements, dans l'intention de l'amener à divorcer. Libre alors, il pourrait épouser Jeanne Rivat. Chaque jour ce dessein s'affirmait davantage dans son esprit, prenait corps.

Ensorcelé d'abord uniquement par le charme et la grâce de la jeune fille, pensant à elle seule, il en vint petit à petit à supputer la rondeur de sa dot qui le mettrait en relief, l'aiderait à monter. Il se voyait, grâce à elle, atteignant vite une situation très supérieure à celle de modeste instituteur. Il comptait se lancer dans la politique, songeait à la députation, ce rêve de tous les ratés et des politiciens de faubourgs et de tripots.

Ce soir-là, il se trouvait, pour la première fois, en tête à tête avec elle : et malgré le brouhaha de la pièce, où les servantes achevaient de dresser le couvert, il se sentit tout à coup embarrassé, intimidé. Il éprouvait un étrange émoi. Cet homme qui n'avait jamais pris que son intérêt pour guide, dont le cœur ne battait pour aucune idée noble et généreuse, subissait la magique puissance d'un sentiment vrai. Jeanne exerçait sur lui une fascination. Il ne se lassait pas de la contempler. Il détaillait son profil délicat, sa transparente carnation de blonde qui se rosait à la flamme des grosses bûches, pétillant dans la vaste cheminée, où ronronnaient de lourdes marmites pendues à des crémaillères. Il remarquait les moindres choses : une fossette mettant une ombre au coin de la bouche et s'enfonçant lorsqu'elle souriait ; la longueur de ses cils ; son cou dégagé sortant frais et blanc d'un col de dentelles ; son buste plein ; sa taille amincie qui, la rendant svelte, la rendait presque grande malgré sa petite stature ; et surtout sa chevelure tordue sur le sommet de la tête, en grosses tresses aux reflets nacrés, comme semées d'une poussière de perles.

Il la regardait avidement, si jolie, si désirable. Il songeait. Quelle joie de l'avoir à lui ! quelle ivresse de l'appeler sa femme ! quel triomphe de la promener à son bras ! Était-elle vraiment la fille de ce paysan ? de ce rustre ? Il le jugeait à sa vraie valeur, mais vaniteux, enflé des compliments lourdement assénés. Il s'applaudissait de son idée de présenter sa candidature aux fonctions de maire. Une trouvaille de génie. Le meunier, très flatté, ne demandait pas mieux. Parizet se croyait certain de réussir, et il combinait des projets, se traçait la conduite à tenir. Il le façonnerait à sa guise, régnerait en son lieu et place, prendrait sur lui un empire absolu, s'imposerait de telle sorte que, devenu indispensable, il obtiendrait Jeanne sans la moindre difficulté. A cette pensée, une joie lui gonflait le cœur. Il se forgeait une félicité sans pareille de la vie passée auprès d'elle.

Parfois, lorsque leurs yeux se rencontraient, il baissait les siens, craignant d'y laisser lire trop tôt sa pensée ; ou plutôt, ne pouvant soutenir un regard en face, surtout celui-là. Il la voyait si pure, tellement innocente, ignorante des réalités et des hideurs de la vie, si incapable de soupçonner un mauvais désir, qu'il en demeurait ébloui et embarrassé.

Autour d'eux la vie s'agitait. Les filles de ferme posaient sur la table des cruches de vin, apportaient des brocs d'eau fraîche, allumaient la lampe de la suspension descendant de la maîtresse poutre du plafond noirci. Un cliquetis de vaisselle bruissait, mêlé aux pas pressés, à des rires étouffés, au froufroutement des mots chuchotés à mi-voix.

Il fallait parler, pourtant. Parizet craignit que son silence ne parût ridicule, impoli peut-être. S'arrachant avec effort à son extase, il s'enhardit :

— Votre père doit accepter la mairie, Mademoiselle. Grâce à son savoir-faire, à son activité, il nous rendra de réels services. Vous nous aiderez à le décider. Vous possédez certainement une grande influence sur lui, et...

Elle hésitait, demandait :

— Ne prendrait-il pas une lourde tâche... une grosse responsabilité ?

Il se récria :

Ne serait-il pas là, lui, le modeste secrétaire, chargé de la pape-rasse et très au courant, prêt à éviter au maire la besogne fastidieuse, à lui faciliter les débuts, à lui épargner les difficultés ? Son père devrait seulement administrer, garder le beau rôle qu'il saurait si bien tenir.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, dans les cas délicats, il trouverait en vous, Mademoiselle, son Antigone, pour le conseiller, le diriger, par vos connaissances et votre jugement.

— Moi !... s'exclama-t-elle en souriant.

Mais Rivat, chargé de bouteilles poudreuses, revenait.

— A table ! à table ! fit-il joyeusement, le dîner n'attend pas !

Tout le monde s'assit et le repas commença.

La soupe aux choux, baignant un épais quartier de lard, fumait dans les assiettes creuses. Filles et garçons, alignés sur des bancs, mangeaient, les coudes sur la nappe, le dos voûté, le cou tendu, la tête allant chercher la main qui tenait la cuillère remplie. On entendait seulement le cliquetis des couverts, le ruissellement des grandes lampées gloutonnement avalées. Une buée montait, pâlisant la lumière jaune de la lampe. Bientôt circulèrent des miches lourdes, plates, semblables à des meules, que chacun, le bras gauche tendu, appuyait sur sa poitrine, pour s'y tailler une large tranche ! en même temps les brocs de vin se vidaient. Les langues se délièrent. Des rires coururent.

Au bout de la table, en face du père Rivat, et à droite de Jeanne, Parizet observait. Il comparait la jeune fille à ceux qui l'entouraient. Elle se tenait droite, sans raideur, très naturelle, mangeant sans hâte, le geste sobre, les coudes près du corps, sans pose ni affectation. Tandis que tous coupaient méticuleusement leur pain, le pouce écarté, en trempaient de longs éclats dans la sauce, mor-daient à même, elle rompait le sien par petits morceaux, d'une seule bouchée, ne buvait pas son verre d'un trait, ne nettoyait pas son assiette comme un chien lèche son écuelle. Ces mille détails, cri-térium d'une éducation raffinée, émerveillaient l'instituteur. Il l'exa-minait, ne parlait pas, distrait par sa préoccupation, songeait à part lui :

— Quelle aisance ! Quelle grâce ! Distinguée de manières, bien élevée ! Quelle femme elle fera !

Cependant le dîner s'avavançait. Le fromage passait ; un fromage blanc, épais, crémeux, fabriqué dans la ferme. Rivat déboucha les bouteilles, et lorsque chacun fut servi, dans le recueillement de la dégustation, il dit, levant son verre :

— A votre santé, Monsieur Parizet !

Les bras se tendirent : un cliquetis vibra un instant. D'une voix forte, l'instituteur reprit :

— A la vôtre !... Monsieur le Maire !

Une stupeur passa. Le silence tomba profond. Les têtes se tour-nèrent, dévorant les deux hommes ; puis, soudain, des questions se croisèrent :

— C'est vrai ? Dites !... Patron !... C'est fait alors ?

Rivat, bouffi d'orgueil, serrait les mains... balbutiait...

— Mais oui !... mais oui !...

Ce titre le flattait immensément. Il se sentait grandi devant ses gens, élevé au-dessus de ses concitoyens, au-dessus de lui-même. Simple cultivateur l'instant d'avant, il devenait le premier magis-trat de sa commune, du canton. La vie lui apparaissait en rose. L'avenir lui appartenait.

Un cri éclata :

— Vive M. le Maire !

En tumulte, on se leva de table. Les convives sortirent discu-tant, riant, commentant la nouvelle. Parizet prenait congé, remer-ciait encore, s'inclinait devant la jeune fille avec des mots gracieux. Il s'estimait satisfait de son audace, heureux de la réussite, fier de son habileté.

Par la porte ouverte, un vent frais se rua dans la pièce, rafraîchis-sant l'air, épaissi par la buée des mets, les respirations et la fumée des vins. Dans le ciel noir, des millions d'étoiles scintillaient, trouaient les ténèbres de leur pâle clarté, et dans le fond de la plaine, à l'horizon, le disque de la lune émergeait. Elle montait lentement, semant l'atmosphère d'une poussière d'argent. Sa tranquille lumière

s'étalait sur les vastes prairies, noyait de blancheur les fermes et les villages, épars dans l'étendue, striait de mille éclairs d'acier les filets d'eau courant au creux des ruisseaux, se reflétait dans la Theille endormie et dans l'étang du moulin.

— Alors ! c'est accepté ! demanda l'instituteur arrêté sur le seuil.

— Ma foi, répliqua Rivat bonhomme. Maintenant que vous l'avez annoncé, il serait un peu tard pour s'en dédire.

— Eh bien ! j'en suis content, Monsieur le Maire !

Il prononça de nouveau ce titre, enflant la voix, lui donnant une énorme emphase, et le meunier pavanait, grisé de cet honneur.

— Tope-là ! reprit-il tendant la main. Je vous accompagne.

Comme Parizet s'en défendait, se prétendait confus.

— Il fait beau ! Un bout de chemin seulement, jusqu'aux premières maisons de Crusiole.

Et tous deux se mirent en marche, côte à côte, le long du sentier pierreux, encaissé entre des haies touffues.

Ils allaient en silence, plongés chacun dans ses réflexions, lorsque tout à coup l'instituteur dit :

— M^{lle} Jeanne doit vous donner du souci. Elle est en âge de se marier ; et fine, charmante, comme il faut, elle ne prendra pas le premier venu.

— Oui, répondit le meunier rêveur. On me l'a demandée... plusieurs fois...

— Bah ! jeta l'instituteur subitement attentif.

— Oui !... et... croyez-vous !

Le bonhomme s'arrêta brusquement, frappa le sol du pied, perdant toute prudence.

— Aujourd'hui même, Guinet... le sergent.

— Guinet ?... le sergent ?... répéta Parizet inquiet, semblant chercher de qui Rivat voulait parler.

— Du Quart-Guinet ! Ma sœur est venue en toucher un mot à ma fille.

— M^{lle} Louise Rivat ?... De l'école libre ?...

— Elle-même !

L'instituteur respira fortement. Une colère grondait en lui. Allait-il perdre tout le fruit de ses efforts ? Prêt à éclater, il se contint, de peur de lâcher des paroles désobligeantes.

— De l'école libre, continua-t-il. Il y a du curé là-dessous... et, voyez-vous, Monsieur le Maire, quand les curés s'en mêlent, ils brouillent les affaires.

— Oh ! mais non ! oh ! mais non ! répartit le meunier avec un gros rire, et se remettant en marche. Ce n'est pas fait encore. Ecoutez donc. Je peux bien vous dire à présent, n'est-ce pas ? Puisque nous n'allons faire qu'un.

A cette idée, il s'esclaffa, tandis que Parizet attendait, blême, et baissant la voix :

— C'est Bernard de Savigny, le lieutenant, qui sera mon gendre.

— Hein ! s'exclama l'instituteur.

— Chut ! chut !... Il n'y a rien de décidé. C'est seulement mon projet. Les Savigny sont ruinés. J'ai acheté toutes leurs terres. Ils les recouvreront avec la main de Jeanne... Est-ce habile... hein ?

Il souriait béatement, tandis que, sans répondre, Parizet réfléchissait. Cette nouvelle l'accablait. Elle paraissait beaucoup plus grave que la candidature du sergent Guinet. Elle avait chance de réussir, détruisant ses rêves. Des gouttes de sueur perlèrent à son front. Il ne voyait pas clair encore dans tout cela. Quelle conduite tenir ? De quelle façon se mettre à la traverse ? Cependant il se ressaisit, murmura :

— Mon compliment ! ça ferait un joli couple... Votre fille le mérite bien.

Ils arrivaient aux premières maisons. Ils s'arrêtèrent.

— Au revoir ! Monsieur Parizet.

— Monsieur le maire ! Votre serviteur... A propos, j'oubliais : on annonce aujourd'hui un passage de troupes à Crusiolo pour les manœuvres d'automne. Vous inaugurerez vos fonctions à cette occasion... Je vous laisse aller... au revoir !

Leurs mains se serrèrent, et le bonhomme s'en retourna.

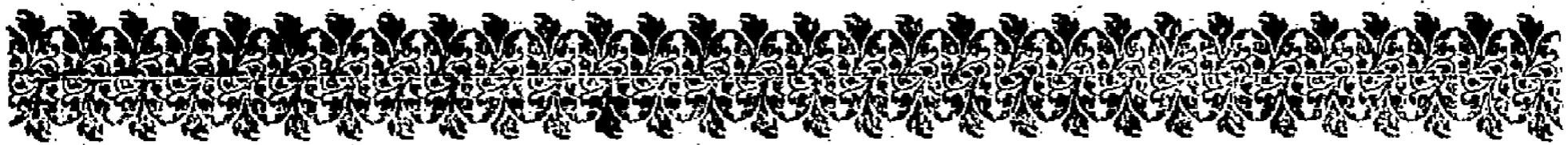
— Vieil imbécile, pensait l'instituteur immobile, regardant la silhouette diminuer, s'estomper dans l'ombre claire, disparaître à un tournant du chemin. Je tiens tes secrets... Bien fin si tu les réalises... A nous deux !... Je mettrai en mouvement les Loges. Du Savigny on ne fera qu'une bouchée. Il est déjà coté à celle de Pernon... Quant à toi, Guinet, je te tiens. Ah ! mon cher F... ! ah ! tu te sers des curés ! ah ! tu fais marcher les religieuses pour ton compte ! C'est à cela que servent les leçons que tu reçois à la Loge ? Eh bien ! nous verrons si tu auras la petite...

Il soupira profondément.

— La jolie fille !... murmura-t-il.

Et lentement, il regagna sa demeure.





LES LIVRES

L'Inquisition. — *Les temps, les causes, les faits* (avec lettre-préface de M. J. Guiraud, professeur d'histoire à l'Université de Besançon), par le chanoine Maurice Landrieux, vicaire général de Reims. — 1 vol. in-16 de 166 pages, 0 fr. 60, chez Lethielleux, Paris.

« Vous abordez de face, sans réticence, et sans faux-fuyant, le grave problème de l'Inquisition, écrit M. J. Guiraud ; votre livre rendra les plus grands services, parce qu'il a été écrit avec le seul souci de la vérité. Il l'expose avec une entière loyauté, une compétence indiscutable et une clarté qui portera la lumière dans tous les esprits que n'obscurcissent ni la passion ni le préjugé... »

« La brochure que M. l'abbé Landrieux vient de publier sur l'Inquisition est bien la réfutation la plus forte que nous ayons des calomnies accumulées contre l'Eglise, à propos de cette institution si discutée. L'auteur aborde son sujet avec les dispositions que la critique exige aujourd'hui de tous ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire... En somme, et pour dire toute notre pensée, son livre est une des meilleures, sinon la meilleure apologie qu'on ait encore faite de l'Inquisition papale. »

E. VACANDARD.

Revue du clergé français, septembre 1911.

« Précieux petit volume, écrit Mgr Baudrillart, qui dispensera journalistes et conférenciers d'un grand nombre de lectures : M. Landrieux les a faites pour eux et leur en donne la substance... Je suis d'accord avec lui sur l'ensemble et je souscris pleinement à l'appréciation très favorable qu'exprime M. J. Guiraud dans sa lettre-préface... »

Revue d'Apologétique, 15 mai 1911.

« La nouvelle brochure de M. Landrieux fait la lumière avec une clarté et une force où je ne crois pas que personne ait encore atteint avant lui. Sur l'Inquisition médiévale notamment, il a des pages d'une netteté incomparable et montre à merveille comment les choses se sont passées, comment l'Eglise a su concilier aux diverses époques le zèle des principes rappelés dans une longue et substantielle note des pages 61-62, et le sens des circonstances. — Travail à faire lire et à développer dans tous nos cercles d'études. »

L'Ami du Clergé, 29 juin 1911.

Le Gérant : Flavien BRENIER.



TABLE DES MATIÈRES

I. — TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES COLLABORATEURS

H. BRAUVEILER.

Le péril maçonnique en Allemagne. 265

FLAVIEN BRENIER.

Bibliographie antimaçonnique. 65
La Franc-Maçonnerie en Russie. 273

HENRY BRONGNIART.

Inéligibilité des Francs-Maçons. 125
Un Pacifiste au Paradis, conte. 314
Compte rendu. 70

DES JONCHERETS.

Toc, nouvelle. 205

MICHEL DU MONT.

Le livre de Flavien Brenier. 369

ABBÉ G. DUPERRON.

Le Sâr Péladant et Jeanne d'Arc. 408
Compte rendu. 141

PAUL FEUILLETTE.

Le problème de la mode.	307
La légende du Mont Saint-Michel.	439

ARMAND GRANEL.

Un livre disparu.	200
Une date maçonnique à faire connaître : le 26 août 1799.	435

OSCAR HAVARD.

Les milices temporelles de l'Eglise.	53, 113, 178
--	--------------

H. DE LA MONTAGNE.

Les derniers Templiers.	289
---------------------------------	-----

ROBERT LAUNAY.

La Révolution dans la Marine.	195
---------------------------------------	-----

G. DE LAFONT DE SAVINES

Revue critique des Revues juives.

Angleterre.	33
Allemagne.	37
République Argentine.	39
Autriche.	40
Belgique.	40
Espagne.	41
Etats-Unis.	42
France	44
Italie.	48
Roumanie.	48
Russie.	48
Portugal.	49
Turquie.	50
Variétés.	51

OBAIDALLAH.

Les Convents de 1913.	373
-------------------------------	-----

PHILOSYROS.

La Franc-Maçonnerie en Syrie.	171
---------------------------------------	-----

Les Juifs et le Talmud.	256
Les sociétés populaires et l'armée pendant la Révolution.	426

LA RÉDACTION.

Les idées et les faits.

La guérison du Saint-Père.	1
La gangrène judiciaire.	2
La liste s'allonge.	5
L'attentat d'Hanoï.	7

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.

Les dessous du <i>Sillon</i>	112, 162, 250, 364
--	--------------------

Les idées et les faits.

Paroles d'Evêques.	73
Justice et légalité.	79
Les bienfaits de la résistance.	81
Simple comparaison.	85
Autres comparaisons.	86
Au Portugal.	90
La Franc-Maçonnerie en Italie.	94
Les mutineries militaires en France.	97
Le rapport d'Etienne.	100
Le F. . . Furnémont.	100
Mort de Mgr Delamaire.	145
Paroles d'Evêque.	145
La médaille de 1870.	147
L'Anti-Antimaçonnerie.	147
Les feux de bivouac.	149
La culture morale.	152
Les sociétés secrètes et la loi.	153
La Terreur maçonnique en Turquie.	155
Une confirmation épiscopale.	213
La reprise des inventaires.	214
Les élections cantonales.	216
Le moyen de vaincre.	219
Franc-Maçonnerie et Socialisme.	223
L'Antimaçonnerie en Italie.	228
La Terreur maçonnique en Turquie.	229
La Terreur Maçonnique en Portugal.	231
Les Carbonari portugais à l'œuvre.	232
Syndicalisme et corporation.	234
La force catholique.	237

La crise syndicaliste.	238
Dans les hôpitaux laïcisés.	240
Aurons-nous la guerre ?.	243
Mort de M. Henry Jouin.	246
Comparaisons.	326
L'appel aux armes.	329
La leçon de l'Ulster.	332
Diderot et la neutralité scolaire.	236
Diderot et l'Encyclopédie.	339
La Franc-Maçonnerie et la Sainte Alliance.	340
La pensée et le geste.	243
Gémissons ! Gémissons ! Gémissons !	345
« Opposants » révolutionnaires.	347
La doctrine antimaçonnique.	349
Le crime rituel de Kieff.	351
Un parallèle.	357
Profession religieuse.	357
Henry Brongniar et les occultistes.	358

II. — COMMUNICATIONS DE LA LIGUE FRANÇAISE ANTIMAÇONNIQUE.

1. — Ligue Française Antimaçonnique.

Dijon.	107
Beaune.	107
Lyon	108
Valence.	108
Avignon.	108
Aix-en-Provence.	108
Marseille.	108
Toulon.	108
Fréjus.	109
Draguignan.	109
Cannes.	109
Nice.	109
Conseil Antimaçonnique de Provence.	106
Troyes.	110
Brésil.	110
Roumanie.	110
Conseil Central.	158
Rapports semestriels.	158
Librairie.	159
Sections de Paris.	248
Les Juifs et le Talmurd.	247
Théosophes et Théosophie.	248
Notre nouveau local.	325

2. — L'Institut Antimaçonnique de Paris.

ABBÉ G. DUPERRON.

La Doctrine maçonnique.	8
Le Symbolisme maçonnique :	10

G. DE LAFONT DE SAVINES.

La question juive.	103
Les raisons de l'antisémitisme.	103
Les conversions juives.	104
Efforts faits dans les divers pays pour solutionner la question juive.	105

MARC LENOBLE.

L'administration du Grand Orient.	160
---	-----

BIBLIOGRAPHIE

GUY BALIGNAC.

Quatre ans à la Cour de Saxe.	72
---------------------------------------	----

FLAVIEN BRENIER.

Les Juifs et le Talmud.	256
---------------------------------	-----

HENRY BRONGNIART.

Le Pacifisme et l'Eglise.	141
-----------------------------------	-----

AUGUSTIN COCHIN.

La crise de l'Histoire révolutionnaire.	69
---	----

CHANOINE V. DAVIN.

Bossuet, Port-Royal et la Franc-Maçonnerie.	68
---	----

PAUL FEUILLETTE.

L'Eglise et le travail.	70
---------------------------------	----

CH. FLEURY.

La République juive.	72
------------------------------	----

LOUIS FOISIL.

La Légende du Mont Saint-Michel.	439
--	-----

OSCAR HAVARD.

Histoire de la Révolution dans les ports de guerre. Tome II :
Brest, Rochefort. 195

JEAN KOTSKA

Lucifer démasqué. 65

CHANOINE MAURICE LANDRIEUX.

L'Inquisition (les causes, les faits). 460

BARONNE DE MONTENACH.

Le Problème de la Mode. 307

ERNEST NYS

Idées modernes, Droit international et Franc-Maçonnerie. 67

J. PÉLADAN.

Le Secret de Jeanned'Arc. 408



POST LEGAL
VIENNE
Année 14

La Revue
Antimagonnique

N° 8 — Juin 1913

Rédaction et Administration:

66, rue Bonaparte — PARIS (VI^e)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

Les ouvrages énumérés ci-après sont en vente dans nos bureaux aux prix marqués. Toute personne justifiant de sa qualité d'abonné à la « Revue Antimaçonnique », de membre de la « Ligue Française Antimaçonnique », ou de ligieuse de la « Ligue Jeanne-d'Arc », aura droit à une réduction de 10 0/0 sur les prix indiqués.

En outre, par suite d'une entente avec les principales maisons d'édition, notre service de Librairie pourra procurer à nos abonnés et ligieux TOUTES LES NOUVEAUTÉS, romans, brochures ou même livres techniques, paraissant en Librairie, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER SUR CES OUVRAGES DE LA MÊME RÉDUCTION DE 10 0/0. Pour jouir de cet avantage, nos abonnés et ligieux n'auront qu'à adresser toutes leurs commandes de livres au

Service de Librairie de la « Revue Antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

- BARRUEL : Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme** (très rare). Cinq volumes grand in-8°. 35 »
- DESCHAMPS : Les Sociétés secrètes et la Société** (très rare). Trois forts volumes in-4°. 45 »
- Le Répertoire Maçonnique**, contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies. Un fort volume in-8°. 7 50
- COMMANDANT CUIGNET : Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (1^{re} série). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach**. Un volume in-16 de 150 pages. » 75
- Mgr DELASSUS : La Conjuratation antichrétienne** (ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques). Trois forts vol. in-12. 10 »
- Abbé Emm. BARBIER : Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise**. Un volume in-8°. 3 50
- Nel ARIÈS : Le Sillon et le mouvement démocratique**. Un vol. in-12. 3 50
- Gustave BORD : La Conspiration révolutionnaire de 1789**. Un fort volume in-8° orné de plusieurs planches. 7 50
- Abbé VIAL : Jeanne d'Arc et la Monarchie**. Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. 10 »
- Antoine BAUMANN : Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). » 25
- LOUIS HOSOTTE : Histoire de la Troisième République (1870-1910)**. Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. 7 »
- OSCAR HAVARD : La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. 2 50
- PAUL FESCH : Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. 4 »
- CHARLES FLEURY : La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. 3 50
- G. DE CONTENSON : L'Avenir du Patriotisme**. (Ouvrage traitant des divers problèmes nationaux actuels, et notamment de la prépondérance politique du Midi, Malgré son infériorité en population et en richesse. Nombreuses statistiques.) Un volume in-12 3 50
- MARQUIS DE MOUSSAC : Une Corporation d'autrefois encore vivante aujourd'hui : Les Bouchers de Limoges**. Un volume in-8°. 2 »
- MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT : De Monroe à Roosevelt (1823-1905)**. Préface du comte d'Haussonville. Ouvrage couronné par l'Académie française. 5 »

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces.

Vins de Bordeaux

MAISON FONDÉE EN 1849

S. DEMAY de CERTAN & C^{ie}

47, rue Notre-Dame, BORDEAUX

Extrait du Prix courant Automne 1912

Vin rouge, bon ord. fr. 430 la Bque	Vin blanc, bon ord. fr. 435 la Bque
St-Emilionnais. . . fr. 450 —	Entre-Deux Mers 1/2 sec fr. 450 —
Médoc. fr. 475 —	Graves, sec ou 1/2 doux fr. 480 —

Vins fins en fûts et en caisses. — Vins de Messe

MÉDOC-MOUSSEUX, 24, 30, 36 fr. la caisse de 12 bouteilles
Franco gares de France

A Jésus Adolescent

M^{ME} T. DEGRAND-MAGNAC

93, rue de Sèvres, 93 — PARIS

Objets de Piété — Petite lingerie d'Eglise
Spécialité d'Articles pour 1^{re} Communion

LOURDES HOTEL DE L'UNIVERS

Boulevard de la Grotte

5 m. de la Grotte

TRÈS RECOMMANDÉ

Journée depuis 7 fr. 50.

Réductions par Groupes.

Tailleur pour hommes LEDEZ & VIGNAL

189, Boul. St-Germain, PARIS

Téléphone : 522-05



ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES

Ambulances Automobiles

et TRACTION ANIMALE



TÉL. 703-29

TÉL. 703-29

Gardes-Malades à domicile — Massages — Ventouses

DÉSINFECTION D'APPARTEMENTS, LINGE, LITERIE

PARIS — Rue de Sèvres, 7 — PARIS

Maison de Santé, Convalescence, Cures d'air et repos à NOGENT (Seine) : 30, r. de Plaisance.

Téléphone : 257

Ouverte à tous les Médecins. — Chauffage central. — Électricité. — Service religieux. — Pavillon de retraite

CHOCOLAT FOUCHER

126, Rue du Bac, PARIS

TÉLÉPHONE 703.09

SUCCESSALE :

38, Chaussée d'Antin, PARIS

TÉLÉPHONE 271.0

RAMLOT

76, rue de Rennes, PARIS

TAILLEUR CIVIL, MILITAIRE, ECCLESIASTIQUE
Chemiserie, Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « **REVUE ANTIMAÇONNIQUE** »

HOTEL

**NANTES. — Nouvel Hôtel de
Bretagne. 23, rue de Strasbourg
Confort moderne, cuisine sans rivale.**

DÉPÔT LÉGAL
VIENNE
N° 14
Année 1913

à *Revue*
Antimagonnique

N° 9 — Juillet 1913

Rédaction et Administration:
66, rue Bonaparte — PARIS (VI^e)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

Les ouvrages énumérés ci-après sont en vente dans nos bureaux aux prix marqués. Toute personne justifiant de sa qualité d'abonné à la « Revue Antimaçonnique », de membre de la « Ligue Française Antimaçonnique », ou de ligueuse de la « Ligue Jeanne-d'Arc », aura droit à une réduction de 10 0/0 sur les prix indiqués.

En outre, par suite d'une entente avec les principales maisons d'édition, notre service de Librairie pourra procurer à nos abonnés et ligueurs TOUTES LES NOUVEAUTÉS, romans, brochures ou même livres techniques, paraissant en Librairie, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER SUR CES OUVRAGES DE LA MÊME RÉDUCTION DE 10 0/0. Pour jouir de cet avantage, nos abonnés et ligueurs n'auront qu'à adresser toutes leurs commandes de livres au

Service de Librairie de la « Revue Antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

- BARRUEL : Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme (très rare). Cinq volumes grand in-8°. 35 »
- DESCHAMPS : Les Sociétés secrètes et la Société (très rare). Trois forts volumes in-4°. 45 »
- Le Répertoire Maçonnique, contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies. Un fort volume in-8°. 7 50
- COMMANDANT CUIGNET : Souvenirs de l'Affaire Dreyfus (1^{re} série). Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach. Un volume in-16 de 150 pages. » 75
- Mgr DELASSUS : La Conjuratïon antichrétienne (ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques). Trois forts vol. in-12. 40 »
- Abbé Emm. BARBIER : Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise. Un volume in-8°. 3 50
- Nel ARIÈS : Le Sillon et le mouvement démocratique. Un vol. in-12. 3 50
- Gustave BORD : La Conspiration révolutionnaire de 1789. Un fort volume in-8° orné de plusieurs planches. 7 50
- Abbé VIAL : Jeanne d'Arc et la Monarchie. Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. 10 »
- Antoine BAUMANN : Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie (Brochure de propagande). » 25
- LOUIS HOSOTTE : Histoire de la Troisième République (1870-1910). Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. 7 »
- OSCAR HAVARD : La Persécution et la Résistance (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. 2 50
- PAUL FESCH : Procès et Martyre de Jeanne d'Arc (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. 4 »
- CHARLES FLEURY : La République Juive (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. 3 50
- G. DE CONTENSON : L'Avenir du Patriotisme. (Ouvrage traitant des divers problèmes nationaux actuels, et notamment de la prépondérance politique du Midi. Malgré son infériorité en population et en richesse. Nombreuses statistiques.) Un volume in-12 3 50
- MARQUIS DE MOUSSAC : Une Corporation d'autrefois encore vivante aujourd'hui : Les Bouchers de Limoges. Un volume in-8°. 2 »
- MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT : De Monroe à Roosevelt (1823-1905). Préface du comte d'Haussonville. Ouvrage couronné par l'Académie française. 5 »

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces.

Vins de Bordeaux

MAISON FONDÉE EN 1849

S. DEMAY de CERTAN & C^{ie}

47, rue Notre-Dame, BORDEAUX

Extrait du Prix courant Automne 1912

Vin rouge, bon ord. fr. 130 la Bque	Vin blanc, bon ord. fr. 135 la Bque
St-Emilionnais. . . fr. 150 —	Entre-Deux-Mers 1/2 sec fr. 150 —
Médoc. fr. 175 —	Graves, sec ou 1/2 doux fr. 180 —

Vins fins en fûts et en caisses. — Vins de Messe

MÉDOC-MOUSSEUX, 24, 30, 36 fr. la caisse de 12 bouteilles
Franco gares de France

A Jésus Adolescent

M^{ME} T. DEGRAND-MAGNAC

93, rue de Sèvres, 93 — PARIS

Objets de Piété — Petite lingerie d'Eglise
Spécialité d'Articles pour 1^{re} Communion

LOURDES HOTEL DE L'UNIVERS

Boulevard de la Grotte

5 m. de la Grotte

TRÈS RECOMMANDÉ

Journée depuis 7 fr. 50.

Réductions par Groupes.

Tailleur pour hommes LEDEZ & VIGNAL

189, Boul. St-Germain, PARIS

Téléphone : 522-05

ASSOCIATION GÉNÉRALE

DES

Ambulances Automobiles

et TRACTION ANIMALE

TÉL. 703-29

TÉL. 703-29

Gardes-Malades à domicile — Massages — Ventouses

DÉSINFECTION D'APPARTEMENTS, LINGE, LITERIE

PARIS — Rue de Sèvres, 7 — PARIS

Maison de Santé, Convalescence, Cures d'air et repos à NOGENT (Seine) : 30, r. de Plaisance.

Téléphone : 257

Ouverte à tous les Médecins. — Chauffage central. — Électricité. — Service religieux. — Pavillon de retraite

CHOCOLAT FOUCHER

126, Rue du Bac, PARIS

TÉLÉPHONE 703.09

SUCCURSALE :

38, Chaussée d'Antin, PARIS

TÉLÉPHONE 271.0

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « REVUE ANTIMAÇONNIQUE »

HOTEL

NANTES. — **Nouvel Hôtel de Bretagne**, 23, rue de Strasbourg.
Confort moderne, cuisine sans rivale.

RAMLOT, 76, rue de Rennes,
PARIS. — Tailleur Civil, Militaire, Ecclésiastique, Chemiserie, Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

EBENISTERIE - TAPISSERIE

DÉCORATION D'INTERIEURS

Georges GUIGNAUD

Louis AMOS, Succ^r

23, rue de la Pépinière, PARIS

TÉLÉPHONE : 234-38

(Près la gare Saint-Lazare.)

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « REVUE ANTIMAÇONNIQUE »

HOTEL

NANTES. — **Nouvel Hôtel de Bretagne.** 23, rue de Strasbourg.
Confort moderne, cuisine sans rivale.

RAMLOT, 76, rue de Rennes,
PARIS. — Tailleur Civil, Militaire, Ecclésiastique, Chemiserie. Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES. —

Toutes opérations de ventes et achats d'immeubles. Prêts hypothécaires.
Léopold POUVREAU, 33 rue de Constantinople.

Vins de Bordeaux

MAISON FONDÉE EN 1849

S. DEMAY de CERTAN & C^{ie}

47, rue Notre-Dame, BORDEAUX

Extrait du Prix courant Automne 1912

Vin rouge, bon ord. fr. 130 la Bque	Vin blanc, bon ord. fr. 135 la Bque
St-Emilionnais. . . fr. 150 —	Entre-Deux Mers 1/2 sec fr. 150 —
Médoc. fr. 175 —	Graves, sec ou 1/2 doux fr. 180 —

Vins fins en fûts et en caisses. — Vins de Messe

MÉDOC-MOUSSEUX, 24, 30, 36 fr. la caisse de 12 bouteilles
Franco gares de France

A Jésus Adolescent

M^{ME} T. DEGRAND-MAGNAC

93, rue de Sèvres, 93 — PARIS

Objets de Piété — Petite lingerie d'Eglise
Spécialité d'Articles pour 1^{re} Communion

LOURDES HOTEL DE L'UNIVERS

Boulevard de la Grotte

5 m. de la Grotte

TRÈS RECOMMANDÉ

Journée depuis 7 fr. 50.

Réductions par Groupes.

Tailleur pour hommes LEDEZ & VIGNAL

189, Boul. St-Germain, PARIS

Téléphone : 522-05



TÉL. 703-29

ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES

Ambulances Automobiles

et TRACTION ANIMALE



TÉL. 703-29

Gardes-Malades à domicile — Massages — Ventouses

DÉSINFECTION D'APPARTEMENTS, LINGE, LITERIE

PARIS — Rue de Sèvres, 7 — PARIS

Maison de Santé, Convalescence, Cures d'air et repos à NOGENT (Seine) 30, r. de Plaisance.

Téléphone : 257

Ouverte à tous les Médecins. — Chauffage central. — Électricité. — Service religieux. — Pavillon de retraite

CHOCOLAT FOUCHER

126, Rue du Bac, PARIS

TÉLÉPHONE 703.09

SUCCESSALE :

38, Chaussée d'Antin, PARIS

TÉLÉPHONE 971.0

à Revue



Antimagonnique



N^{os} 10-11 — Août-Septembre 1913

Rédaction et Administration:

66, rue Bonaparte — PARIS (VI^e)

ÉBÉNISTERIE - TAPISSERIE

DÉCORATION D'INTERIEURS

Georges GUIGNAUD

Louis AMOS, Succ^r

23, rue de la Pépinière, PARIS

TÉLÉPHONE : 234-38

(Près la gare Saint-Lazare.)

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « REVUE ANTIMAÇONNIQUE »

HOTEL

NANTES. — **Nouvel Hôtel de Bretagne**, 23, rue de Strasbourg.
Confort moderne, cuisine sans rivale.

RAMLOT, 76, rue de Rennes,
PARIS. — Tailleur Civil, Militaire, Ecclésiastique, Chemiserie, Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES. —

Toutes opérations de ventes et achats d'immeubles. Prêts hypothécaires.
Léopold POUVREAU, 33, rue de Constantinople.

à Revue



Antimagonnique

troisième Année : N° 12. — Quatrième Année : N° 1 — Octobre-Novembre 1913

Rédaction et Administration :

66, rue Bonaparte — PARIS (VI^e)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

Les ouvrages énumérés ci-après sont en vente dans nos bureaux aux prix marqués. Toute personne justifiant de sa qualité d'abonné à la « Revue Antimaçonnique », de membre de la « Ligue Française Antimaçonnique », ou de ligueuse de la « Ligue Jeanne-d'Arc », aura droit à une réduction de 10 0/0 sur les prix indiqués.

En outre, par suite d'une entente avec les principales maisons d'édition, notre service de Librairie pourra procurer à nos abonnés et ligueurs TOUTES LES NOUVEAUTÉS, romans, brochures ou même livres techniques, paraissant en Librairie, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER SUR CES OUVRAGES DE LA MÊME RÉDUCTION DE 10 0/0. Pour jouir de cet avantage, nos abonnés et ligueurs n'auront qu'à adresser toutes leurs commandes de livres au

Service de Librairie de la « Revue Antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

- BARRUEL : Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme** (très rare). Cinq volumes grand in-8°. 35 »
- DÉSCHAMPS : Les Sociétés secrètes et la Société** (très rare). Trois forts volumes in-4°. 45 »
- Le Répertoire Maçonnique**, contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies. Un fort volume in-8°. 7 50
- COMMANDANT CUIGNET : Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (1^{re} série). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach**. Un volume in-16 de 150 pages. » 75
- Mgr DELASSUS : La Conjuration antichrétienne** (ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques). Trois forts vol. in-12. 10 »
- Abbé Emm. BARBIER : Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise**. Un volume in-8°. 3 50
- Nel ARIÈS : Le Sillon et le mouvement démocratique**. Un vol. in-12. 3 50
- Gustave BORD : La Conspiration révolutionnaire de 1789**. Un fort volume in-8° orné de plusieurs planches. 7 50
- Abbé VIAL : Jeanne d'Arc et la Monarchie**. Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. 10 »
- Antoine BAUMANN : Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). » 25
- LOUIS HOSOTTE : Histoire de la Troisième République (1870-1910)**. Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. 7 »
- OSCAR HAVARD : La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. 2 50
- PAUL FESCH : Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. 4 »
- CHARLES FLEURY : La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. 3 50
- G. DE CONTENSON : L'Avenir du Patriotisme**. (Ouvrage traitant des divers problèmes nationaux actuels, et notamment de la prépondérance politique du Midi, Malgré son infériorité, en population et en richesse. Nombreuses statistiques.) Un volume in-12. 3 50
- MARQUIS DE MOUSSAC : Une Corporation d'autrefois encore vivante aujourd'hui : Les Bouchers de Limoges**. Un volume in-8°. 2 »
- MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT : De Monroe à Roosevelt (1823-1905)**. Préface du comte d'Haussonville. Ouvrage couronné par l'Académie française. 5 »

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces.

Vins de Bordeaux

MAISON FONDÉE EN 1849

S. DEMAY de CERTAN & C^{le}

47, rue Notre-Dame, BORDEAUX

Extrait du Prix courant Automne 1913

Vin rouge, bon ord. fr. 130 la Bque	Vin blanc, bon ord. fr. 135 la Bque
St-Emilionnais. . . fr. 150 —	Entre-Deux-Mers 1/2 sec fr. 150 —
Médoc. fr. 175 —	Graves, sec ou 1/2 doux fr. 180 —

Vins fins en fûts et en caisses. — Vins de Messe

MÉDOC-MOUSSEUX, 24, 30, 36 fr. la caisse de 12 bouteilles
Franco gares de France

A Jésus Adolescent

M^{ME} T. DEGRAND-MAGNAC

93, rue de Sèvres, 93 — PARIS

Objets de Piété — Petite lingerie d'Eglise
Spécialité d'Articles pour 1^{re} Communion

Tailleur pour hommes

LEDEZ & VIGNAL

189, Boul. St-Germain, PARIS

Téléphone : 522-05

ASSOCIATION GÉNÉRALE

DES

Ambulances Automobiles

et TRACTION ANIMALE

TÉL. 703-29

TÉL. 703-29

Gardes-Malades à domicile — Massages — Ventouses

DÉSINFECTION D'APPARTEMENTS, LINGE, LITERIE

PARIS — Rue de Sèvres, 7 — PARIS

Maison de Santé, Convalescence, Cures d'air et repos à NOGENT (Seine) : 30, r. de Plaisance.

Téléphone : 257

Ouverte à tous les Médecins. — Chauffage central. — Électricité. — Service religieux. — Pavillon de retraite

CHOCOLAT FOUCHER

126, Rue du Bac, PARIS

TÉLÉPHONE 703.09

SUCCESSALE :

38, Chaussée d'Antin, PARIS

TÉLÉPHONE 271.0

B1

*Je t'embrasse
à tout
le vent*

ÉBÉNISTERIE - TAPISSERIE

DÉCORATION D'INTERIEURS

Georges GUIGNAUD

Louis AMOS, Succ^r

23, rue de la Pépinière, PARIS

TÉLÉPHONE : 234-38

(Près la gare Saint-Lazare.)

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « REVUE ANTIMAÇONNIQUE »

HOTEL

NANTES. — **Nouvel Hôtel de Bretagne**, 23, rue de Strasbourg. Confort moderne, cuisine sans rivale.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Toutes opérations de ventes et achats d'immeubles. Prêts hypothécaires. Léopold POUVREAU, 33, rue de Constantinople.

RAMLOT, 76, rue de Rennes, PARIS. — Tailleur Civil, Militaire, Ecclésiastique, Chemiserie, Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

Le PRÊT-REVUES CATHOLIQUE, fondé en 1885, par M. le chanoine Parmentier, à Perpignan (Pyr-Ori.) et toujours dirigé par lui, le plus économique, le plus régulier, abonne à toutes et aux seules bonnes revues, plus de 200. Catalogue envoyé contre simple carte de visite.

B

*Je t'embrasse
de tout coeur
de tout coeur*

ÉBÉNISTERIE - TAPISSERIE

DÉCORATION D'INTERIEURS

Georges GUIGNAUD

Louis AMOS, Succ^r

23, rue de la Pépinière, PARIS

TÉLÉPHONE : 234-38

(Près la gare Saint-Lazare.)

MAISONS RECOMMANDÉES

Par la « REVUE ANTIMAÇONNIQUE »

HOTEL

NANTES. — **Nouvel Hôtel de Bretagne**, 23, rue de Strasbourg. Confort moderne, cuisine sans rivale.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Toutes opérations de ventes et achats d'immeubles. Prêts hypothécaires. Léopold POUVREAU, 33, rue de Constantinopl .

RAMLOT, 76, rue de Rennes, PARIS. — Tailleur Civil, Militaire, Ecclésiastique, Chemiserie. Bonneterie, Parapluies, Cannes, Chapellerie, Ganterie.

Le PRÊT-REVUES CATHOLIQUE, fondé en 1885, par M. le chanoine Parmentier, à Perpignan (Pyr - Or.) et toujours dirigé par lui, le plus économique, le plus régulier, abonne à toutes et aux seules bonnes revues, plus de 200. Catalogue envoyé contre simple carte de visite.

“ Veritas liberabit vos ”

La Revue Antimaçonnique

SOMMAIRE

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les idées et les faits.	73
HENRY BRONGNIART. — Institut Antimaçonnique de Paris.	102
MICHEL DUMONT. — Ligue Française Antimaçonnique.	107
<i>s dessous du « Sillon »</i>	112
SCAR HAVARD. — Les Milices temporelles de l'Eglise.	113
HENRY BRONGNIART. — Inéligibilité des Francs-Maçons.	125
<i>s Livres</i>	141
Conférence sur la Perse.	143

Voir dans ce numéro : le dessin de BRUNO

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VI^e)

La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
 France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
 Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du
 1^{er} Mai ou du 1^{er} Novembre de
 chaque année.









“ Veritas liberabit vos ”

La Revue



Antimaçonnique



SOMMAIRE

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les idées et les faits.	145
Revue Française Antimaçonnique.	158
HENRY BRONGNIART. — Institut Antimaçonnique de Paris.	160
FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les dessous du « Sillon ».	163
HILOSYROS. — La Franc-Maçonnerie en Syrie.	171
SCAR HAVARD. — Les Milices temporelles de l'Eglise.	178
ROBERT LAUNAY. — La Révolution dans la Marine.	195
FRANÇOIS GRANEL. — Un livre disparu.	200
LES JONCHERETS. — Toc, nouvelle.	205

Voir dans ce numéro : le dessin de BRUNO



RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VI^e)



La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
 France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
 Le Numéro : 1 fr. 50

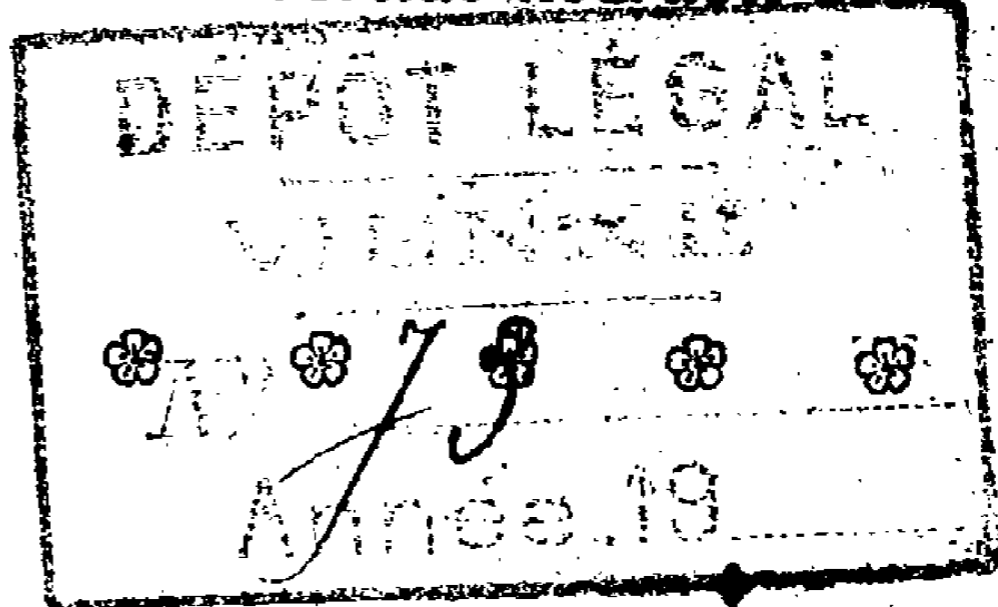
Les Abonnements partent du
 1^{er} Mai ou du 1^{er} Novembre de
 chaque année.







“ Veritas liberabit vos ”



La Revue

Antimaçonnique



SOMMAIRE

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les idées et les faits.	213
Ligue Française Antimaçonnique.	247
FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les dessous du « Sillon ».	250
HERVÉ DE RAUVILLE. — Les Juifs et le Talmud.	256
H. BRAUWEILER. — Le péril maçonnique en Allemagne.	265
FLAVIEN BRENIER. — La Franc-Maçonnerie en Russie.	273
H. DE LA MONTAGNE. — Les derniers Templiers.	289
PAUL FEUILLETTE. — Le problème de la mode.	307
HENRI BRONGNIART. — Un pacifiste au Paradis.	314

Voir dans ce numéro : le dessin de BRUNO



RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VI^e)



La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
 France : 12 fr.; Etranger : 13 fr. 50
 Le Numéro : 1 fr. 50

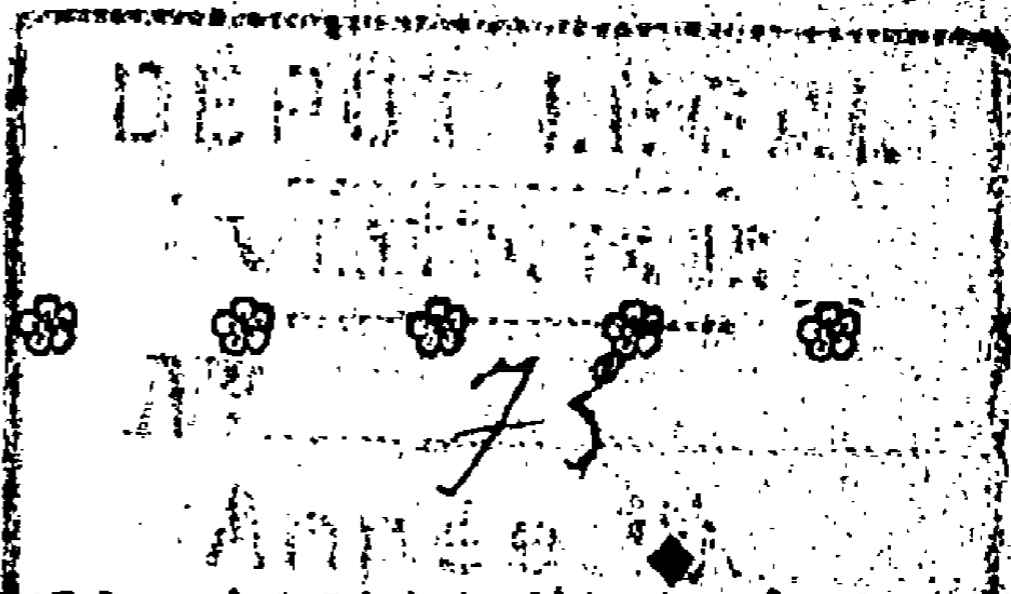
Les Abonnements partent du
 1^{er} Mai ou du 1^{er} Novembre de
 chaque année.







“ Veritas liberabit vos ”



La Revue

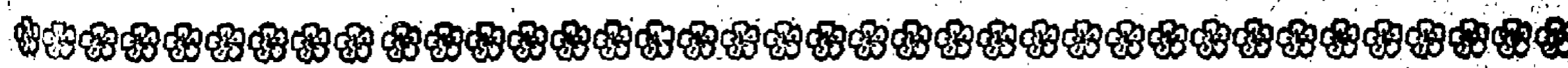
Antimaçonnique



SOMMAIRE

Notre nouveau local.	325
FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les idées et les faits.	326
MICHEL DU MONT. — Le livre de Flavien Brenier.	359
FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les dessous du « Sillon ».	364
ABAÏDALLAH. — Les convents de 1913.	373
ABBÉ G. DUPERRON. — Le Sâr Péladan et Jeanne d'Arc.	408
HERVÉ DE RAUVILLE. — Les sociétés populaires et l'armée pendant la Révolution.	426
ARMAND GRANEL. — Une date maçonnique à faire connaître.	435
PAUL FEUILLETTE. — La légende du Mont-Saint-Michel.	439
Le Moulin de Chantemerle.	445
Les Livres.	460

Voir dans ce numéro : le dessin de BRUNO



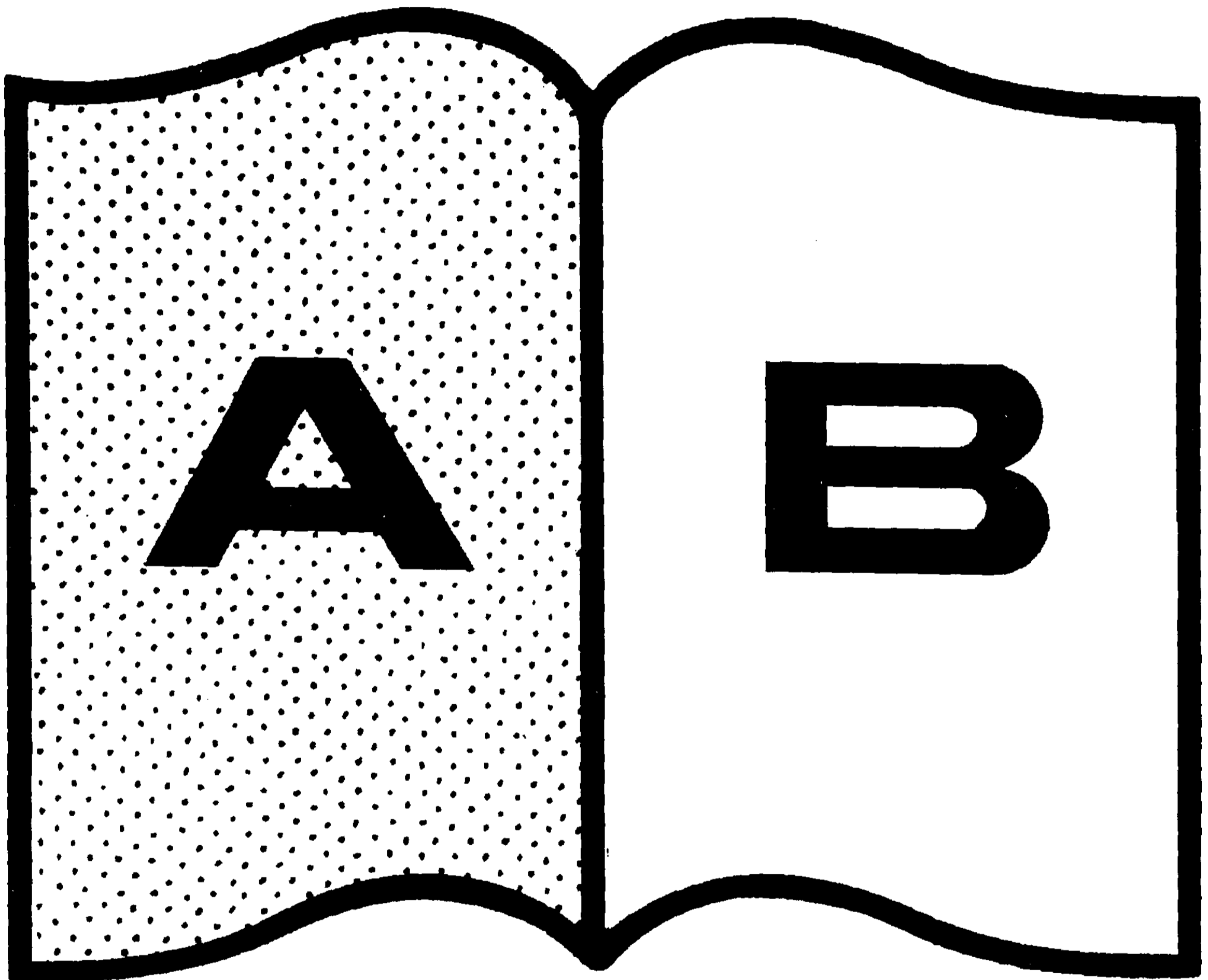
RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VI^e)

La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
 France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
 Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du
 1^{er} Mai ou du 1^{er} Novembre de
 chaque année.





Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14